

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de
master en sciences financières et comptabilité**

Option : Comptabilité et Finance

Thème :

**La Finance islamique et la croissance économique :
Etude Empirique**

Elaboré par :

Mlle ZEROUG AMIRA IKRAME

Encadré par :

Dr. BENACHOUR AMIRA

Lieu de stage : Ministère des Finances –Alger

Période du stage : De 09/02/2025 au 16/03/2025

Année universitaire : 2024/2025

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de
master en sciences financières et comptabilité**

Option : Comptabilité et Finance

Thème :

**La Finance islamique et la croissance économique :
Etude Empirique**

Elaboré par :

Mlle ZEROUG AMIRA IKRAME

Encadré par :

Dr. BENACHOUR AMIRA

Lieu de stage : Ministère des Finances –Alger

Période du stage : De 09/02/2025 au 16/03/2025

Année universitaire : 2024/2025

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dédicace

À mon père et à ma mère,
pour votre amour inconditionnel, vos sacrifices,
et cette force que vous m'avez transmise quand je ne l'avais plus.
Votre présence a été mon refuge et ma lumière.

À mes sœurs, Noor, Zoubida et Meriem,
et à mon frère Mohamed,
merci d'avoir toujours été à mes côtés, partageant avec amour et joie
chaque étape de ce chemin.

À mon oncle Hadj Kader, et à toute ma famille

À tous mes amis,
anciens et nouveaux, proches ou parfois lointains,
merci pour votre présence, vos encouragements, vos sourires,
et pour avoir été des repères dans les moments d'incertitude.
Vous avez contribué, chacun à votre manière, à ce chemin.

Et à tous ceux qui ont croisé ma route,
et m'ont, d'une manière ou d'une autre, aidé à tenir debout :
merci infiniment.

Remerciement

Avant tout, je remercie **Dieu** Tout-Puissant, qui m'a accordé la force, la patience et la persévérance nécessaires pour mener à bien ce travail.

Je remercie sincèrement **Madame Ben Achour Amira**, mon encadrante, pour son accompagnement tout au long de ce mémoire. Sa disponibilité, ses conseils clairs, et la confiance qu'elle m'a accordée ont été d'un grand soutien à chaque étape de cette recherche. Son encadrement structuré et ses remarques toujours pertinentes ont contribué à enrichir la qualité de ce travail.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à **Monsieur Mohamed Belkacem**, Directeur des banques publiques et des marchés financiers, pour m'avoir accueilli chaleureusement, et surtout pour m'avoir fourni toutes les informations et ressources nécessaires à la bonne conduite de mon étude. Son soutien et sa disponibilité ont grandement facilité le bon déroulement de mon travail.

Je remercie également **Madame Abdelmalek Hanane** pour ses conseils avisés et son aide précieuse tout au long de cette étude.

Ma gratitude s'étend à **l'École Supérieure de Commerce** et à l'ensemble des enseignants qui m'ont accompagné durant mon parcours universitaire.

Je tiens aussi à adresser un remerciement sincère à **mon père**, pour son appui constant, son soutien moral, et les efforts qu'il n'a cessé de fournir afin de m'encourager dans cette démarche.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements aux **membres du jury** pour le temps qu'ils consacrent à l'évaluation de ce travail.

Sommaire

DEDICACE

REMERCIEMENT

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES FIGURES	II
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES ANNEXES	IV
LISTE DES ABREVIATIONS	V
GLOSSAIRE DES MOTS ARABE	VI
RESUME.....	VII
ABSTRACT	VIII
INTRODUCTION GENERALE	A-B
CHAPITRE 01 : LES FONDEMENTS DE BASES DE LA FINANCE ISLAMIQUE.....	1
INTRODUCTION DU CHAPITRE.....	1
SECTION 01 : FINANCE ISLAMIQUE GENESE ET DEFINITION	2
SECTION 02 : LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT ISLAMIQUE	16
CONCLUSION DU CHAPITRE	26
CHAPITRE 02 : LE CADRE CONCEPTUEL DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	27
INTRODUCTION DU CHAPITRE.....	27
SECTION 01 : CONCEPTS DE BASE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	28
SECTION 02 : RELATION ENTRE FINANCE ISLAMIQUE ET CROISSANCE ECONOMIQUE : ANALYSE THEORIQUE.....	43
CONCLUSION DU CHAPITRE	52
CHAPITRE 03 : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA FINANCE ISLAMIQUE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE	53
INTRODUCTION DU CHAPITRE.....	53
SECTION 01 : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	54
SECTION 2 : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	66
CONCLUSION DU CHAPITRE	80
CONCLUSION GENERALE	81
BIBLIOGRAPHIE	84
ANNEXES	90
TABLE DES MATIERES.....	97

Liste des figures

FIGURE 1 : LES SOURCES DE LA FINANCE ISLAMIQUE	10
FIGURE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE GUICHETS FINANCE ISLAMIQUE OUVERTS EN ALGERIE (2021-2024).....	14
FIGURE 3: LES PRINCIPAUX PRODUITS FINANCIERS ISLAMIQUES	16
FIGURE 4: PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA MOUCHARAKA.....	17
FIGURE 5: PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA MOUDHARABA.....	19
FIGURE 6 : PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA MOURABAHA	21
FIGURE 7 :PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT AL SALAM.....	22
FIGURE 8 :PRINCIPE DE FONCTIONNEMENTS DU CONTRAT IJARA	23
FIGURE 9: APPROCHES DE CALCUL DU PIB	31
FIGURE 10: L'EVOLUTION DU PIB REEL SUR LA PERIODE (2008- 2023).....	41
FIGURE 11:TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET TAUX D'INFLATION EN ALGERIE (2000–2023) ...	42
FIGURE 12: L'ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES FINANCES	54
FIGURE 13: ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	57
FIGURE 14: ORGANIGRAMME DES SERVICES EXTERIEURS.....	58
FIGURE 15: LES GRAPHES DES SERIES LN_PIB, LN_CREDIT, LN_DEPOT ET LN_AGENC.	67
FIGURE 16: RESULTAT DE REPOSE IMPULSIONNELLE.....	75

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LES PREMIERES BANQUES PUREMENT ISLAMIKES DANS LES PAYS DU GOLFE.....	12
TABLEAU 2: COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE EXTENSIVE ET LA CROISSANCE INTENSIVE	29
TABLEAU 3 : COMPARAISON ENTRE LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT	30
TABLEAU 4 :RESUME SUR LES THEORIES TRADITIONNELLES DE LA CROISSANCE	37
TABLEAU 5 : RESUME DES INDICATEURS ALTERNATIFS AU PIB.....	39
TABLEAU 6 : LES 5 ETAPES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE D'APRES ROSTOW	40
TABLEAU7 : ÉVOLUTION DU PIB REEL, DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE ET DE L'INFLATION EN ALGERIE (2000–2023).....	41
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DE TRAVAUX SUR L'IMPACT DE LA FINANCE ISLAMIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE	48
TABLEAU 9 : ANTICIPATION DES RESULTATS	65
TABLEAU 10 : STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES SERIES ETUDIEES	66
TABLEAU 11: TEST AUGMENTED DICKEY FULLER	68
TABLEAU 12: DETERMINATION DU NOMBRE DE RETARDS P	69
TABLEAU 13 : UNRESTRICTED COINTEGRATION RANK TEST (TRACE)	70
TABLEAU 14 : UNRESTRICTED COINTEGRATION RANK TEST (MAXIMUM EIGENVALUE).....	71
TABLEAU 15: TESTS SUR LES RESIDUS	73
TABLEAU 16 :WALD TEST (TEST DE LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES A COURT TERME)	74

Liste des annexes

ANNEXE 1 : NOMBRE DE GUICHETS ISLAMIQUE OUVERTS	90
ANNEXE 2 : STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES SERIES ETUDIEES	90
ANNEXE 3 : TEST DE NORMALITE (JARQUE-BERA).....	90
ANNEXE 4 : LE TEST DE BREUSCH-PAGAN-GODFREY	91
ANNEXE 5 : TEST DE CORRELATION LM	91
ANNEXE 6 : LE TEST ADF (AUGMENTED DICKEY-FULLER).....	92
ANNEXE 7 : VECM.....	93
ANNEXE 8 : RESULTAT DE REPOSE IMPULSIONNELLE.....	94
ANNEXE 9 : LA BASE DE DONNEES DU MODELE.....	94

Liste des Abréviations

Abréviation	Signification
AAOIFI	Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions
ADF	Augmented Dickey-Fuller
AGB	Algeria Gulf Bank
ARLD	Autoregressive Distributed Lag
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BID	Banque Islamique de Développement
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EE	Empreinte Écologique
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
GFCF	Gross Fixed Capital Formation
IDH	Indice de Développement Humain
IFB	Institut de Formation Bancaire
IFHUH	Islamic Finance House Universal Holding
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
IPI	Indice de Production Industrielle
ISS	Indice de Santé Sociale
LM	Lagrange Multiplier
MENA	Middle East and North Africa
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partage des pertes et des profits
PTF	Productivité Totale des Facteurs
RDM	Reste du Monde
RNB	Revenu National Brut
ROA	Return on Assets
ROE	Return on Equity
SPV	Special Purpose Vehicle
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VECM	Vector Error Correction Model

Glossaire des mots arabe

Terme	Définition
Al-Jahiliya	Période préislamique (ignorance)
Ayat	Versets du Coran
Charika	Société, entreprise commune
Fiqh	Jurisprudence Islamique
Gharar	Incertitude ou ambiguïté dans un contrat
Hadiths	Récits des paroles, actes et approbations du Prophète Muhammad ﷺ.
Hajj	Pèlerinage à La Mecque
Haram	Interdit religieusement, illicite
Ijara	Contrat de location
Ijmaa	Consensus des savants
Ijtihad	Effort d'interprétation des sources islamiques
Istisnaa	Contrat de fabrication sur commande
Istithmar	Investissement
Kitāb Allah	Livre de Dieu
Maysir	Jeux de hasard
Moucayaada	Conditionné, restreint
Moucharaka	Partenariat
Moudharaba	Partage des profits entre investisseur et gestionnaire
Mourabaha	Vente avec marge bénéficiaire convenue
Musaqat	Partage de récolte
Moutlaca	Illimité, non restreint
Muzaraah	Partage des cultures
Qardh al-Hassan	Prêt sans intérêt
Qiyas	Raisonnement analogique
Rab al-Mal	Fournisseur de capital
Riba	Usure
Riba al-Fadl	Usure d'excès dans l'échange de biens
Riba al-Nasi'ah	Usure liée au délai de paiement
Ribh	Profit
Sahaba	Compagnons du Prophète
Sakk	Certificat d'investissement islamique
Salam	Contrat de vente à terme
Sukuk	Obligations islamiques
Sunna	Enseignements et pratiques du Prophète
Tamlik	Transfert de propriété
Wakala	Mandat ou représentation
Zakat	Aumône obligatoire en islam

Résumé

Dans un contexte où l'Algérie cherche à diversifier ses sources de financement et à renforcer l'inclusion financière, la finance islamique apparaît comme une alternative crédible au système financier conventionnel. Malgré les efforts entrepris ces dernières années pour l'intégrer au paysage bancaire national, son impact réel sur la croissance économique reste peu exploré de manière empirique. C'est dans cette optique que notre étude s'est donné pour objectif d'évaluer empiriquement l'existence et la nature de l'impact de la finance islamique sur la croissance économique algérienne, en examinant s'il s'agit d'un effet significatif, positif ou négatif. Pour ce faire, une analyse économétrique a été menée à l'aide du modèle à correction d'erreur vectorielle (VECM), sur la base de données trimestrielles couvrant la période de 2008-2023, en mobilisant un ensemble de variables économiques pertinentes, notamment le PIB comme indicateur de croissance, les dépôts, les crédits et le nombre d'agences islamiques comme des variables représentatives de la finance islamique. Les résultats obtenus révèlent l'existence d'une relation de long terme entre la finance islamique et la croissance économique, mettant en évidence un effet globalement positif et significatif, mais de faible ampleur. Ces résultats suggèrent que le renforcement de la finance islamique pourrait contribuer au développement économique du pays.

Mots clés : Finance islamique, Croissance économique, VECM, cointégration. Banques Islamiques.

Abstract

In a context where Algeria seeks to diversify its sources of financing and strengthen financial inclusion, Islamic finance appears as a credible alternative to the conventional financial system. Despite the efforts made in recent years to integrate it into the national banking landscape, its real impact on economic growth remains little explored empirically. It is in this context that our study aimed to empirically evaluate the existence and nature of the impact of Islamic finance on Algerian economic growth, examining whether it is a significant, positive, or negative effect. To this end, an econometric analysis was conducted using the Vector Error Correction Model (VECM), based on quarterly data covering the period from 2008 to 2023, utilizing a set of relevant economic variables, including GDP as a growth indicator, deposits, credits, and the number of Islamic agencies as representative variables of Islamic finance. The obtained results reveal the existence of a long-term relationship between Islamic finance and economic growth, highlighting a generally positive and significant effect, albeit of low magnitude. These results suggest that strengthening Islamic finance could contribute to the country's economic development.

Keywords: Islamic finance, Economic growth, VECM, cointegration. Islamic banks.

Introduction générale

Introduction générale

Au fil des décennies, la croissance économique a occupé une place centrale dans les stratégies de développement des nations, devenant un indicateur clé du progrès socio-économique. Bien que son rythme varie selon les conjonctures mondiales, elle demeure l'un des principaux objectifs poursuivis par les politiques publiques. L'évolution de cette croissance a été marquée par des périodes d'expansion soutenue, mais aussi par des phases de ralentissement, souvent liées à des crises financières, des instabilités politiques ou des chocs externes comme les pandémies ou les conflits géopolitiques.

L'analyse des facteurs influençant la croissance révèle la complexité des mécanismes économiques contemporains. Parmi les éléments déterminants figurent l'investissement productif, le capital humain, la stabilité institutionnelle, l'innovation technologique, mais aussi l'efficacité des systèmes financiers. Toutefois, cette croissance n'évolue pas dans un cadre linéaire. Elle est régulièrement confrontée à des crises économiques, financières ou géopolitiques qui perturbent les équilibres macroéconomiques : la crise financière mondiale de 2008, la pandémie de COVID-19 ou encore les tensions énergétiques récentes ont montré la vulnérabilité des économies, même les plus solides. Ces événements ont mis en lumière l'importance d'une croissance inclusive, résiliente et portée par des fondations solides, notamment des systèmes financiers diversifiés, capables de soutenir l'investissement et la consommation même en temps de turbulence.

Parmi les modèles financiers alternatifs, la finance islamique connaît depuis plusieurs années une expansion remarquable à l'échelle internationale. Son encours global dépasse aujourd'hui 3 000 milliards de dollars, avec une présence active dans plus de 80 pays. Fondée sur les principes de la charia, elle se distingue par des instruments éthiques, sans intérêt (Riba) et orientés vers le partage des risques. Elle a démontré sa résilience lors de crises financières majeures et suscite un intérêt croissant pour son potentiel à contribuer à un développement économique inclusif.

En Algérie, bien que la finance islamique reste encore marginale dans le paysage bancaire, elle bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des autorités publiques et des acteurs économiques. Plusieurs banques publiques ont récemment lancé des guichets islamiques, et des efforts sont déployés pour instaurer un cadre réglementaire adapté. Actuellement, le total des dépôts dans les guichets islamiques dépasse les 900 milliards de dinars, représentant environ 6 % de la part de marché bancaire nationale, ce qui témoigne d'une adoption progressive de ce modèle financier alternatif. Cette évolution ouvre la voie à une réflexion sur la capacité de la finance islamique à devenir un levier de croissance économique dans un contexte marqué par la nécessité de diversifier les sources de financement et de promouvoir l'investissement productif.

Raisons du choix du thème

Le choix de ce thème s'appuie sur des raisons à la fois subjectives et objectives. Sur le plan personnel, mon intérêt pour la finance islamique, en lien avec ma formation en sciences

financières, m'a poussé à explorer un domaine qui combine éthique et performance économique. Sur le plan académique, le sujet répond à un besoin réel d'approfondissement, car peu d'études ont analysé de manière empirique la contribution de la finance islamique à la croissance économique en Algérie. En ce sens, cette recherche permet de mieux comprendre un phénomène en pleine évolution et de proposer des pistes utiles pour les chercheurs, les professionnels et les décideurs.

L'importance de la recherche

L'importance de cette recherche réside dans le fait que, bien que la finance islamique connaisse un développement croissant dans de nombreux pays, elle reste encore peu exploitée en Algérie. Depuis l'apparition des guichets islamiques à travers le Règlement n°20-02 du 15 mars 2020, le secteur a commencé à se structurer, mais son impact réel sur la croissance économique n'a pas encore été évalué de manière approfondie. Ce travail vise donc à combler ce manque en analysant, de façon empirique, le rôle de la finance islamique dans le développement économique algérien. Il s'inscrit dans une dynamique actuelle où le pays cherche à diversifier ses sources de financement, à capter l'épargne informelle, et à offrir des solutions bancaires en accord avec les convictions religieuses d'une large partie de la population.

L'objective de la recherche

Dans le cadre de notre étude, l'objectif principal est d'explorer la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie. Nous cherchons tout d'abord à cerner les fondements doctrinaux et les instruments spécifiques de la finance islamique, afin de mieux comprendre la logique et les particularités. Ensuite, notre démarche vise à analyser théoriquement les canaux par lesquels cette forme de finance peut influencer les dynamiques de croissance économique. Enfin, cette recherche s'attache à évaluer empiriquement, à l'aide d'une méthodologie économétrique appliquée au contexte algérien, l'impact réel de la finance islamique sur la croissance économique, avec l'ambition de contribuer à la réflexion sur les stratégies de développement durable et de diversification de l'économie nationale.

Problématique et sous questions

Sur la base de ce qui a été exposé, il est possible de formuler la problématique suivante :
« Quelle est l'ampleur de l'impact du développement de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie ? ».

Et de cette problématique découle les questions secondaires suivantes :

- **Q01** : Comment la finance islamique peut affecter la croissance économique à long et court terme ?
- **Q02** : Est-ce-que la croissance du crédit islamique a eu une influence sur la croissance du PIB en Algérie ?

- **Q03** : Est-ce-que la croissance des dépôts islamique dans l'économie a eu une influence sur la croissance économique en Algérie?

Hypothèses

Pour répondre à ces questions, nous proposons les hypothèses suivantes :

- **H01**: Il existe une relation de long terme et de court terme significativement positive entre la finance islamique et la croissance économique.
- **H02**: la croissance des crédits islamiques exerce un effet positif sur le produit intérieur brut (PIB) à long terme et à court terme.
- **H03** : Les dépôts islamiques ont un effet positif mais modéré sur la croissance économique.

Méthodologie de la recherche

Le choix de la méthode découle de la nature même de notre sujet de recherche. Afin de répondre à la problématique principale ainsi qu'aux questions secondaires, notre démarche s'appuie tout d'abord sur une approche descriptive permettant de poser un cadre conceptuel clair et de mieux cerner les mécanismes à l'œuvre dans l'interaction entre finance islamique et dynamique économique.

Parallèlement, nous avons opté pour une approche analytique afin d'évaluer l'impact réel de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie. Cette démarche repose sur une méthodologie quantitative, fondée sur l'estimation d'un modèle VECM à partir de données économiques nationales, dans le but de fournir des réponses empiriques rigoureuses à notre problématique de recherche.

Plan du travail

Dans le cadre de ce mémoire, nous suivrons une démarche structurée autour de trois chapitres visant à analyser la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie.

Le premier chapitre, intitulé « Les fondements de base de la finance islamique », vise à poser les bases conceptuelles de cette forme particulière de finance. Il se divise en deux sections : la première retrace la genèse de la finance islamique et en précise les principales définitions, tandis que la seconde met en lumière les instruments de financement les plus utilisés dans ce système.

Le deuxième chapitre, « Le cadre conceptuel de la croissance économique » approfondit la compréhension des mécanismes de la croissance. Il s'articule autour de deux sections : la première revient sur les notions clés relatives à la croissance économique et à ses déterminants, et la seconde propose une analyse théorique des liens entre la finance islamique et la croissance, en mobilisant les principaux arguments développés dans la littérature économique.

Enfin, le troisième chapitre, «Analyse empirique de la relation entre la finance islamique et la croissance économique », constitue la phase pratique du travail. Il comporte deux sections : la première présente le cadre méthodologique adopté, incluant l'introduction du ministère des Finances comme terrain de recherche et acteur clé dans la promotion de la finance islamique en Algérie. La deuxième section est consacrée à l'analyse et à la discussion des résultats obtenus à travers l'étude économétrique.

Etudes antérieures

Une étude empirique menée par Furqani et Mulyany (2009) s'est intéressée à la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Malaisie, à partir de données trimestrielles couvrant la période 1997–2005. En mobilisant un modèle VECM et les tests de cointégration de Johansen, les auteurs ont examiné les liens dynamiques entre le financement bancaire islamique, le PIB réel, l'investissement fixe et les échanges commerciaux. Les résultats révèlent une relation de causalité unidirectionnelle, allant du développement de la finance islamique vers la croissance économique, confirmant ainsi que ce type de financement peut agir comme moteur de la croissance dans le contexte malaisien.

Une étude réalisée par Majidi (2016) intitulée « La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de la région MENA ? » s'inscrit pleinement dans cette problématique. En s'appuyant sur un échantillon de 15 pays de la région MENA sur la période 2000–2009, l'auteur mobilise une approche économétrique basée sur des modèles autorégressifs vectoriels (VAR). Les résultats mettent en évidence un effet positif et significatif du développement de la finance islamique sur la croissance économique. L'étude souligne également que cette relation est renforcée par la qualité institutionnelle, et que la finance islamique présente une résilience accrue face aux chocs économiques, notamment durant la crise financière mondiale de 2008.

Dans sa thèse de doctorat, Hakmi (2024) étudie l'impact du financement bancaire islamique sur la croissance économique, en prenant l'expérience Malaisienne comme modèle et en explorant les enseignements possibles pour l'Algérie. À travers une analyse économétrique couvrant la période 2000–2022, les résultats indiquent que les financements et dépôts islamiques ont un effet positif sur la croissance du PIB à court terme, mais que cet impact tend à s'estomper à long terme. L'auteur souligne que le succès de la Malaisie repose sur une vision stratégique claire et une intégration cohérente de la finance islamique dans les plans de développement économique. L'étude recommande que l'Algérie s'inspire de cette approche pour développer un secteur bancaire islamique plus structuré, en tant que levier de croissance.

À la différence des recherches antérieures menées dans des contextes où la finance islamique est déjà bien développée, cette étude apporte une contribution originale en se focalisant sur le cas algérien, encore peu traité dans la littérature. Elle vise ainsi à combler un vide empirique en évaluant, dans un environnement en transition, le potentiel de la finance islamique comme levier de croissance durable et de diversification économique.

Chapitre 01 : les fondements de bases de la finance islamique

Introduction du chapitre

L'objet de ce chapitre est de présenter les fondements de base de la finance islamique, en tant qu'approche alternative au système financier conventionnel, et comme levier potentiel pour un développement économique plus éthique et inclusif. Face aux limites révélées par les crises financières et aux besoins croissants de justice économique, la finance islamique s'impose comme un modèle fondé sur des principes moraux et juridiques inspirés de la Charia.

Pour ce faire, nous abordons dans la première section la genèse et la définition de la finance islamique. Cette partie revient sur ses premières traces historiques, propose différentes définitions issues de la littérature spécialisée, expose les principes qui la régissent ainsi que ses principales sources de référence, tout en retraçant son évolution aussi bien dans les pays musulmans que dans les pays non musulmans.

Dans la deuxième section, nous présentons les principaux modes de financement islamique. L'analyse porte sur les modes participatifs tels que la Moucharaka, la Moudharaba, la Musaqat et la Muzaraah, ainsi que sur les opérations commerciales comme la Mourabaha, l'Ijara, l'Istisnaa et le Salam. Elle inclut également les opérations sans contrepartie, à l'image du Qardh al-Hassan, et se termine par l'étude des sukuk, instruments représentatifs de titres adossés à des actifs réels.

Section 01 : Finance islamique genèse et définition

Avec une population musulmane dépassant les deux milliards d'individus à travers le monde, la nécessité d'un système financier conforme aux principes de l'Islam s'est progressivement imposée. C'est dans ce contexte que la finance islamique a émergé, conciliant éthique religieuse et exigences économiques.

1. Histoire et développement de la finance islamique

Pour mieux comprendre la finance islamique, il est essentiel de retracer ses premières traces et les grandes étapes de son développement.

1.1. Les premières traces de la finance islamique

La première manifestation d'une finance islamique remonte à l'âge d'or de l'Islam entre le VII^e siècle où le monde musulman dominait le Savoir et était à son apogée. C'est-à-dire à partir du début de la révélation de la loi divine (le Coran) par Dieu au Prophète Mohamed ﷺ. (JOUABER, 2009).

C'est à l'époque des premiers califats (Khoulaifa), à partir de 634, que l'institution financière appelée BAITEL MAL-El-Mouslimine a été mise en place. Cette institution, bien que complexe pour l'époque, reflétait la simplicité de la vie et le développement des échanges commerciaux, qui ne nécessitaient pas de législation spécialisée, à l'exception de l'interdiction du Riba (intérêt), du Gharar (spéculation) et de la fraude. Les ressources de cette institution provenaient principalement de la Zakat, une aumône obligatoire collectée auprès de tout musulman dépassant un certain seuil de revenu. Cette forme de finance était essentiellement centrée sur la gestion des finances publiques des premiers califats. Il s'agissait d'une administration rigoureuse des ressources d'un État en pleine expansion, marquée par le début de la propagation de la religion musulmane. Cette période a posé les bases d'une gestion financière stricte et organisée, indispensable pour soutenir la croissance de l'État naissant. (SADOUD, 2022)

Durant cette époque plusieurs innovations financières firent alors leur apparition : Chèques, lettres de changes, contrats, opérations de partenariat, opérations de transferts internationaux de fonds, change, comptes d'épargne. Toutes ces techniques ont été transférées à l'Europe médiévale à partir du XIII^e siècle (BAHRI, 2012).

Les actes financiers entre musulmans étaient régis par les principes coraniques, par exemple l'obligation inscrite dans le Coran d'enregistrer les dettes entre croyants (SAIDANE, 2009).

Allah a dit: « Ô, croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée , mettez – la par écrit ; et qu'un scribe l'écrive , entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce que Dieu lui a enseigné ; qu'il écrive donc , et que dicte le débiteur :qu'il craigne son Seigneur , et se garde d'en rien diminuer .Ne vous laissez pas d'écrire la dette , ainsi que son terme , qu'elle soit petite ou grande ; c'est plus équitable auprès de Dieu , et plus droit pour le témoignage et plus susceptible d'écarter les doutes .Mais il s'agit d'une

marchandise présente que vous négociez entre vous , dans ce cas il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous ; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin .Si vous le faisiez cela serait une perversité en vous et craignez Dieu! Alors Dieu vous enseigne et Dieu est Omniscient» (Sourate el Baqara, verset 282 et 283).

2. Définition de la finance islamique

Il n'existe pas de définition unique de la finance islamique, L'économiste Michel RUIMY a défini cette dernière « comme une finance fondée sur des principes religieux stricts (l'interdiction de l'usure, de la spéculation et activités illicites...) que les établissements bancaires s'efforcent d'appliquer ou de contourner afin de séduire une clientèle nouvelle ». (RUIMY, 2008)

La finance islamique est considérée comme : « un service financier principalement mis en œuvre pour se conformer aux principaux principes de la charia (ou loi islamique), dont la référence est le Saint Coran, Hadit, Sunna, Ijma, Qiyas et Ijtihad ». (Oukili Asraoui, Hamich, & Lahiala, 2021).

Elle peut être aussi définie comme l'ensemble des activités financières et commerciales compatibles avec les principes du droit et de la jurisprudence islamiques, visant à offrir une alternative éthique et viable aux outils de financement traditionnels. Le respect de tels principes permet ainsi d'investir et de réaliser des profits en conformité avec la charia. (BADI, OUACHEM, 2022).

3. Les principes de la finance islamique

La finance islamique se distingue par des principes éthiques et économiques uniques, basés sur les enseignements de l'Islam. Ces principes font de la finance islamique une alternative éthique à la finance conventionnelle.

3.1. L'interdiction de l'intérêt (Riba)

L'interdiction du Riba constitue un principe fondamental en Islam qui fait référence généralement à l'intérêt ou à l'usure. La Charia considère l'argent comme un simple moyen d'échange qui ne doit pas, en lui-même, faire l'objet d'un contrat ou servir à générer un profit. Ainsi, toute rémunération sous forme d'intérêt en contrepartie du prêt d'une somme d'argent est prohibée. Conformément aux règles de la Charia, aussi bien la perception que le versement d'intérêts, qu'ils soient fixes ou variables, sont strictement interdits.

Le terme « usure » est souvent utilisé pour traduire le Riba qui signifie littéralement un excès ou un ajout au-dessus du principal prêté. Les intérêts, même minimes, sont supérieurs au capital prêté (Oukili Asraoui, Hamich, & Lahiala, 2021). Le terme RIBA est tiré du verbe arabe "RABA" qui signifie « augmenter ou accroître ».

Selon la loi coranique, Toute situation où ces trois critères sont remplis relève du Riba (RUIMY, 2008):

- Il y a un excès monétaire par rapport au principal prêté ;
- Cet excédent représente la contrepartie de la durée du prêt ;

Ce surplus fait l'objet d'une condition dans la transaction (mentionnée explicitement ou considérée comme habituelle dans les usages). (BADI, OUACHEM, 2022)

• L'interdiction du Riba en Islam repose sur plusieurs principes éthiques et moraux. Les principales raisons pour lesquelles le Riba est strictement interdit :

- **Équité et justice économique** : Le Riba est jugé inéquitable, profitant au prêteur sans effort et imposant une lourde charge à l'emprunteur, en contradiction avec les principes islamiques.
- **Prévention de l'exploitation** : Le Riba peut engendrer un cycle d'endettement, notamment pour les plus vulnérables, compromettant leur stabilité financière et leur dignité.
- **Promotion de la solidarité et de l'entraide** : L'Islam valorise une économie coopérative en encourageant des alternatives comme le Qardh al-Hasan, renforçant la solidarité sociale.
- **Répartition plus juste des richesses** : L'interdiction du Riba vise à limiter les inégalités économiques et à empêcher l'accumulation excessive de richesse par une minorité.

3.1.1. L'interdiction du Riba dans le coran et la sunna

L'expression de l'interdiction du RIBA est mentionnée à plusieurs reprises dans le Coran et les Hadiths, soulignant l'importance de cette interdiction.

➤ L'interdiction dans le Coran :

- **Verset 130 de la Sourate 3, Al-Imran** : « Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital. »
- **Versets 278 et 279 de la Sourate 2, Al-Baqarah** : « Ô les croyants, craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants... Et si vous ne le faites pas, alors vous recevrez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de son prophète. »
- **Verset 275 de la sourate 2, Al-Baqarah** : « Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiendront (au jour du Jugement Dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent : "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt." Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant ; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement. »

➤ L'interdiction dans Les Hadiths du Prophète ﷺ:

- D'après Abu Hurayra, le Prophète ﷺ a dit : « Evitez les 7 turpitudes ». Lorsque les compagnons demandèrent : « Quelles sont-elles, Ô envoyé d'Allah ? », il mentionna l'usure aux côtés notamment du polythéisme, du meurtre...etc.
- Dans le Sahih de Muslim : Ubâdah Ibn As-Sâmit rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Or pour Or, argent pour argent, blé pour blé, orge pour orge, datte pour datte, sel pour sel, de manière égale, de main en main. Si la nature des produits diffère, vendez comme vous le voulez, si c'est de main en main ».

3.1.2. Les formes du Riba

Il existe deux formes de Riba dans l'Islam :

- Celui lié à l'échange (Riba Al-buy'e)

Le Riba Al-buy'e est un type d'usure qui s'applique aux six catégories de biens mentionnées dans le hadith du Prophète ﷺ. Le hadith en question est rapporté par 'Ubada ibn al-Samit, qui raconte : « Nous avons participé à une expédition militaire sous le commandement de Muawiya et nous avons obtenu un butin considérable. Parmi ce butin, il y avait une grande quantité d'argent. Muawiya a alors ordonné à un homme de le vendre en échange des soldes des combattants. Les gens se sont précipités pour l'acheter. Lorsqu'Ubada ibn al-Samit en eut connaissance, il se leva et déclara : J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ interdire la vente de l'or contre de l'or, de l'argent contre de l'argent, du blé contre du blé, de l'orge contre de l'orge, des dattes contre des dattes et du sel contre du sel, sauf si c'est un échange équivalent, de main à main. Celui qui ajoute ou demande un surplus commet de l'usure (Riba) ». (شرون, 2023)

Le Riba Al-buy'e correspond donc à l'ajout d'une quantité supplémentaire dans l'un des biens échangés lorsque la transaction concerne des biens fongibles (des biens de même nature) et que ces biens partagent les mêmes caractéristiques en termes de qualité et de pureté. Ce type d'usure est interdit car il constitue une mesure de précaution visant à empêcher toute forme de transaction qui pourrait conduire à une exploitation ou à une ambiguïté usuraire. Ce Riba se divise en deux catégories : Riba al-Fadl (usure d'excès) : Il s'agit d'un échange inégal entre deux biens de même nature lorsqu'ils sont échangés immédiatement et de main à main. Par exemple, vendre 100 g d'or comptant contre 101 g d'or à terme constitue du Riba al-Fadl, car il y a un surplus d'un gramme. Riba al-Nasi'ah (usure de délai) : Il s'agit d'un intérêt ajouté en contrepartie d'un délai accordé par le créancier au débiteur. Cette forme d'usure est strictement interdite par le Coran, la Sunna et le consensus des savants. Elle se manifeste, par exemple, lorsqu'un prêt en argent est consenti à condition que le remboursement inclue un surplus d'intérêt dû au report du paiement. (شرون, 2023)

Riba al-Nasi'ah peut se manifester dans deux cas d'échange :

- Echange entre deux biens de même nature par exemple : la vente ou l'échange d'un kilogramme des dattes contre deux kilogrammes des dattes délivré après une année.
- Echange entre deux biens de différente nature, par exemple : la vente ou l'échange d'un kilogramme de dattes contre deux kilogrammes de blé délivrés après une Année.

- **Celui lié au prêt (Riba AL-Qardh)**

Le Riba Al-Qardh, également appelé usure des dettes ou usure des prêts, est une forme de Riba largement reconnue sous l'appellation de Riba Al-Jahiliya (usure de l'époque préislamique) (بن حدو, 2018).

Le Riba Al-Qardh peut être défini comme « l'augmentation conditionnelle que le créancier impose au débiteur en contrepartie d'un délai de remboursement ». Cela se traduit par une augmentation dans l'un des deux éléments homogènes d'un contrat d'échange financier, où la livraison de l'un ou des deux éléments est retardée par rapport à la date convenue lors de la conclusion du contrat, que cette augmentation soit conditionnelle ou non (الأنصاري, 2016).

3.2. L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation

Un autre principe fondamental en finance islamique est l'interdiction de l'incertitude dans les transactions, un concept connu sous le nom de Gharar. Ce terme désigne tout caractère flou, hasardeux ou incertain pouvant frapper le bien échangé. (MEGUENAI, 2019)

L'islam interdit toute transaction où l'une des parties manque de clarté concernant les éléments essentiels du contrat, tels que le prix, l'objet de la vente, les contractants, ou les modalités de livraison. (Diallo, 2024)

Contrairement à la finance classique, où l'incertitude est courante dans des instruments comme les Futures, les Swaps ou les subprimes, la Charia impose une transparence totale. Elle interdit également les transactions spéculatives, appelées Maysir. Ainsi, tout contrat doit obligatoirement inclure des informations claires et précises, notamment l'identité des parties, la description exacte de l'objet concerné, son prix et les délais de réalisation. Selon les juristes musulmans, ces éléments doivent être réunis avant toute signature afin d'assurer des échanges équitables et conformes aux principes islamiques. (MEGUENAI, 2019)

Plusieurs exemples sont cités dans la principale source de cette prohibition qui est les Hadiths du Prophète Mohammed ﷺ comme : la vente du poisson dans la mer, les oiseaux dans le ciel, le veau dans le ventre de sa mère... En effet, le poisson peut ne jamais être pêché, le veau peut ne pas naître... « Le prophète ﷺ interdit l'achat d'un animal dans la matrice de sa mère, la vente du lait dans la mamelle sans mesure, l'achat du butin de guerre avant sa distribution, l'achat des dons de charité avant leur réception, et l'achat de ce qu'a récolté un pêcheur avant sa pêche ». (SADOUN, 2022).

3.3. Le principe du partage de profits et de pertes

La finance islamique est souvent qualifiée de «participative», à partir du fonctionnement des contrats de participation. Elle a mis en place un système basé sur le Partage des Pertes et des Profits (le principe des trois P). Ce système permet d'associer le capital financier au capital humain. (BADI, OUACHEM, 2022)

Le principe de partage des pertes et profits apparaît comme une solution alternative à la rémunération du prêteur en l'absence de taux d'intérêt mais il s'agit d'un procédé de rémunération qui doit être conforme aux valeurs du système financier islamique et ceci ne se réalise que lorsque la banque prête de l'argent à une entreprise qui devient partenaire, de même le déposant peut être considéré comme un actionnaire de la banque. Les deux parties doivent se méfier car elles assument un risque. Par conséquent, elles ont intérêt à s'engager dans les opérations rentables et à œuvrer à la réussite du projet financé. (BAHRI, 2012)

3.4. Interdiction d'utiliser ou de vendre des produits illicites

La finance islamique encourage l'investissement, mais dans le strict respect des principes établis par la charia. Conformément à la doctrine islamique, certains secteurs d'activité sont considérés comme haram c'est-à-dire « illicites » et donc interdits de commercialiser ou à financer des entreprises opérant dans ses secteurs, notamment l'alcool, les drogues, le porc, les jeux de hasard, le commerce des armes et la pornographie. Ces restrictions visent à garantir que les transactions financières et les investissements restent conformes aux valeurs morales et religieuses de l'islam (Oukili Asraoui, Hamich, & Lahiala, 2021).

L'interdiction des secteurs haram vise également à favoriser un développement économique durable et responsable. En orientant les investissements vers des activités conformes aux principes éthiques de l'islam, la finance islamique cherche ainsi à privilégier un modèle économique qui respecte non seulement la foi, mais aussi le bien-être social et environnemental (KORBI, 2016).

3.5. L'adossement à un actif tangible

L'islam prône un système économique au service de l'être humain, en insistant sur la nécessité d'une activité économique reposant sur des actifs réels et bénéfiques pour la société. Dans cette optique, il interdit la génération de profits à partir de l'argent seul « gagne de l'argent sur de l'argent ». Sans une activité économique concrète. Ainsi, l'un des principes fondamentaux de la finance islamique est l'interdiction des transactions financières qui ne reposent pas sur des actifs tangibles. Toute opération financière doit être adossée à des actifs réels et concrets, c'est-à-dire des biens matériels existants et clairement détenus par les parties concernées. Dans cette logique, les produits financiers dérivés, qui ne sont pas soutenus par des actifs tangibles, sont considérés comme incompatibles avec le système financier islamique. (BADI, OUACHEM, 2022)

4. Les sources de la finance islamique

La finance islamique s'appuie sur un ensemble de sources qui définissent ses principes et ses règles. Il est possible de distinguer les sources de la finance islamique en deux catégories principales des sources originelles et des sources dérivées :

4.1. Les sources originelles

Les sources originelles de la finance islamique sont les fondements textuels sur lesquels repose l'ensemble du système financier islamique. Elles sont considérées comme la base de la charia (loi islamique) et sont les suivantes :

4.1.1. Le coran

Le Coran, première source de la loi divine, regroupe la révélation que le Prophète Mohammed ﷺ a reçue de l'archange Gabriel entre 612 à 632 apr. J.C. à la Mecque puis à Médine. Il contient la « Parole éternelle et incréée de Dieu », transmise au genre humain par son Messenger ﷺ. C'est pour cela qu'il est nommé le « Livre de Dieu » (Kitāb Allah). Il constitue pour les croyants la source infaillible où sont exposées, de façon globale, les commandements de base régissant la vie spirituelle. Par essence, le Coran est destiné au genre humain, ou du moins à tous les croyants quel que soit le lieu et quel que soit le temps (ZUWAM, 2019).

Il est composé de 114 chapitres (sourates) qui comportent 6236 versets (Ayats). Certains chapitres ont été révélés lorsque le prophète était à la Mecque. Ces derniers que l'on nomme « Sourate Mecquia » traitent du domaine spirituel de Dieu, des anges, de l'Au-delà. D'autres ont été révélés à Médine où le prophète s'exila avec ses coreligionnaires. Ces «sourate Madania» traitent de la vie humaine, de l'économie, du commerce, de l'héritage, et de la justice (ALDO, 2012).

4.1.2. La sunna

Le terme Sunna en langue arabe désigne la voie suivie, la méthode adoptée, et l'exemple à imiter. Ce mot est également utilisé dans le sens de clarification, comme lorsqu'on dit expliquer une chose pour signifier la rendre claire, ainsi que dans le sens de l'imitation d'une action (2023, سردار).

La Sunna ou « règle de conduite », désigne tout ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ, que ce soit une parole (hadith), un geste, une approbation, une biographie, ou une caractéristique morale ou physique, que cela soit avant ou après sa mission prophétique. Elle représente la deuxième source de législation islamique car elle englobe tout ce qui émane du Messenger (ZUWAM, 2019).

Allah dit : « Prenez ce que le Messenger vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah car Allah est dur en punition. » (Sourate Al-Hashr, verset 7).

Les paroles, attitudes et recommandations du Prophète, transmis par ses compagnons (sahaba) Abou Bakr, Omar, Othman, Ali, que la tradition appelle « les bien dirigés », puis par leurs successeurs et disciples, constituent une source juridique fondamentale en Islam. (ZUWAM, 2019)

4.2. Les sources dérivées

La finance islamique se base sur les lois du livre sain des musulmans le Coran et la sunna de son dernier messenger Mohammed ﷺ. Cependant, dans les cas où les savants de l'islam ne trouvent aucune référence à une question spécifique dans ces deux sources principales, ils ont recours à l'Ijtihad (l'effort d'interprétation). La jurisprudence qui en résulte s'appelle le Fiqh qui inclut également des outils comme l'Ijma (le consensus) et le Qiyas (l'analogie).

4.2.1. L'Ijtihad

L'Ijtihad est une source dérivée d'après le Coran et le Hadith, Il est utilisé pour répondre à des questions non abordées dans la source primaire, elle s'appuie sur les principes généraux de l'islam. Ainsi, l'Ijtihad Représente le raisonnement indépendant d'un juriste pour déterminer comment appliquer certaines règles de la charia à des situations non explicitement mentionnées dans le Coran ou la Sunna. (Oukili Asraoui, Hamich, & Lahiala, 2021)

4.2.2. Fiqh

Le Fiqh est l'interprétation temporelle des règles de la charia. Il est quelquefois traduit par la jurisprudence islamique qui signifierait réflexion, sagesse, et compréhension du message de l'islam sur le plan juridique. Comme pour le droit non musulman, le risque de divergence dans la compréhension et l'interprétation des textes existe, d'autant qu'en islam coexistent plusieurs écoles.

Les quatre écoles de Fiqh :

- L'école hanafite fondée par l'imam ABU HANIFA (696-769).
- L'école malékite fondée par l'imam MALIK (715-795).
- L'école chaféite fondée par l'imam CHAFII (769-820).
- L'école hanbalite fondée par l'imam HANBAL (780-855).

4.2.3. L'ijmaa (consensus)

L'Ijma est le consensus des savants musulmans sur une question juridique ou théologique en l'absence d'un texte explicite du Coran ou de la Sunna. Il est une source essentielle du droit islamique, garantissant une adaptation aux nouvelles réalités. Al-Shafi'i (820) le considère comme une preuve législative valide, tandis que Ibn Hazm (1064) affirme que tout consensus devient obligatoire pour les musulmans. Bien que reconnu par les écoles juridiques, des divergences existent quant à son application (Kamali, 2003).

4.2.4. Qiyas (l'analogie)

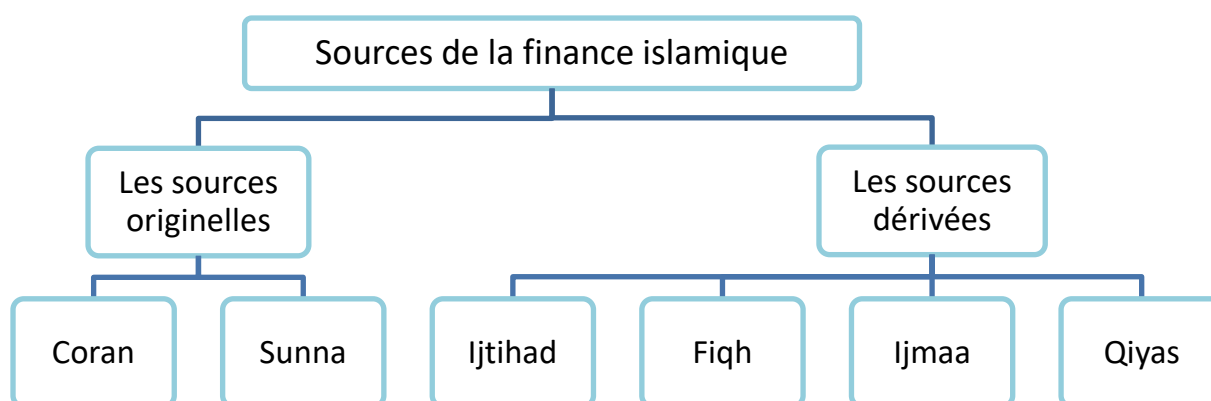
Le terme Qiyas a deux significations : La première est l'estimation, c'est-à-dire la mesure d'une chose par rapport à une autre qui implique une comparaison entre deux choses pour établir une égalité. La deuxième signification est l'égalité entre deux choses, qu'elle soit physique (comme comparer deux livres) ou abstraite (comme dire que quelqu'un est égal à un autre en mérite, honneur ou ambition). (سردار, 2024)

Le Qiyas est le fait de rattacher une situation sans texte explicite (non mentionnée dans le Coran ou la Sunna) à une situation déjà réglementée par un texte, en raison de leur similitude dans la cause du jugement. (سردار, 2024)

Le Qiyas repose sur quatre piliers fondamentaux :

- **L'origine** : C'est la situation pour laquelle un jugement est déjà établi par un texte (Coran ou Sunna) ou par consensus (la chose à laquelle on compare).
- **Le dérivé** : C'est la nouvelle situation pour laquelle il n'existe aucun texte ou consensus (la chose comparée).
- **La cause** : C'est le motif commun entre l'origine et le dérivé qui justifie l'application du même jugement.
- **Le jugement de l'origine** : C'est le jugement légal déjà établi par le texte pour l'origine. (سردار, 2024)

Figure 1 : les sources de la finance islamique



Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées

5. L'évolution de la finance islamique dans le monde

Il y a quatre décennies, la finance islamique n'était qu'une petite parcelle dans l'immense monde de la finance internationale. Cependant, au cours des dernières années, elle a connu une expansion notable. Plusieurs facteurs ont joué un rôle dans l'apparition de la finance islamique (BAHRI, 2012) :

- La pratique accrue des obligations islamiques (Ramadan, pèlerinage, Zakat) a créé un contexte favorable.
- Des érudits musulmans ont cherché à adapter la finance aux principes de l'islam, notamment en remettant en question l'intérêt.
- Les pays musulmans ont affirmé leur indépendance et rejeté le modèle économique colonial.
- Les revenus pétroliers des années 1970 ont permis de financer la création de banques islamiques.
- Les crises financières ont révélé les limites du système conventionnel, offrant ainsi des opportunités à la finance islamique.

5.1. L'évolution dans le monde musulman

Les pays musulmans ont été les pionnières en matière d'intégration de la finance islamique dans leurs structures financières. Cependant, cette intégration diffère d'un pays à l'autre.

➤ L'Égypte

Le début de l'institution moderne de la finance islamique a eu lieu en 1963 en Égypte avec l'apparition de la première caisse d'épargne islamique du Mit-Ghamr, fondée par l'économiste Ahmed El Naggar. Sa naissance serait due à la défiance envers les banques opérant selon le modèle occidental. Cette restriction a conduit la population locale, très croyante, à développer une culture de solidarité et de partage, dans ce qui s'apparente à un système de tontine inspiré de l'islam. (SAIDANE, 2009)

L'objectif principal de cette caisse est de mettre en œuvre des transactions financières basées sur le concept de partage des gains et des pertes, à l'instar d'investissements dans les petits projets agricoles, par exemple. Par ailleurs, l'attribution d'aides financières aux pèlerins. Ce projet a connu un succès indéniable pendant plus de vingt établissements sur une durée de quatre ans, cependant, malgré cette réussite, l'expérience s'est terminée en 1967 pour des raisons politiques. (BAHRI, 2012)

En date de 1972 La Nasser Social Bank a démarré son activité. C'est la première institution bancaire égyptienne à caractère social dédiée aux classes à faibles revenus dans le but de combattre la pauvreté et le chômage. En plus des services traditionnels de banque sociale, la Nasser Social Bank a également mis en place des services financiers islamiques distincts (gestion et distribution de la Zakat aux personnes dans le besoin, financement du Hajj à La Mecque... etc.).(SAIDANE, 2009)

➤ L'Indonésie

L'instauration de la finance islamique en Malaisie remonte à 1969, date à laquelle le Tabung Hadji, un fonds d'entraide islamique, a été fondé. Ce fonds est toujours en existence. Il offre un aide financier aux pèlerins en vue de leur périple à La Mecque grâce à un mécanisme d'épargne et d'investissement conforme à la charia. Actuellement, le Tabung Hadji

continue d'avoir une grande importance pour l'évolution économique de la Malaisie. Il vise à garantir l'accès bancaire aux personnes les plus défavorisées et à leur apporter une aide conforme aux enseignements du Coran. (Saidane, 2009)

➤ Le Pakistan

Le Pakistan a entamé l'islamisation de son système financier en 1977, en introduisant la charia comme loi officielle et en créant un conseil pour éliminer progressivement l'intérêt. En 1984, la banque centrale pakistanaise impose une période de transition de deux ans, pendant laquelle toutes les institutions financières se devaient adapter toutes leurs activités avec les principes financiers islamiques. L'expérience pakistanaise est riche en investissements, avec des exemples comme la Bankers Equity Ltd, devenue une société Moudharaba en 1981, visant à promouvoir l'investissement sans intérêt. (BAHRI, 2012)

➤ L'Iran

L'islamisation du système bancaire en Iran connaît le même succès qu'au Pakistan, l'islamisation officielle du système bancaire iranien a pris place dans le contexte révolutionnaire et démocratique. L'Iran a opté pour un passage immédiat de son système bancaire conventionnel vers un système bancaire islamique. Les deux premières institutions bancaires islamiques en Iran sont : la Bank Saderat et la Bank Mellat. Au cours des années, 671 banques en Iran se sont transformées en institutions purement islamiques et occupent désormais les premières positions dans le domaine bancaire islamique à l'échelle mondiale. (BAHRI, 2012)

➤ Les pays du golfe

Le 20 octobre 1975 est la date de la création de la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah. Cette institution a été fondée par quatre pays membres : l'Arabie Saoudite, la Libye, les Émirats Arabes Unis et le Koweït. Conformément à ses statuts, la BID a pour mission de favoriser le développement économique et le progrès social dans les pays membres, en s'écartant des théories économiques occidentales. Respectant les principes de la loi islamique, elle peut accorder des financements sous forme de fonds propres ou de prêts sans intérêt destinés à des projets de développement. Elle joue aussi un rôle important dans le financement du commerce international et fournit une assistance technique pour la coordination des projets de développement. (BAHRI, 2012)

Au-delà de la BID, la zone des pays du Golfe a vu l'apparition de plusieurs institutions bancaires islamique (SAIDANE, 2009) :

Tableau 1 : Les premières banques purement islamiques dans les pays du Golfe

Pays	Institutions
Arabie Saoudite	Al Rajhi Bank (Arabie saoudite) créée en 1957 et transformé en holding Al Rajhi Trading and Exchange corporation en 1978
Dubaï	Dubaï Islamic Bank fondée en 1975

Koweït	Kuwait Real Estate Bank créée en 1973 et renommée en juillet 2007 Kuwait International Bank Kuwait Finance House créée en 1977
Bahreïn	Bahrain Islamic Bank première banque islamique du Royaume de Bahreïn fondée en 1979 Shamil Bank of Bahrain fondée en 1982
Émiraties Arabes Unis	Abu Dhabi Islamic Bank créée en 1997

Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées

➤ Les pays du Maghreb

Bien qu'il y ait un potentiel et une clientèle considérable, l'expansion de la finance islamique est toujours limitée dans les pays du Maghreb. Cependant, certaines banques islamiques du Golfe commencent à envisager une diversification géographique pour pénétrer le secteur bancaire de détail au Maghreb (Bahri, 2012).

○ Le Maroc

Au Maroc, l'idée de la banque islamique est en cours d'émergence à un rythme très lent, malgré la modification de la réglementation effectuée par Bank Al Maghrib (la banque centrale du Maroc). Cette dernière a permis le 20 mars 2007 l'introduction de produits alternatifs tels que l'ijara (leasing), le mourabaha (achat et vente) et la moucharaka, suite à une longue période de rejet des produits islamiques mentionnés. (Bahri, 2012)

○ La Tunisie

En 2007, la Tunisie a autorisé la création d'une banque islamique, la Zitouna Bank. Une année après, la banque émiratie Noor Islamic Bank filiale de Dubaï Investissement Group a pris l'initiative d'ouvrir le premier bureau de représentation en Tunisie. (Bahri, 2012)

○ L'Algérie

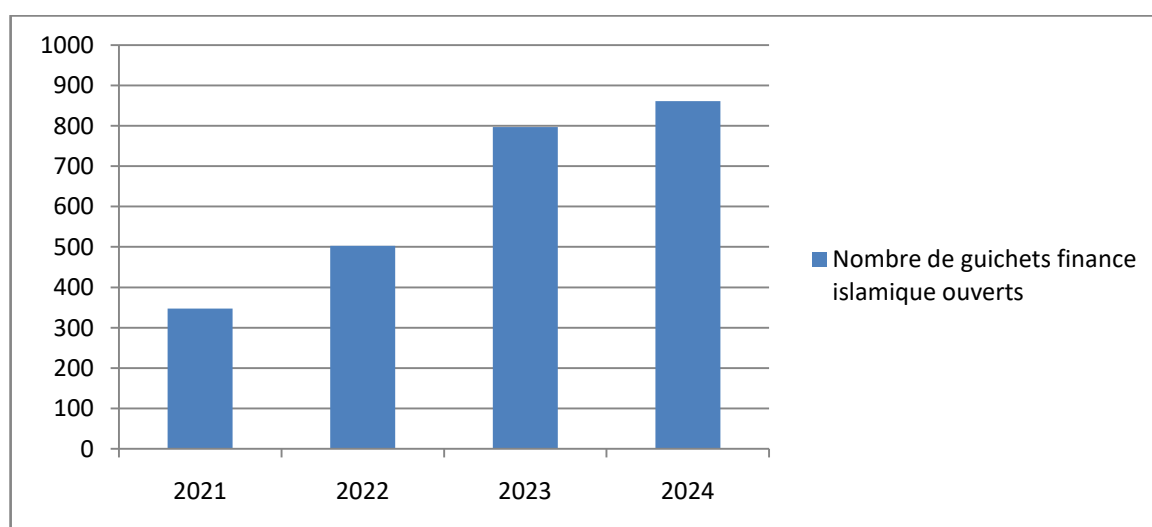
La finance islamique en Algérie, a commencé en mai 1991 avec la création de la première banque islamique à capitaux mixtes, à savoir ; la Banque Al Baraka d'Algérie. Une banque créée dans le cadre d'un partenariat entre la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural d'Algérie (BADR) et le Groupe ABG. Cet établissement exerce ses activités conformément à la Charia et offre des produits bancaires islamiques aux particuliers. (ARROUDJ, 2022)

En Octobre 2008, l'Algérie a vu l'installation de la deuxième banque islamique, il s'agit d'Al Salam Bank Algérie. Cette dernière vise le financement des entreprises, des particuliers et des différents secteurs comme l'agriculture. Elle est dotée d'un capital de 100 millions de dollars et dispose de deux agences qui emploient 60 agents. Parmi eux des cadres algériens venant d'autres banques. (Bahri, 2012)

Comme on peut le constater, la création de ses deux banques islamiques a été faite suivant les conditions de formes et de fonds régissant la constitution de banques et d'établissements financiers conventionnels (Règlement n° 2006-02). Le contrôle de l'activité de la banque islamique effectué par la banque d'Algérie repose également sur des normes conventionnelles que charaïques.

Le système financier algérien en date de 2020 a vu la mise en forme d'une nouvelle structure bancaire, la banque d'Algérie à travers les articles du Règlement n° 2020-02 du 15 mars 2020 introduit le concept de "guichet de finance islamique" dans le cadre juridique bancaire algérien. Ce guichet est défini selon l'article n°17 du règlement comme « la structure chargée exclusivement des services et des produits de finance islamique, au niveau de la banque ou de l'établissement financier ». Le règlement impose que ce guichet soit financièrement et comptablement indépendant du reste des activités bancaires classiques. Il doit disposer d'une comptabilité distincte, de comptes clients séparés et d'un personnel spécifique affecté à son fonctionnement.

Figure 2 : Evolution du nombre de guichets finance islamique ouverts en Algérie (2021-2024)



Source : élaboré par nous même à partir des données du ministère des finances (Voir Annexe 01).

D'après le graphique présenté, le nombre de guichets de finance islamique ouverts en Algérie a connu une évolution positive et soutenue entre 2021 et 2024. En effet, on observe une croissance continue d'année en année, passant de 347 guichets en 2021 à près de 861 en 2024. La progression la plus marquante a eu lieu entre 2022 et 2023, avec une augmentation d'environ 300 guichets, traduisant un effort significatif de déploiement dans le secteur. Toutefois, en 2024, bien que le nombre de guichets continue d'augmenter, le rythme semble ralentir légèrement, ce qui pourrait s'expliquer par une phase de stabilisation ou d'adaptation aux besoins du marché.

5.2. L'évolution dans le monde non musulman

Le succès de la finance islamique dans le monde musulman attire l'intérêt de plusieurs pays non musulmans, tels que la Grande-Bretagne, la Suisse, la France, l'Allemagne et les États-Unis, qui cherchent à capter les investissements conformes à la charia.

➤ **L'Allemagne**

L'année 1978 marque l'établissement de la première institution islamique en Europe, connue sous le nom d'Islam Bank System International Holding, qui a été implantée au Luxembourg. C'est elle qui a été la première à travailler selon les principes de la Moudharaba. Depuis le 1er juillet 1985, elle se présente sous le nom d'Islamic Finance House Universal Holding (IFHUH). (Bahri, 2012)

➤ **La Grande-Bretagne**

Londres s'impose comme la principale place financière islamique en Europe, avec une ouverture affirmée envers l'implantation du système financier islamique. Environ une trentaine de pays y sont déjà actifs dans ce domaine. Le Royaume-Uni propose deux modèles de banques islamiques : celles entièrement islamiques et celles intégrées à des institutions financières classiques. Trois banques fonctionnant sur le premier modèle, sont actuellement autorisées à opérer : l'Islamic Bank of Britain, l'European Islamic Investment Bank et la Bank of London and Middle East, outre, un fonds spéculatif islamique et une compagnie d'assurance islamique Takaful. (Bahri, 2012)

➤ **La France**

La France n'est pas encore un acteur majeur dans le domaine de la finance islamique, à l'exception de quelques banques comme BNP Paribas. En 2003, cette dernière a établi une section islamique à Bahreïn pour satisfaire à la demande croissante de sa clientèle. La division de banque islamique de Calyons, la banque d'affaires du Crédit Agricole, a été mise en place en 2004. Nataxis, un établissement bancaire répandu, a également déclaré en 2006 avoir contribué au financement de la flotte d'une nouvelle compagnie aérienne koweïtienne, aux côtés de Kuwait Finance House, le deuxième plus grand établissement bancaire islamique mondial. (Bahri, 2012)

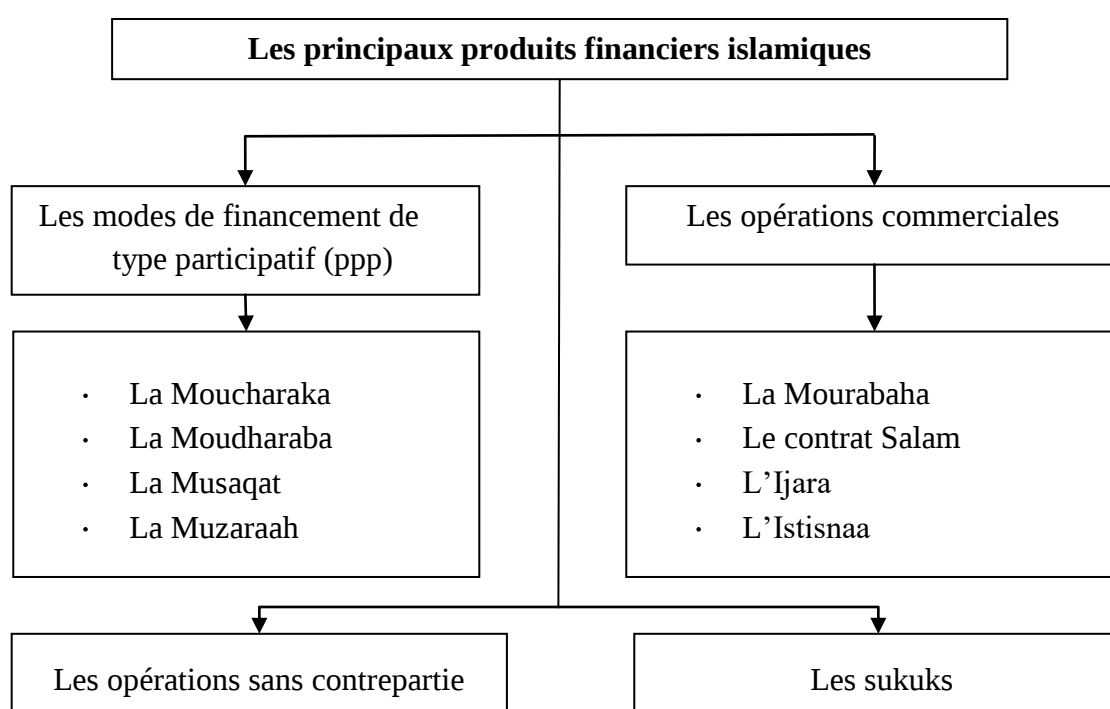
➤ **Les États Unis**

Les États-Unis possèdent un véritable marché pour l'élaboration de services financiers islamiques, étant donné que le nombre de musulmans y dépasse les 5 millions, dont une grande majorité bénéficie d'un revenu considérable. Pour répondre à cette demande importante, plusieurs établissements ont été créés. L'une d'entre elles est la Lariba Bank de l'America Finance House, qui possède une autorisation pour exercer dans plus de 13 États des USA. Cette entreprise offre une variété de services financiers, dont le crédit-bail immobilier, l'automobile et les équipements médicaux. Un autre établissement qui a connu une expansion significative est le Fonds Mutuel Amaria situé à Washington. Cette dernière offre aux investisseurs la possibilité d'investir leur capital dans un portefeuille varié d'actions d'entreprises, en accord avec les principes de la charia. (Bahri, 2012)

Section 02 : les principaux modes de financement islamique

Les banques islamiques ainsi que les fenêtres islamiques des banques conventionnelles, proposent des alternatives aux produits des banques traditionnels. Elles offrent une large gamme d'instruments spécifiques, conçus pour répondre aux exigences de la clientèle tout en respectant les principes de la charia. Ces instruments se classent principalement en quatre (04) catégories distinctes : les contrats participatifs, fondés sur le partage des pertes et des profits, les contrats commerciaux, qui régissent les transactions et les échanges selon des normes éthiques et équitables, les opérations sans contrepartie, et les sukuks.

Figure 3: les principaux produits financiers islamiques



Source : Geneviève CAUSSE, BROQUET. 2009. *la finance islamique*, Edition Revue Banque. Paris. P52

1. Les modes de financement participatifs

En accord avec les principes de la charia, les banques islamiques offrent des solutions de financement participatif. Celles-ci impliquent une participation conjointe au capital et/ou à l'activité, ainsi qu'un partage équitable des pertes et des profits entre les parties prenantes. Les instruments participatifs les plus couramment utilisés par ces institutions sont :

1.1. Le contrat Moucharaka

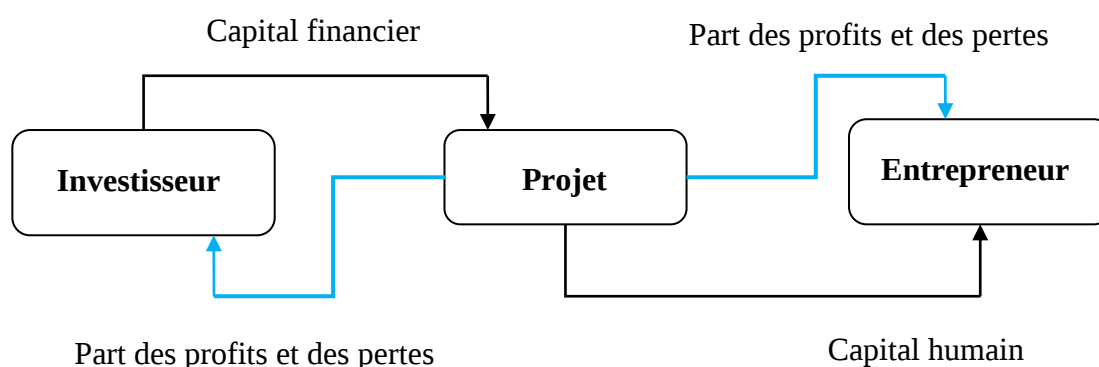
Le terme Moucharaka provient de l'arabe charika qui signifie association ou société. Il s'agit d'un contrat de prise de participation ou de joint-venture de deux ou plusieurs parties

dans le capital et la gestion d'une même affaire. Ce contrat implique plusieurs apporteurs de fonds. (Saidane, 2009)

Le législateur algérien à travers l'article 6 du règlement n°2020-02 du 15 mars 2020 définit la Moucharaka comme : « la moucharaka est un contrat entre une banque ou un établissement financier et une ou plusieurs parties ayant pour objet la participation dans le capital d'une entreprise, dans un projet ou dans des opérations commerciales en vue de la réalisation de profits ».

La moucharaka reforme une modalité d'association entre la banque et son client en vue de financer une entreprise, un projet, ou une opération moyennant une répartition des résultats (pertes ou profits) dans des proportions convenues. Elle peut prendre la forme d'une société de personnes ou de capitaux. La gestion est généralement assurée conjointement par tous les associés, appelés "moucharikoun", sauf si certains d'entre eux renoncent à ce pouvoir. (RUIMY., 2008)

Figure 4 : Principe de fonctionnement de la Moucharaka



Source : Jouini, E, & Pastré, O. (2008). *Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris : Dix propositions pour collecter 100 milliards d'euros*. Rapport remis à Paris Europlace.

Pour garantir que cette modalité présente une alternative islamique à l'emprunt traditionnel, plusieurs conditions doivent être respectées :

- L'évaluation du capital doit être clairement définie dans le contrat.
- Le profit revenant à chaque partenaire doit être prédéterminé comme une proportion ou un pourcentage et non comme un montant fixe.
- La quote-part de profit et pertes doit être proportionnelle aux parts des associés dans le capital.
- Cette règle ne peut être altérée par aucune condition. (Bahri, 2012)

Il existe deux principales formes de contrats moucharaka :

a. La Moucharaka constante

C'est le contrat dans lequel La banque et le client demeurent partenaires jusqu'à l'expiration du terme du contrat de moucharaka constante, qui se termine avec l'achèvement du projet financé. Durant cette période, la banque perçoit régulièrement sa part des bénéfices en tant qu'associé. (RUIMY, 2008)

b. La Moucharaka dégressive

Dans ce mode de financement participatif. La banque accepte de vendre petit à petit sa participation dans le projet au client, en contre d'une somme d'argent, Autrement dit, elle se retire de la société de manière dégressive en fonction de l'avancement du projet, permettant ainsi au client de devenir l'unique propriétaire. (Huet, Cherqaoui, & Colas, 2014)

1.2. Le contrat Moudharaba

Le contrat moudharaba est dérivé d'une pratique ancienne, existant au temps du Prophète ﷺ, selon laquelle une personne, détenteur de fonds, s'associe avec une autre personne, entrepreneur-commerçant. L'un apporte les fonds, l'autre son savoir-faire. À l'issue de l'opération, ils se partagent les bénéfices qui en résultent. Cette pratique a été reprise par les banques islamiques qui peuvent ainsi assurer leur fonction d'intermédiation en prêtant des fonds à leurs clients, sans utilisation de l'intérêt. (Geneviève Causse, 2009)

La moudharaba littéralement prise de risque en arabe, est parmi les modes de financement islamique basée sur le principe des trois p (ppp), cela constitue un contrat d'association entre deux acteurs : le rab-el-mal (la banque) et l'entrepreneur appeler le Moudharib, détenant des biens complémentaires : l'un le travail, l'autre l'argent. Dans ce cadre la banque finance intégralement le projet tandis que la gestion de l'affaire est entre les mains du Moudharib. (Saidane, 2009)

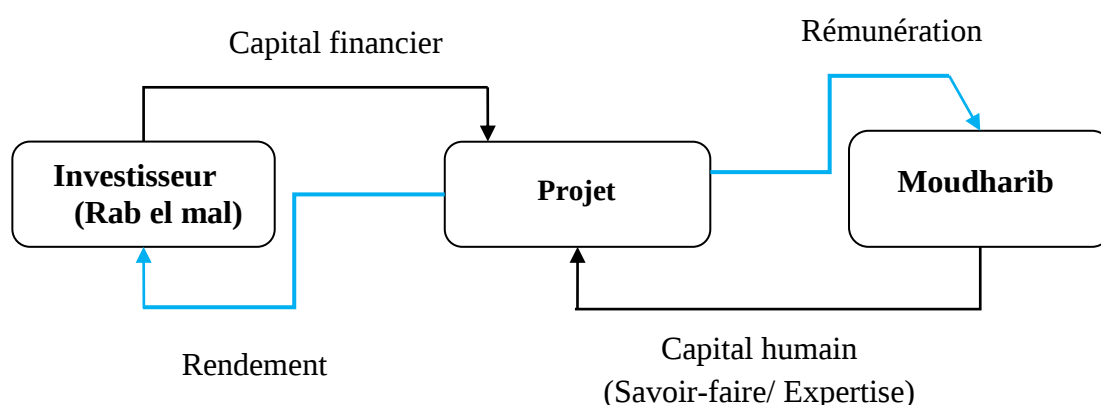
Le législateur algérien à travers l'article 7 du règlement n°2020-02 du 15 mars 2020 définit la Moudharaba comme : « un contrat en vertu duquel une banque ou un établissement financier, dénommé bailleur de fonds, fournit le capital nécessaire à un entrepreneur qui apporte son travail dans un projet en vue de la réalisation de profits ».

Dans le contrat Moudharaba, les bénéfices sont partagés entre le Moudharib et le Rab-el-mal selon la proportion fixée dans le contrat, après déduction des frais de gestion et remboursement du capital. Le Moudharib, qui ne perçoit pas de salaire, est rémunéré pour son expertise. En cas de pertes, le Moudharib perd ses efforts et ses frais de gestion, tandis que le Rab-el-mal perd son capital, à moins que la perte ne résulte d'une mauvaise gestion, auquel cas elle est supportée par les deux parties. (Geneviève Causse, 2009)

Les contrats moudharaba se présentent sous deux formes, limitée ou illimitée. Dans une moudharaba :(Aldo, 2012)

- **Limitée (moudharaba al moucayada) :** le contrat concerne un projet précis et circonscrit et le financeur, rab-el-mal n'investira que son argent.
- **Illimitée (moudharaba al moutlaca) :** La responsabilité du Moudharib, même s'il n'est pas tenu de révéler les détails du projet au Rab-el-mal, est engagée par une gestion prudente et de bonne foi. Il doit viser à optimiser les bénéfices en gérant les fonds du Rab-el-mal. En cas de négligence, surtout intentionnelle, le Moudharib peut être tenu responsable des pertes.

Figure 5: principe de fonctionnement de la Moudharaba



Source : Jouini, E., & Pastré, O. (2008). *Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris : Dix propositions pour collecter 100 milliards d'euros*. Rapport remis à Paris Europlace.

Au moment de la signature, le contrat doit :

- Préciser la forme du contrat (limité ou illimité) et le montant du capital, ce dernier ne pouvant, en principe, être versé en nature.
- Préciser clairement le mode de répartition du profit, qui doit être variable, pas fixe, le Moudharib ne peut garantir ni le remboursement du capital, ni la réalisation d'un profit. (Geneviève Causse, 2009)

1.3. Musaqat (sharecropping)

C'est une sorte de joint-venture (coentreprise) destinée aux vergers dans le secteur agricole pour partager le produit d'une existante entre les partenaires, et ce, selon leur contribution respective. (Majidi, 2016)

La Musaqat est un type de partenariat basé sur l'effort fourni par un travailleur pour entretenir des arbres fruitiers, notamment l'arrosage et les soins, en échange d'un partage des fruits récoltés selon une proportion convenue entre les deux parties. (2022, سليمان ناصر)

1.4. Muzaraah

C'est une variante traditionnelle de la Moudharaba. Ce type de contrat est utilisé dans le domaine de l'exploitation des terres agricoles, et dans lequel la banque apporte des fonds ou des terres en vue de la cultiver pour une période déterminée. Le produit de la terre sera réparti entre la banque et le travailleur selon les conditions déterminées à l'avance. Il s'agit donc, d'un contrat d'association entre le capital (terres agricoles, nues ou plantées) et le travail. Mais ce qui différencie ce contrat du contrat Moudharaba, c'est que le produit de la terre (fruits, céréales...) qui fait l'objet du partage entre le propriétaire de la terre et le travailleur et non pas le profit (en termes d'argent). (Sghaier, 2021).

2. Les opérations commerciales

La finance islamique offre un large éventail d'instruments commerciaux, conçus pour répondre aux besoins de financement tout en respectant les principes de la charia tout en répondant aux besoins du marché. Ces instruments, tels que la Mourabaha, le Salam, l'ijara et l'Istisnaa, permettent de financer des activités économiques de manière éthique et équitable.

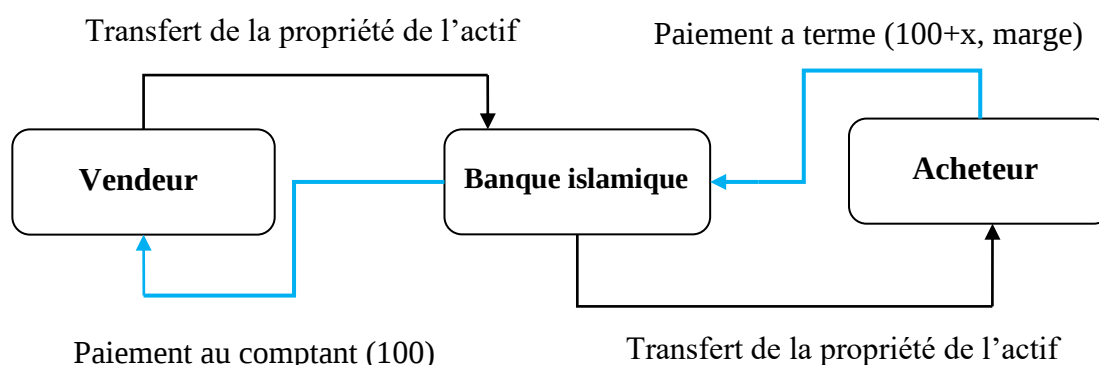
2.1. Le contrat Mourabaha

Le terme Mourabaha revient du mot arabe « Ribh » qui veut dire « bénéfice ». Il s'agit d'une vente à cout majoré, ou une marge bénéficiaire est ajoutée au prix de revient. Les banques islamiques ont développé la Mourabaha pour faciliter l'acquisition de biens et d'équipements par leurs clients en offrant des modalités de paiement souples. Cet instrument financier islamique, remarquable par sa flexibilité et sa capacité d'adaptation, sert de base à une multitude de montages financiers, allant du financement immobilier aux projets. Il est, de fait, l'un des outils les plus utilisés par les institutions financières islamiques. (Sghaier, 2021)

Selon l'article 5 du règlement n°2020-02 du 15 mars 2020 : « La Mourabaha est un contrat en vertu duquel la banque ou l'établissement financier vend à un client un bien déterminé, meuble ou immeuble, propriété de la banque ou de l'établissement financier, au coût de son acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire convenus d'avance, et selon des modalités de paiement, arrêtées entre les deux parties ».

Le contrat Mourabaha implique trois parties: le client de la banque qui sollicite un financement pour l'acquisition d'un bien (marchandise ou matières premières ou produits semi-finis...), un fournisseur et la banque. Il s'agit d'une opération de vente à crédit où le créancier (la banque) achète l'actif souhaité par le débiteur (client) et le lui revend avec une marge bénéficiaire, échelonnés sur une période donnée. La propriété du bien est transférée au client une fois que le prix convenu, déterminé lors de la signature du contrat est intégralement payé.

L'opération de la vente Mourabaha se déroule en général, comme suit (figure suivante):

Figure 6 : Principe de fonctionnement de la Mourabaha

Source : Jouini, E., & Pastré, O. (2008). *Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris : Dix propositions pour collecter 100 milliards d'euros*. Rapport remis à Paris Europlace.

Bien que certains spécialistes remettent en question la conformité islamique des opérations de Mourabaha, les rapprochant d'un contrat de dette classique, des distinctions essentielles subsistent. En premier lieu, la banque détient initialement la propriété effective de l'actif sous-jacent, établissant une opération de vente à crédit plutôt qu'un prêt. De plus, elle assume les risques liés à la détention de cet actif. Deuxièmement, l'absence de référence explicite à un taux d'intérêt est notable, la rémunération du créancier s'effectue par une commission, majorant le prix d'achat, et cette rémunération du créancier ne compense pas l'utilisation de l'argent mais correspond plutôt à la rémunération du service rendu par la banque. Enfin, la marge bénéficiaire, fixée à l'avance, demeure constante durant la période de paiement accordée. (JOUINI, PASTRE, 2008)

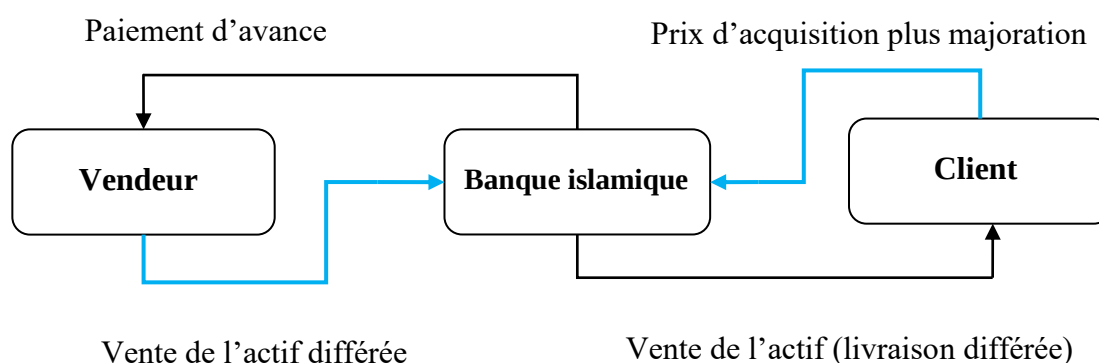
2.2. Le contrat salam

L'article 9 du règlement n° 2020-02 du 15 mars 2020 définit le contrat salam comme : « un contrat par lequel la banque ou l'établissement financier intervient en qualité d'acquéreur d'une marchandise, qui lui sera livrée à terme par son client, en contrepartie d'un paiement comptant et immédiat ».

Le contrat Salam est un contrat de vente à terme. C'est à dire une opération de vente où le paiement se fait au comptant alors que la livraison se fait dans le futur. La banque intervient comme acheteur d'une marchandise. Elle lui sera livrée à terme pour son client. Bien que cette pratique, où le bien acheté n'existe pas au moment de la signature, on peut considérer ce contrat comme illicite étant donné que, selon les principes de la Charia, on ne peut vendre ce que l'on ne possède pas. Mais, pour faciliter certaines opérations, notamment dans l'agriculture, des exceptions ont été accordées pour le financement des paysans avant la récolte. Afin de prévenir le Gharar (incertitude), le contrat exige une description précise de la marchandise et oblige le vendeur à se procurer le bien sur le marché en cas de récolte

insuffisante. Bien qu'étendu à d'autres secteurs, ce rappel souligne l'importance des conditions de validité imposées au contrat Salam. (Geneviève Causse, 2012)

Figure 7 : principe de fonctionnement du contrat al Salam



Source : Herbert Smith, 2009, *Guide de la finance islamique*, Paris.

Conditions de conformité du contrat :

- Le bien qui fait l'objet du contrat doit pouvoir être détaillé le plus précisément possible afin d'éviter tout malentendu lors de sa livraison à la date spécifiée.
- La probabilité de son existence doit donc être assez élevée. Dans le cas contraire, si la réalisation du bien est soumise à un nombre important d'événements incertains, il ne peut faire l'objet de ce type de contrat.
- Le Salam ne peut s'effectuer sur une chose qui existe déjà, les dommages et la détérioration du bien ne pouvant pas être assurés avant sa livraison. (RUIMY, 2008)

2.3. Ijara

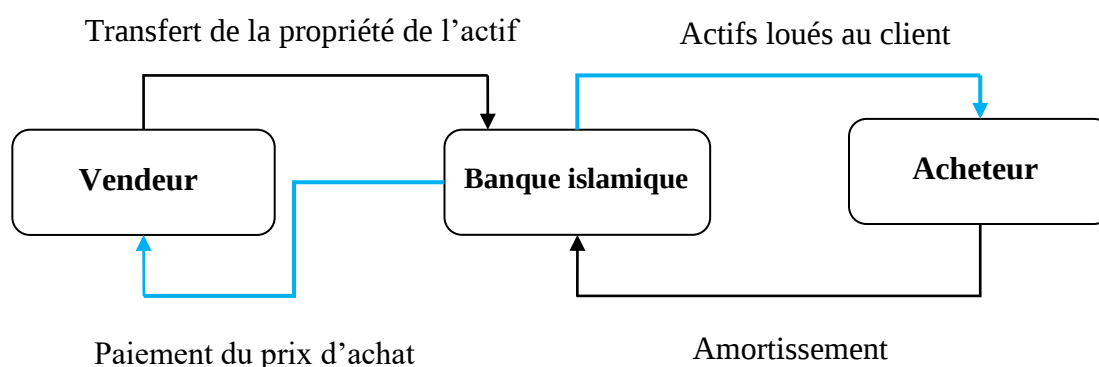
Le contrat ijara, du mot arabe oujra, loyer, est un contrat de leasing ou de crédit-bail par lequel une banque acquiert un bien nécessaire à la réalisation d'un projet et le loue à une entreprise pour un montant et une échéance déterminée. Le propriétaire du bien, c'est-à-dire la banque, supporte tous les risques liés à la propriété. La durée de location varie selon la nature de l'objet et les besoins du client. À la fin du contrat la banque doit récupérer le bien afin de le mettre à la disposition d'un autre client. Le contrat ijara peut conduire cependant au tamlik (propriété). Dans ce dernier cas, le locataire peut acquérir la propriété du bien par amortissements. Le bien peut donc être vendu à un prix négociable, ce qui entraîne la vente du contrat ijara. (Saidane, 2009)

Selon l'article 8 du règlement n° 2020-02 du 15 mars 2020 : L'Ijara est un contrat de location au terme duquel la banque ou l'établissement financier, dénommé bailleur, met à la disposition d'un client, dénommé preneur, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble,

dont il est propriétaire, pour une période déterminée, en contrepartie de paiement d'un loyer fixé dans le contrat.

Ijara est une solution pour les entités qui ne peuvent pas faire l'acquisition de leurs investissements ou qui ne sont pas intéressées à devenir propriétaire. Comme ce fut le cas pour la mourabaha, l'ijara n'était pas faite à l'origine pour être un mode de financement. Elle transférait l'usufruit pour un prix déterminé. (Aldo, 2012)

Figure 8 : principe de fonctionnements du contrat Ijara



Source : Dhafer SAIDANE, 2011. *La finance islamique à l'heure de la mondialisation*, 2emeEdition RB.

2.4. Istisnaa

Le législateur algérien à travers l'article 10 définit ce contrat comme : « L'Istisnaa est un contrat en vertu duquel la banque ou l'établissement financier, s'engage à livrer à son client, donneur d'ordre, ou à acheter auprès d'un fabricant, un bien à fabriquer selon des caractéristiques définies et convenues entre les parties, à un prix fixé, selon des modalités de paiement préalablement arrêtées par les deux parties ».

L'Istisnaa est un moyen de financement progressif. C'est un contrat de fabrication (ou de construction) au terme par lequel le vendeur accepte de fournir à l'acheteur, dans un délai déterminé et à un prix fixé à l'avance, des biens spécifiques fabriqués ou construits selon des spécifications définies dans un cahier des charges. En effet, Le vendeur est tenu de livrer le bien conformément aux exigences établies dans le cahier des charges, dans un délai précis et au prix convenu. De son côté, l'acheteur s'oblige à effectuer des paiements progressifs en fonction de l'état d'avancement des travaux. (Korbi, 2016)

Cette technique représente une exception à l'une des principes clés de la finance islamique rappelée précédemment, à savoir l'interdiction du Gharar qui stipule généralement que l'objet du contrat doit exister au moment de sa conclusion. Néanmoins, cette exception se justifie par son utilité dans le financement de projets de construction, en s'appuyant sur des spécifications précises définissant l'actif qui sera livré ultérieurement. (Herbert Smith, 2009)

3. Les opérations sans contrepartie

La finance islamique ne se limite pas aux transactions commerciales. Elle inclut également des opérations sans contrepartie, destinées à des fins humanitaires.

3.1. Qardh al Hassan

Le prêt sans intérêt, ou Qardh Hassan, C'est un prêt sans contrepartie, effectué dans un but humanitaire ou de bienfaisance, accordée occasionnellement aux personnes en difficulté. Il peut être utilisé pour soutenir des projets sociaux, économiques, éducatifs ou religieux. Le remboursement s'effectue selon les capacités du débiteur, sans générer de profit pour la banque. (Geneviève Causse, 2009)

Ce type de prêt, plus proche d'une aide que d'un crédit commercial, est rarement utilisé par les établissements commerciaux, mais peut être envisagé dans des situations spécifiques (difficultés individuelles ou entrepreneuriales, développement de secteurs émergents). (JOUINI, PASTRE ,2008)

4. Les sukuk

Ces dernières années, les sukuk ont connu un essor remarquable sur les marchés financiers internationaux. Leur utilisation croissante reflète la volonté de nombreux États et institutions de diversifier leurs sources de financement tout en respectant les principes islamiques.

4.1. Définition

Le terme « Sukuk » provient de l'arabe et correspond au pluriel du mot « Sakk », qui veut dire certificat, le terme Sukuk se traduit par obligations islamiques. L'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI) a consacré la norme 17 à la réglementation des Sukuk : « elle les considère comme étant des titres de même valeur nominale, représentant des parts indivis d'un droit de propriété de biens, le droit d'usufruit, de services ou d'actif d'un projet déterminé ou d'une activité d'investissement particulière » (Abniaz, Sassi, 2019).

Les sukuk sont des obligations conformes à la charia émises par un émetteur d'actifs qui peut être une entreprise ou un État, via un fonds commun dans le but de rassembler les capitaux requis sur le marché. Par conséquent, les sukuk émis par l'émetteur peuvent être soit garantis, soit sans garantie. Dans le premier scénario, on évoque les sukuk adossés à des actifs, tandis que dans le second scénario, on se réfère aux sukuk basés sur des actifs. (Amrani, Hamza, 2017)

4.2. Les types de sukuk

Selon la norme AAOIFI, les sukuk sont classés en cinq catégories (Abniaz, Sassi, 2019) :

- sukuk al ijara : les contrats de location.
- sukuk al moudharaba et sukuk al moucharaka : les contrats fondés sur le partenariat.
- sukuk al mourabaha et sukuk al istisnaa : les contrats de vente.
- sukuk al istithmar : les contrats hybrides.
- sukuk al wakala : les contrats d'agences

Les sukuk présentent des potentiels intéressants pour les gouvernements qui souhaitent financer des projets d'infrastructures ou autres projets de développement. Les sukuk peuvent être aussi utilisés par les entreprises pour étendre leurs activités ou simplement entreprendre de nouveaux projets ; ils peuvent être également pour les institutions financières des instruments de gestion de liquidité et du déséquilibre des échéances entre actifs et passifs. Par ailleurs, le marché des sukuk offre aux investisseurs musulmans des opportunités d'investissements profitables conformes aux normes de la Charia. (Sghaier, 2021)

Une caractéristique intéressante des sukuk est qu'ils créent une connexion entre le secteur financier et le secteur réel de l'économie, en ce sens qu'il n'est pas possible d'émettre des sukuk s'ils ne sont pas adossés à un actif réel ou une activité productive. Avec cette caractéristique les activités dans les marchés financiers reflètent celles dans l'économie réelle ; ainsi les espaces pour les activités spéculatives, responsables en partie des bulles, se trouvent drastiquement réduits. (Asma Sghaier, 2021)

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a permis d'établir les fondements théoriques et conceptuels de la finance islamique, en retraçant ses origines historiques, en explicitant ses principes doctrinaux et en présentant ses principaux modes de financement. Nous avons mis en évidence la spécificité de cette discipline, qui se distingue du système financier conventionnel par son ancrage dans les valeurs éthiques et les normes juridiques de la Charia.

L'objet de ce chapitre était de présenter les fondements de base de la finance islamique et de mettre en évidence ses spécificités par rapport au système financier conventionnel. Cette présentation visait à offrir une compréhension claire de cette discipline en tant qu'alternative éthique et structurée.

Dans un premier temps, nous avons retracé les origines historiques de la finance islamique, défini ses concepts clés, exposé ses principes fondamentaux tels que l'interdiction du Riba et du Gharar, ainsi que ses principales sources qui ont été classées en deux catégories. L'analyse de son évolution à travers différents contextes, tant dans les pays musulmans que non musulmans, a permis de mieux cerner sa portée et sa dynamique actuelle.

Dans un second temps, nous avons exploré les principaux modes de financement qu'elle propose. Qu'il s'agisse de modes participatifs, d'opérations commerciales, de financements sans contrepartie ou encore des sukuk, ces instruments reflètent l'originalité de la finance islamique et sa capacité à répondre à des besoins économiques tout en respectant les principes de la Charia.

Ce cadre conceptuel constitue une base essentielle pour analyser, par la suite, le rôle potentiel de la finance islamique dans le processus de croissance économique.

Chapitre 02 : le cadre conceptuel de la croissance économique

Introduction du chapitre

L'objet de ce chapitre est de présenter le cadre conceptuel de la croissance économique, comme étant une composante essentielle dans la compréhension des dynamiques de développement et comme base pour analyser l'apport potentiel de la finance islamique à ce processus. En effet, la maîtrise des fondements et des mécanismes de la croissance économique constitue une étape indispensable pour appréhender les liens qu'elle peut entretenir avec différents modèles financiers.

Pour ce faire, nous abordons dans la première section les concepts de base liés à la croissance économique. Cette approche consiste à clarifier les notions fondamentales, telles que les différentes définitions, les caractéristiques, les types de croissance, ainsi que la distinction entre croissance et développement. Nous présenterons également les principaux indicateurs de mesure notamment le PIB, les différents facteurs et théories ayant marqué l'évolution de ce concept au fil du temps. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'expérience de l'Algérie dans ce domaine.

Dans la deuxième section, nous commençons par examiner comment l'islam perçoit la croissance économique, en mettant en lumière les principes économiques islamiques qui la soutiennent. Nous analysons ensuite le rôle du système financier dans la promotion de la croissance, avant de nous intéresser à la relation théorique entre la finance islamique et la croissance économique, à travers les travaux existants. Après avoir étudié les mécanismes d'influence, nous abordons enfin la contribution de la Banque d'Algérie au développement de la finance islamique.

Section 01 : concepts de base de la croissance économique

La croissance économique est un phénomène important dans la littérature économique. Elle est considérée comme un objectif à atteindre par la majorité des pays développés et en développement car elle assure la prospérité économique et sociale. L'objectif de cette section est de proposer les différentes définitions de la croissance selon différents économistes, ensuite nous présentons les indicateurs de mesure de cette croissance, ses facteurs, ses caractéristiques, ainsi que ses principales théories.

1. La notion de la croissance économique

1.1. Définition de la croissance économique

Plusieurs définitions de la croissance économique existent :

D'après l'économiste François PERROUX : « la croissance économique est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit net en termes réels ».

Selon Jacques Muller « la croissance économique est une notion purement quantitative qui reflète l'augmentation de la production à long terme dans une économie, comme nous pouvons la mesurée ».

La croissance économique selon Jacques GARELLO et Jean Yves NAUDET (1991) est l'augmentation durable de la production et des principales grandeurs économiques comme le produit intérieur brut PIB.

Simon KUZNETS définit la croissance économique d'un pays comme étant « une hausse à long terme de la capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie de biens économiques. Cette capacité croissante est fondée sur le progrès technique et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle requiert.

De ces diverses définitions, il ressort que la croissance économique est l'augmentation de la quantité de biens et de services dans une économie au cours d'une période déterminée, par rapport à la période précédente, Ainsi que cette dernière est un phénomène durable et mesurable.

1.2. Les types de croissance économique

La croissance économique est un concept général qui nécessite d'être spécifié pour être opérationnelle. Il existe plusieurs typologies de la croissance :

1.2.1. Croissance extensive et croissance intensive

- **La croissance extensive** : C'est la croissance économique exclusivement obtenue par l'augmentation quantitative des facteurs de production utilisés (travail, capital...). Cette croissance est caractérisée par la création d'emplois au sein de l'économie. (Laurion, 2022)

- **La croissance intensive** : C'est la croissance obtenue par une meilleure utilisation et une meilleure efficacité des facteurs de production. Ce type de production résulte pour l'essentiel du progrès technique, de l'amélioration des connaissances et d'une meilleure organisation du travail.

Tableau 2: Comparaison entre la croissance extensive et la croissance intensive

La croissance extensive	La croissance intensive
• Quantitative • Croissance obtenue par l'augmentation des facteurs de production • Dépend directement du nombre de production • Création d'emplois	• Qualitative • Croissance obtenue par une meilleure utilisation et une meilleure efficacité des facteurs de production. • Ne dépend pas directement du nombre de production • Sans création d'emplois

Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées

1.2.2. Croissance équilibrée et croissance déséquilibrée

La croissance est considérée comme équilibrée lorsqu'elle se déroule de manière stable, en respectant les grands équilibres macroéconomiques tels que la production, la consommation, l'emploi, le budget de l'État et le commerce extérieur. À l'inverse, une croissance déséquilibrée survient lorsque ces variables économiques clés sont déséquilibrées, se manifestant par des problèmes tels que le chômage, l'inflation, ou des déficits budgétaires et commerciaux. (Leurion, 2022)

1.2.3. Croissance effective et croissance potentielle

La croissance effective est celle qui dépend des facteurs de la demande globale, c'est-à-dire des évolutions de la consommation, des investissements et des exportations. Elle est constatée et obtenue sur une période donnée (Leurion, 2022).

La croissance potentielle est la croissance maximum réalisée à travers une utilisation optimale des différents facteurs de production. Cette croissance peut désigner une croissance hypothétique réalisant un niveau de plein-emploi. (Sterdyniak, 2015)

1.3. Les caractéristiques de la croissance économique

Kuznets a distingué six caractéristiques de la croissance économique moderne à savoir (BENSLIMANE, 2018) :

- Taux de croissance élevé de la production et de la population.
- Taux de croissance élevé de la productivité du travail.

- Taux de croissance élevé de la transformation structurelle économique : Les aspects essentiels de cette transformation s'illustrent dans le passage des activités agricoles aux activités industrielles, et plus récemment vers les services.
- Taux de croissance élevé de la transformation sociale, politique et idéologique : l'urbanisation et la sécularisation sont les principaux éléments de ce que les sociologues appellent le processus de modernisation.
- Le progrès technique dans les domaines du transport et communication : Ce qui rend plus facile d'augmenter cette capacité grâce aux nouvelles technologies dans les domaines de transport et de communication.
- Augmentation de la croissance économique mondiale.

2. La croissance et le développement

Le développement se définit selon François Perroux, comme «la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ». Il s'agit donc d'un processus global d'amélioration durable des conditions de vie pour une population. Cela englobe des aspects économiques, sociaux et humains comme l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, ou encore la réduction des inégalités. (Sylvain, 2019)

Bien que souvent utilisés de manière interchangeable, les concepts de croissance économique et de développement ne renvoient pas à la même réalité. La croissance désigne un phénomène purement quantitatif, tandis que le développement englobe des dimensions qualitatives liées au bien-être humain. Ces deux notions sont donc complémentaires mais distinctes.

Le tableau suivant présente une analyse comparative permettant de mieux cerner leurs différences fondamentales :

Tableau 3 : Comparaison entre la croissance et le développement

Critères	Croissance économique	Développements
Approche	Quantitative	Qualitative (santé, éducation, espérance de vie, etc..).
Indicateurs de mesure	PIB/ Taux de croissance	IDH/ IPH / EE/ ISS
Objectif principal	Augmenter la richesse économique.	Améliorer la qualité de vie globale de la population.
Dimensions	Économique	Economique, sociale, environnementale.

Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées

3. Les indicateurs de mesure de la croissance économique

La croissance économique d'un pays est un concept complexe et multidimensionnel, qui peut être mesuré de différentes manières :

3.1. Le produit intérieur brut (PIB)

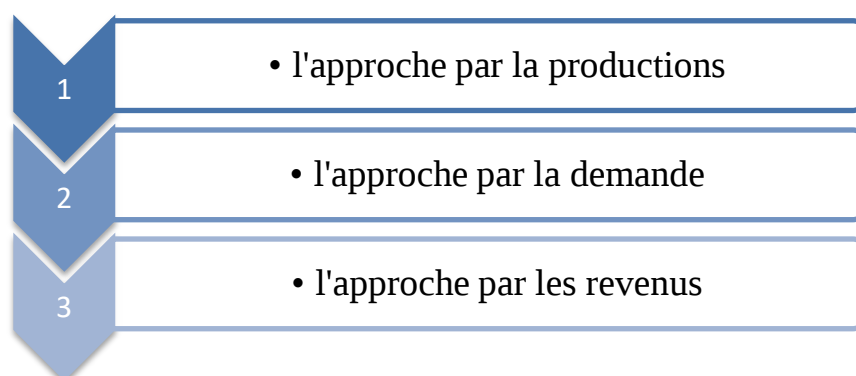
C'est un indicateur macroéconomique quantitatif qui mesure l'ensemble des richesses produites par les agents économiques d'un pays au cours d'une année. Il représente la valeur totale de la production sur le territoire national, autrement dit la valeur de la production des agents résidents nationaux et étrangers. (REICHART, 2022)

Le produit intérieur brut (PIB) agrégat clé qui vise à mesurer l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées brutes nouvellement créées par les unités productrices résidentes une année donnée, évaluées au prix du marché.

3.1.1. Approches de calcul du PIB

Le PIB peut être calculé selon trois approches différentes mais complémentaires : approche production, approche demande, et approche revenu.

Figure 9: Approches de calcul du PIB



Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées.

➤ L'approche par la production

Selon la méthode par la production le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutée brutes des différents secteurs, augmentée des impôts et réduite des subventions. (Pilcier, 2022)

$$\text{PIB} = \text{somme des valeurs ajoutées} + \text{impôts sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée TVA, ...)} - \text{subventions sur les produits}$$

Avec : Valeur ajoutée = Production – Consommation de biens intermédiaires

➤ L'approche par la demande

À l'échelle d'un pays, on trouve l'offre globale et la demande globale :

L'offre globale correspond à l'ensemble des biens et services que les producteurs seraient disposés à vendre sur le marché à un certain niveau de prix. Ils sont produits au sein du pays (produit intérieur brut, PIB) ou à l'étranger (importations, M) (Castaing, 2023).

Dès lors :

$$\text{Offre globale} = \text{PIB} + M$$

La demande globale correspond à l'ensemble des biens et services achetés sur le marché. Ils sont demandés par les ménages (consommation, C), par les entreprises (investissement, I), par l'État (dépenses publiques, G) ou par des agents économiques étrangers (exportations, X).

$$\text{Demande globale} = C + I + G + X$$

L'équilibre macroéconomique est obtenu en égalisant offre et demande globales :

$$\begin{aligned}\text{Offre globale} &= \text{Demande globale} \\ \text{PIB} + M &= C + I + G + X \\ \text{PIB} &= C + I + G + (X - M) \\ \text{PIB} &= C + I + G + \text{variation de stocks} + (X - M)\end{aligned}$$

Selon cette méthode le PIB est décomposé de quatre acteurs économiques qui sont : les ménages, les entreprises, l'Etat et le reste du monde.(BENSLIMANE, 2018)

➤ L'approche par les revenus

Une troisième méthode de mesure consiste à calculer la somme des revenus des facteurs de production. Le PIB selon cette méthode est mesuré à partir d'une répartition de la richesse entre les salariés (rémunérations), l'État (impôts perçus) et les entreprises (excédents bruts d'exploitation). (Loucif, 2021)

Cet agrégat, il se calcule de la manière suivante :

$$\text{PIB} = \text{rémunération des salariés} + \text{excédent brut d'exploitation (EBE) des sociétés} + \text{revenu mixte des indépendants (revenu = salaire + profit)} + \text{impôts sur les produits et les importations} - \text{subventions}$$

3.1.2. Le PIB réel et le PIB nominal

Le PIB nominal (PIB courant) mesure la richesse produite par un pays à un moment donné en utilisant les prix courants, c'est-à-dire les prix en vigueur durant l'année considérée, sans correction de l'inflation.

Le PIB réel (PIB constant) : mesure la richesse produite par un pays en termes physiques, en excluant l'effet de l'inflation. Le PIB réel est donc utilisé pour comparer les

niveaux de richesse et la croissance économique entre les pays, car il élimine l'effet de l'inflation et des variations des prix.

3.1.3. Les avantages et les inconvénients du PIB

Le PIB est l'agrégat de mesure de l'activité économique le plus utilisé. Il correspond à la valeur totale des biens et services finaux produits sur son territoire pendant une période déterminée. Le PIB présente également des avantages et des inconvénients en tant que mesure de la croissance économique :

➤ **Les avantages :**

- Le PIB offre une mesure assez simple et normalisée de la croissance économique.
- Le PIB est considéré comme un indicateur clé de la performance économique d'un pays dans son ensemble.
- Le PIB vise également à comparer les richesses produites d'un pays ou d'une époque à l'autre. Il sert de référence au calcul de nombreux ratios de la comptabilité nationale ;
- Le PIB est également harmonisé au niveau mondial.
- Le PIB sert à évaluer le niveau de vie moyen de la population (PIB/hab.), indicateur quantitatif mesurant la quantité de biens et services qu'un agent économique peut se procurer avec son revenu. (Castaing, 2023)

➤ **Les inconvénients**

- Il ne prend pas en compte les activités domestiques, celle que se rendent les ménages pour leur propre compte en dehors de tout échange marchand.
- Les activités économiques illégales (économie souterraine), elles ne sont pas prises en compte, il s'agit du travail au noir non déclaré et d'autres activités illicites comme le trafic stupéfiant.
- Les externalités négatives ne sont pas prises en compte lors du calcul du PIB, notamment les effets négatifs sur la santé et sur l'environnement.

3.2. Le taux de croissance PIB

Le taux de croissance d'une économie est généralement mesuré par les variations en pourcentage de la production d'une année à l'autre, autrement dit les variations annuelles des grands agrégats de la production tels que le PIB et le PNB.

Le taux de croissance PIB se calcule de la manière suivante :

$$\frac{(\text{valeur de variable de 2 eme année} - \text{valeur de variable de 1 er année})}{\text{valeur de la variable de la 1 er année}} * 10$$

Le PNB, ou le produit national brut, est un indicateur économique qui permet de mesurer la richesse créée par des acteurs économiques ayant la nationalité du pays, peu importe cette production a été faite à l'intérieur ou à l'étranger. (Pilcier, 2022)

Le PNB est égal au produit intérieur brut plus les revenus de facteurs reçus de l'étranger moins les revenus de facteurs envoyés à l'étranger. Cet agrégat, il se calcule de la manière suivante :

$$\text{PNB} = \text{PIB} + \text{revenu des entreprises nationales établies à l'étranger} - \text{revenu des entreprises étrangères établies sur le territoire national}$$

3.3. Le revenu national brut (RNB) :

Le revenu national brut sert à mesurer les revenus primaires d'un pays. C'est un indicateur de l'activité économique. Il est égal au PIB moins les revenus primaires à payer à des unités non-résidentes, plus les revenus primaires à recevoir des unités non résidentes. (BENSLIMANE, 2018). Cet agrégat, il se calcule de la manière suivante :

$$\text{RNB} = \text{PIB} - \text{revenus primaires à payer au reste du monde (RDM)} + \text{revenus primaires à recevoir du RDM}$$

4. Les facteurs déterminants de la croissance économique

La théorie économique a débattu les facteurs de la croissance économiques. Les trois facteurs majeurs retenus sont : le facteur travail, le capital et le progrès technologique.

4.1. Le facteur travail

L'un des facteurs essentiels expliquant la croissance est le facteur travail. Il intervient à deux niveaux complémentaires, l'un quantitatif, l'autre qualitatif. (Leurion, 2022)

➤ Les aspects quantitatifs du facteur travail

Les indicateurs quantitatifs sont multiples : volume du travail disponible, taux d'activité, durée du travail, flux migratoires, productivité du travail...etc.

L'augmentation de la population active et/ou de son taux d'activité n'est pas suffisante pour entraîner une hausse du volume de travail disponible dans l'économie, car il dépend aussi de la durée du travail effectuée par chaque actif (Quantité annuelle de travail = Niveau de l'emploi $\times$ Durée annuelle du travail). Ainsi, la baisse constatée de la durée du travail dans les pays développés vient contrebalancer l'augmentation du nombre d'actifs.

La croissance ne s'explique pas à long terme par une hausse de la quantité de travail, mais par sa plus grande efficacité. La productivité horaire du travail est une mesure simple de l'efficacité du travail qui joue un rôle crucial en matière d'analyse de la croissance.

➤ Les aspects qualitatifs du facteur travail

Les aspects qualitatifs du facteur travail sont déterminants dans la mesure où ils conditionnent les possibilités de modification des structures sociales, des valeurs collectives et des attitudes individuelles. L'accroissement des compétences et des qualifications, le niveau de formation, l'aptitude à la mobilité tant géographique que professionnelle, les valeurs collectives ou encore la vision globale du monde, sont autant de stimulants à la croissance économique.

Le niveau de capital humain, concept très large incluant le niveau d'éducation, de formation, mais aussi l'état de santé des individus, est considéré comme l'une des variables principales du différentiel de croissance observée entre les nations.

4.2. Le facteur capital

Le capital correspond aux ressources matérielles et immatérielles nécessaires à la réalisation de plusieurs cycles de production, tels que les locaux, les équipements, les machines, ou encore, les logiciels informatiques (Loucif, 2021).

Est un facteur cumulable. Il peut concourir à la croissance de la productivité, car d'une part il agit directement sur la production puisqu'il faut le produire ; et d'autre part il permet d'améliorer la productivité du travail. Par exemple, un matériel informatique sophistiqué permet d'augmenter la productivité horaire d'un secrétaire. L'augmentation du capital physique est une des clés de la croissance économique car elle permet d'assurer la production de biens et de services à l'avenir ainsi de substituer des capitaux économiques dans les activités de production à des capitaux humains et environnementaux.

4.3. Le progrès technique

Le progrès technique est considéré comme un processus rationnel, lié à l'activité économique et à l'organisation des sociétés. Le progrès technique désigne l'ensemble des modifications qui affectent les procédés ou la nature des biens réalisés, ou encore l'ensemble des innovations qui améliorent l'efficacité de la combinaison productive et la qualité des produits. En d'autres termes, le progrès technique implique une amélioration, un avancement et, dès qu'il s'agit d'avancement, on présume une évolution bénéfique, un changement positif. Le progrès technique a toujours pour conséquence une augmentation de la productivité globale des facteurs, c'est-à-dire le rapport entre la production et l'ensemble des facteurs employés. (Leurion, 2022)

4.4. Les autres facteurs

Au-delà des facteurs traditionnels, la croissance économique est également tributaire d'éléments moins tangibles, mais tout aussi cruciaux. L'impulsion gouvernementale et

territoriale, par le biais de politiques publiques ciblées et d'investissements stratégiques, crée un environnement propice à l'activité économique. Les composantes de la croissance, telles que la consommation, l'investissement et les exportations, interagissent pour déterminer la trajectoire économique d'un pays. Enfin, la confiance des agents économiques, qu'ils soient consommateurs ou entreprises, joue un rôle déterminant en stimulant la demande et l'investissement. Les économies d'échelle, en réduisant les coûts de production, permettent d'améliorer la compétitivité et de favoriser la croissance à long terme.

5. Les théories de la croissance économique

L'analyse économique permet d'identifier deux grands types de théories de la croissance : les théories traditionnelles et les théories.

5.1. Les théories traditionnelles de la croissance

La théorie économique qui trouve ses origines à la 1^{ère} révolution industrielle s'est moins intéressée à l'analyse de la croissance qu'à l'étude des conditions d'équilibre de la croissance ou des conditions de rattrapage de la croissance. Plus généralement encore, l'ensemble de ces théories a montré les limites de la croissance et la difficulté d'obtenir une croissance équilibrée. Tels sont les cas des théories classique, néoclassique et keynésienne.

5.1.1. Théories classiques de la croissance (théorie de la croissance limitée)

Chez Ricardo, la croissance économique est limitée du fait des rendements décroissants de la terre, et l'économie converge vers un état stationnaire à long terme. C'est pour cette raison que Ricardo a mis en évidence que la stabilité économique enfin obtenue était le résultat de la diminution de la productivité des terres à chaque nouvelle utilisation d'unités de travail et de capital, conduisant ainsi à une réduction de la rentabilité agricole. (Leurion, 2022)

Pour Marx, la croissance économique est aussi limitée, mais pour des motifs distincts. Marx perçoit la diminution tendancielle du taux de profit comme un frein à la croissance économique sur le long terme. Il soutient que la concurrence entre les entreprises pour diminuer les coûts de production conduirait finalement à une chute du taux de profit, ce qui découragerait l'investissement et freinerait la croissance.

Malthus, considère que l'économie converge vers un état stationnaire, il explique cet état stationnaire à travers la loi de la population. Selon cette loi l'augmentation de la population suit une progression géométrique, tandis que l'augmentation des subsistances suit une progression arithmétique. Puisque la population humaine croît plus rapidement que la capacité de la Terre à produire suffisamment de nourriture, il ya une tendance à la surpopulation. (Dupuy, 2025)

5.1.2. Théories néoclassiques de la croissance (théories de la croissance illimitée mais stable)

Chez Jean-Baptiste Say, la loi des débouchés, qui stipule que l'offre crée sa propre demande, est considérée comme une condition pour une croissance économique infinie. Pour Solow, l'expansion économique peut être illimitée, mais seulement si la population active s'accroît et que des progrès techniques se produisent, deux facteurs qui sont toutefois extérieurs au modèle.

Le modèle de Solow présente des perspectives positive pour les pays « pauvres » : ayant accumulé moins de capital au cours de leur histoire et connaissant des rendements décroissants plus faibles, leurs taux de croissance économique pourraient surpasser ceux des pays développés. (Leurion, 2022)

5.1.3. Théorie keynésienne de la croissance : théories de la croissance illimitée mais instable

Harrod et Domar mettent en évidence l'instabilité inhérente à la croissance, puisque le taux d'épargne ne peut pas être égal au coefficient de capital. La solution idéale à ce problème réside dans l'adoption d'une politique d'investissement soutenue par le gouvernement. Ainsi, la perspective keynésienne sur la croissance soutient la nécessité d'une intervention de l'État, pour garder l'économie à proximité d'un parcours de croissance vers le plein emploi.

Tableau 4 : Résumé sur Les théories traditionnelles de la croissance

Les théories traditionnelles de la croissance		
La théorie classique	La théorie néoclassique	La théorie keynésienne
Ricardo : la croissance économique est limitée du fait des rendements décroissants de la terre. Marx : la croissance est limitée en raison de la baisse tendancielle du taux de profit Malthus : la croissance est limitée en raison de la loi de la surpopulation relative.	Jean-Baptiste Say : la loi des débouchés est considérée comme une condition pour une croissance économique infinie. Solow: croit que l'expansion économique peut être illimitée, mais seulement si la population active s'accroît et que des progrès techniques se produisent, deux facteurs qui sont toutefois extérieurs au modèle.	Harrod et Domar : selon l'approche keynésienne l'intervention de l'État est indispensable pour maintenir la stabilité de la croissance économique.

Source : Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées.

5.2. Les théories modernes de la croissance

Au début des années 1980, on commence à percevoir que les théories classiques de la croissance perdent de leur pertinence : d'un côté, elles ont du mal à expliquer les nouveaux

processus de croissance, Paul Romer a présenté en 1990 un modèle radicalement différent, dont le concept central est que l'avancement technologique est endogène, c'est-à-dire généré de l'intérieur du système. Par ailleurs, contrairement aux économistes traditionnels qui croyaient que le progrès technique était la source de la croissance, Romer démontre que c'est en réalité la croissance qui engendre le progrès technique. Par conséquent, la croissance, tant qu'elle engendre des avancées technologiques, ne connaît plus de frontières. C'est un processus auto entretenu. (Leurion, 2022)

6. Les limites de la croissance économique

6.1. Le PIB un indicateur imparfait

Bien que le PIB fournisse une mesure quantitative de la réalité économique, il exclut de par sa définition certaines activités importantes qui ne correspondent pas aux normes de la comptabilité nationale. Ces activités comprennent l'économie souterraine (telles que le trafic de drogue et la prostitution), le travail informel, les activités domestiques et le bénévolat. De plus, le PIB ignore les conséquences négatives des activités économiques (externalités négatives) sur la santé et l'environnement, mais il inclut positivement les activités visant à traiter les conséquences de celles-ci. (Loucif, 2021)

Le PIB évalue uniquement les produits fabriqués par les secteurs marchands au prix de marché, sans tenir compte de l'évolution de la qualité ou de la durabilité des produits. Le PIB est une mesure qui porte sur la comptabilité des biens et services fournis pendant une période spécifique dans un pays, mais il néglige l'épuisement du réservoir de ressources naturelles utilisées pour produire ces biens. Simon Kuznets avait déjà souligné en 1934 que le PIB néglige généralement le bien-être des résidents d'un pays. Effectivement, le PIB ne tient pas compte des inégalités, de la pauvreté ou des conditions de vie et se focalise uniquement sur la production effectuée. (Sylvain, 2019)

6.2. Les indicateurs alternatifs au PIB

Compte tenu des imperfections inhérentes au PIB, des indicateurs complémentaires au PIB ont été créés. Pour l'essentiel, ces derniers développent des approches pluridimensionnelles intégrant les logiques socio-économiques, environnementales, ou encore, la notion de (bien-être).

6.2.1. L'indicateur de Développement Humain (IDH)

L'Indice de Développement Humain (IDH), indicateur synthétique du niveau de développement des pays, a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, sa construction s'est largement inspirée des travaux d'Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998 et l'économiste pakistanais Mahbubul Haq.

L'intérêt majeur de l'IDH a été de s'imposer face à la mesure de la seule richesse monétaire le produit intérieur brut par habitant pour évaluer le niveau de développement ou de « bien-être » des populations. Avec la richesse monétaire, l'IDH prend en effet en compte

deux autres dimensions fondamentales du développement humain : la santé et l'éducation. (BOUTALEB, 2020)

6.2.2. L'Indice de Santé Sociale (ISS)

L'Indice de Santé Sociale (ISS) a été élaboré en 1980 par la Fordham Institute for Innovation in Social Policy. (Fordham University, Tarrytown, New York) par Marc et Marque-Luisa Miringoff. Cet indicateur vise à mesurer le bien-être social en combinant 16 indicateurs, des facteurs de santé sociale spécifiques à chaque âge de la vie et communs à tous les âges. Il permet de compléter le PIB en intégrant la dimension sociale et les effets pervers de la croissance économique. (Castaing, 2023)

6.2.3. L'Empreinte Écologique (EE)

L'empreinte écologique a été inventée et développée par le biologiste suisse Mathis Wackernagel en 1962, dans le but d'évaluer les impacts négatifs de l'homme sur l'environnement. (Grand Lyon, 2011)

Elle vise à mesurer la surface biologique nécessaire à la survie d'une population donnée, c'est-à-dire la surface de sol et d'océans nécessaire pour fournir les ressources consommées par une population donnée et pour assimiler les rejets et déchets de cette population. (Castaing, 2023)

6.2.4. L'indice de la pauvreté humaine (IPH)

L'objectif de cet indicateur est de mesurer le niveau de pauvreté au sein d'une population, en analysant des aspects essentiels comme la santé, l'éducation, le niveau de revenu et la situation professionnelle. Afin de tenir compte des contextes différents, l'IPH existe en deux versions : une pour les pays développés et une autre pour les pays en développement. (BENSLIMANE, 2018)

Tableau 5 : Résumé des indicateurs alternatifs au PIB

L'indicateur de Développement Humain (IDH)	Indicateur synthétique qui permet d'évaluer le niveau de développement ou de bien-être des populations en prendre en compte deux autres dimensions : la santé et l'éducation.
L'Indice de Santé Sociale (ISS)	Cet indicateur vise à mesurer le bien-être social. Il permet de compléter le PIB en intégrant la dimension sociale et les effets pervers de la croissance économique.
L'Empreinte Écologique (EE)	Mesure de la pression qu'exerce l'Homme sur la planète.
L'indice de la pauvreté humaine (IPH)	Mesure du niveau de pauvreté au sein d'une population, en analysant des aspects essentiels comme la santé, l'éducation, le niveau de revenu et la situation professionnelle.

Source: Etablit par l'étudiante à partir des lectures effectuées.

Les indicateurs alternatifs complètent et ne remplacent pas le PIB, qui reste l'indicateur dominant de santé économique d'un pays. Plus qualitatifs, les indicateurs alternatifs permettent d'intégrer les dimensions sociales et/ou écologiques du développement.(Castaing, 2023)

7. Les étapes de la croissance économique

Le schéma classique de la croissance économique, qui devait conduire au développement économique, est donné en 1960 par Walt Whitman Rostow dans son ouvrage « les étapes de la croissance économique » et comporte 5 étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

Tableau 6 : Les 5 étapes de la croissance économique d'après Rostow

Les 5 étapes	Description
1. Les sociétés traditionnelles	Cette étape est marquée par un certain équilibre dans une société fondée sur l'hérédité avec une agriculture dominante et un désintérêt pour les problèmes économiques. Les pays d'Afrique centrale sont sans doute à ce stade.
2. Existence de conditions préalables	Le démarrage économique est subordonné à l'apparition d'entités politiques plus vastes, au développement de divers facteurs d'évolution sociale (une nouvelle élite, commerciale), à des améliorations techniques dans l'agriculture.
3. Le démarrage économique ou « take off »	Cette étape est marquée par la défaite des dirigeants politiques traditionnels avec l'apparition d'une classe d'entrepreneurs, et le développement rapide des trois secteurs d'activité, primaire, secondaire et tertiaire. « On ne peut mettre en train le processus d'expansion dans les sociétés sous développées qu'en créant des besoins chez les agriculteurs vivant dans les conditions traditionnelles. Il faut qu'ils souhaitent posséder plus que ce qu'ils ont l'habitude d'avoir.
4. La marche vers la maturité	Elle se caractérise par une modification dans la composition de la population active et l'apparition de nouveaux secteurs de croissance.
5. La consommation de masse	Phase de disparition des problèmes alimentaires et apparition de nouveaux besoins.

Source: REICHART, Alexandre, 2022. Économie contemporaine, Gualino Lextenso Edition, 5 DCG, Paris.

8. La croissance économique en Algérie

L’Algérie connaît une croissance économique étroitement liée aux revenus des hydrocarbures. L’analyse des données graphiques sur le PIB réel, la croissance annuelle et l’inflation permet de suivre cette évolution et d’en comprendre les fluctuations.

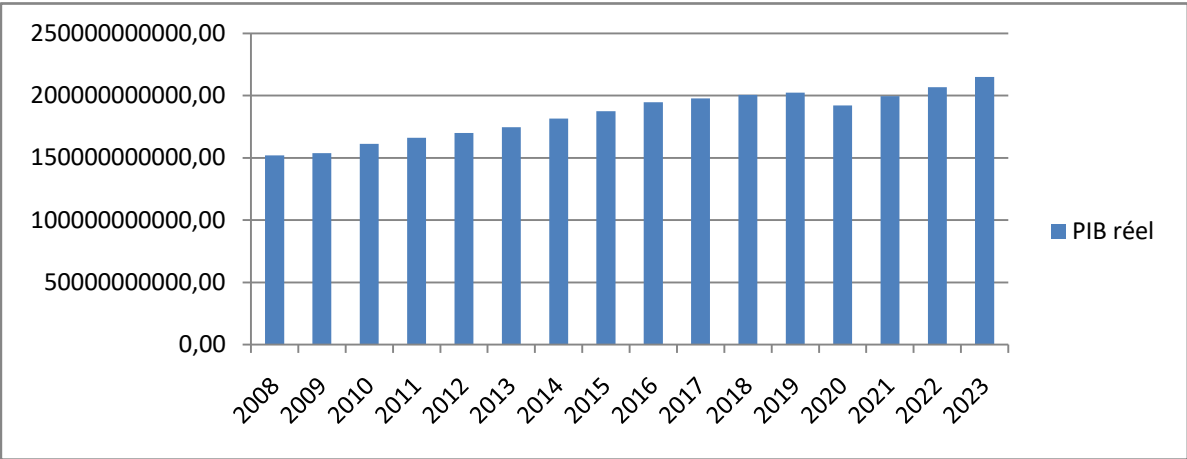
Tableau7 : Évolution du PIB réel, du taux de croissance économique et de l'inflation en Algérie (2000–2023)

(Données en milliards de \$)

Année	PIB réel (\$ US constants de 2015)	Croissance du PIB (% annuel)	Inflation, prix à la consommation (annuel %)
2008	152065353507,34	2,50	4,86
2009	153890137749,43	1,20	5,74
2010	161276864361,40	4,80	3,91
2011	166115170292,24	3,00	4,52
2012	170101934379,26	2,40	8,89
2013	174524584673,12	2,60	3,25
2014	181680092644,71	4,10	2,92
2015	187493855609,35	3,20	4,78
2016	194806115978,11	3,90	6,40
2017	197728207717,78	1,50	5,59
2018	200496402625,83	1,40	4,27
2019	202300870249,46	0,90	1,95
2020	192185826736,99	-5,00	2,42
2021	199488888152,99	3,80	7,23
2022	206670488126,50	3,60	9,27
2023	215143978139,69	4,10	9,32

Source : élaboré à partir des données de la Banque mondiale, sur <https://data.worldbank.org>. Consultées le 22 avril 2025.

Figure 10 : L’évolution du PIB réel sur la période (2008- 2023)

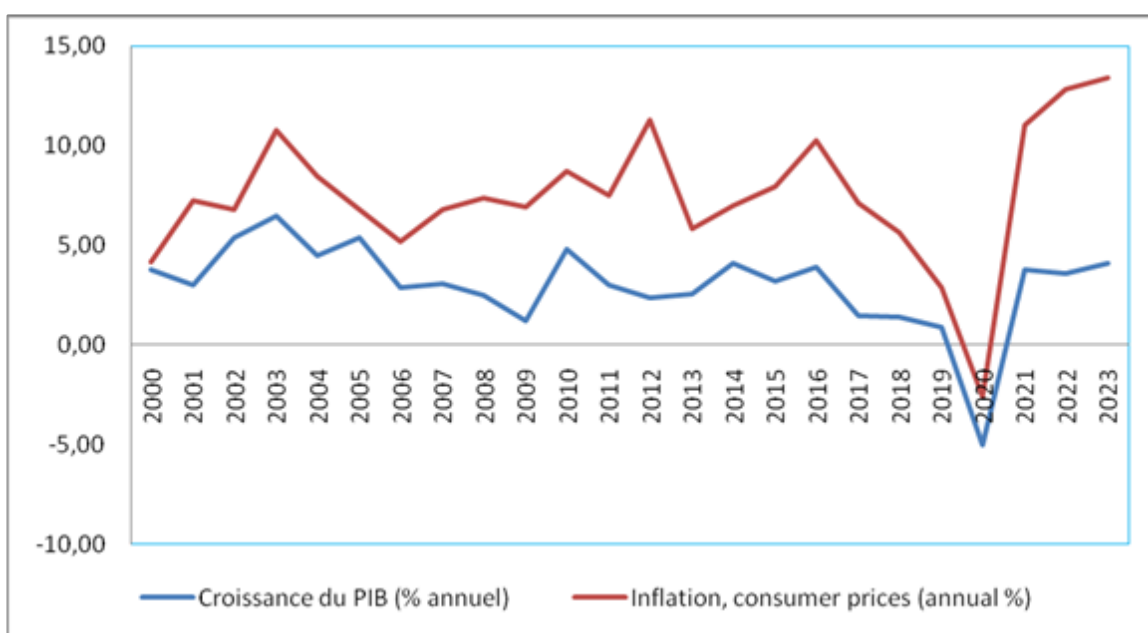


Source : élaboré à partir des données de tableau N°7

D'après les graphiques, on constate que le PIB réel est toujours en augmentation durant la période de 2010-2023, il passe de 152.065 milliards de dollar en 2008 à 215.143 milliards de dollar en 2023. On note une hausse continue jusqu'en 2019. En 2020, le PIB chute à cause de la crise du COVID-19. À partir de 2021, il commence à remonter progressivement.

Pour mieux comprendre les dynamiques macroéconomiques de l'Algérie, il est pertinent d'examiner conjointement l'évolution du taux de croissance du PIB et du taux d'inflation. Ces deux indicateurs permettent d'apprécier à la fois la performance économique globale et la stabilité des prix.

Figure 11 : Taux de croissance du PIB et taux d'inflation en Algérie (2000–2023)



Source : élaboré à partir des données de tableau N°7

Le graphique illustre l'évolution du taux de croissance du PIB et du taux d'inflation en Algérie entre 2000 et 2023. La période est marquée par une forte volatilité des deux indicateurs. De 2008 à 2014, l'économie algérienne enregistre une croissance modérée à soutenue, entre 2,4 % et 4,8 %, soutenue principalement par les recettes pétrolières, tandis que l'inflation reste relativement stable, entre 2,9 % et 8,9 %. À partir de 2015, un ralentissement s'installe, culminant en 2020 avec une récession de -5 % liée à la pandémie de COVID-19 et à la chute des prix du pétrole. L'inflation repart à la hausse dès 2021, atteignant plus de 9 % en 2022 et 2023, sous l'effet des tensions sur les importations et de la dépréciation du dinar. Ce décalage entre reprise modérée de la croissance et forte inflation révèle des déséquilibres structurels et souligne les limites des politiques économiques. La dépendance accrue aux hydrocarbures rend l'économie particulièrement vulnérable aux chocs externes.

Section 02 : Relation entre finance islamique et croissance économique : analyse théorique

L'interaction entre le système financier et la croissance économique est un thème crucial en économie contemporaine. L'économie islamique, qui repose sur des principes éthiques tels que l'interdiction de l'intérêt, le partage des risques et son lien avec l'économie réelle, s'affirme comme une option viable face aux systèmes traditionnels. Elle propose des pratiques susceptibles de stimuler la croissance, notamment dans les pays à majorité musulmane où la demande pour des produits financiers en accord avec la charia ne cesse de grandir. L'objectif de cette section est de présenter une analyse théorique de la relation entre la finance islamique et la croissance économique.

1. L'islam et la croissance économique

Le terme développement ou croissance n'était pas utilisé explicitement dans l'Islam, mais celui-ci lui accordait une attention particulière en utilisant des termes différents. Il s'agit notamment de l'architecture, de la succession et du renouvellement. **Allah a dit** : « C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre et qui vous a élevés, en rangs, les uns au-dessus des autres, afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. (Vraiment) ton Seigneur est prompt en punition, Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux. » **Verset 165 de la sourate 6, Al-Anam**. Par conséquent, l'homme est devenu le centre de la succession, c'est-à-dire le cœur et le fondement du processus de développement et de croissance. (حرفوش, 2016)

L'intérêt pour le système économique et financier islamique s'est renouvelé suite à la crise financière mondiale, alors que la recherche d'une autre alternative au système économique conventionnel se poursuit. En se basant sur ses principes et axiomes, cet organisme a pour but principal d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens en garantissant un bien-être social perçu comme une finalité. L'économie islamique constitue donc une option qui offre des réponses innovantes aux enjeux persistants. Elle est définie comme une science qui examine l'exploitation optimale des ressources économiques données par Dieu, afin de générer des biens et services halal pour la société actuelle et future, dans le respect d'une distribution juste selon la charia. (EL MORABIT, BOUSSETTA, 2022)

L'Islam vise à orienter les pays vers un état d'Al-Falah, c'est-à-dire le bonheur ici-bas et dans l'au-delà, à travers un système économique qui encourage toutes les formes de développement humain. Le Coran insiste d'ailleurs sur l'usage responsable des ressources naturelles pour satisfaire les besoins humains. Le développement humain, au cœur de ce modèle, repose aussi sur la mobilisation juste et efficace des ressources humaines. La croissance économique islamique se résume donc par trois principes (EL MORABIT, BOUSSETTA, 2022) :

- La recherche d'Al-Falah comme finalité,
- Une répartition équitable des richesses et des revenus axés sur la justice sociale ;
- L'islam en tant que religion, représente une philosophie de développement et de la croissance basée sur coutumes sociales et culturelles nationales, tout en s'appuyant

sur les capacités physiques des citoyens et donc avec la participation de toute la population de la nation.

2. Le système financier et la croissance économique

Depuis quelques années, la dynamique entre finance et croissance économique occupe une place centrale dans les réflexions économiques. Chercheurs et décideurs s'y intéressent de près, convaincus que renforcer le système financier pourrait être la clé pour stimuler le développement, réduire les inégalités et améliorer durablement la qualité de vie.

D'après Gurley et Shaw (1955), le système financier exerce une véritable influence sur la croissance économique en permettant la transformation de l'épargne en investissement productif. Ils mettent en avant que les institutions financières ne se limitent pas à redistribuer les ressources actuelles, mais créent également de nouveaux instruments financiers qui élargissent la base de financement de l'économie. Ce dispositif favorise une attribution plus efficace du capital, ce qui encourage l'accumulation de capital, l'innovation et par conséquent la croissance sur le long terme.

L'idée que la finance constitue un levier puissant de la croissance économique est déjà présente chez Bagehot (1873) et Schumpeter (1912). Selon le premier auteur, la croissance rapide de la Grande-Bretagne peut être attribuée à la supériorité de son marché financier qui mobilisait l'épargne pour financer les investissements à long terme. Pour le second, les crédits bancaires sont indispensables à la croissance économique et le banquier se doit d'encourager l'innovation (processus de destruction créatrice) en soutenant financièrement les entrepreneurs qui ont le plus de chances de concrétiser avec succès leurs projets.

Schumpeter (1912) avance que les services financiers, en particulier les crédits bancaires, sont indispensables pour la croissance économique, dans la mesure où ils améliorent la productivité en encourageant l'innovation technologique. Selon l'auteur, on ne peut devenir entreprise qu'en ayant été préalablement un débiteur. Ici, ce penseur met en relief le rôle central du crédit dans l'aspiration de la croissance économique, et il indique que le banquier permet d'identifier les entrepreneurs qui ont les meilleures chances de réussir la procédure d'innovation.

3. Relation entre la finance islamique et la croissance économique (analyse théorique)

L'une des premières études théoriques sur l'impact potentiel de la finance islamique sur la croissance économique est celle de Khan et Mirakhor (1994). Les auteurs mettent en évidence le rôle central du mécanisme de partage des profits et pertes dans la mobilisation de l'épargne et l'allocation efficiente des ressources. En substituant l'intérêt par des contrats participatifs, la finance islamique renforcerait le lien entre le secteur financier et l'économie réelle, contribuant ainsi à une croissance économique plus stable et inclusive.

L'étude pionnière d'Imam et Kpodar (2016) analyse l'impact du développement des banques islamique sur la croissance économique dans un panel de 52 pays à faible revenu et à

revenu intermédiaire sur la période 1990–2010. Les auteurs montrent que, malgré sa taille relativement modeste, la finance islamique est positivement et significativement associée à la croissance économique. Cette relation reste robuste aux changements de spécifications, d'échantillons et de périodes.

L'étude empirique de Furqani et Mulyany (2009) examine la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Malaisie, en utilisant des données trimestrielles couvrant la période 1997–2005. Les auteurs mobilisent une approche en modèle vectoriel à correction d'erreur (VECM) ainsi que des tests de cointégration de Johansen pour analyser les interactions dynamiques entre le financement bancaire islamique (IBF), le PIB réel, l'investissement fixe (GFCF) et les échanges commerciaux (TRADE). Les résultats indiquent également que le sens de relation de causalité entre le développement financier et la croissance économique est unidirectionnel.

Dans le même contexte, Gani et Bahari (2021) analysent la contribution dynamique de la finance islamique à la croissance de l'économie réelle en Malaisie, en utilisant des données trimestrielles couvrant la période 1998–2017. En s'appuyant sur l'approche ARDL (Autoregressive Distributed Lag), les auteurs testent l'existence de relations de long terme entre le Produit Intérieur Brut (PIB), les financements des banques islamiques et les dépôts dans les banques islamiques, ainsi que deux canaux de transmission : la formation brute de capital fixe (FBCF) et la productivité totale des facteurs (PTF). Les résultats révèlent que, sur le long terme, les financements et les dépôts islamiques contribuent significativement et positivement à la croissance économique, tandis qu'à court terme, leur effet reste non significatif. L'étude identifie également une relation de causalité bidirectionnelle entre les dépôts dans les banques islamique et le produit intérieur brut (PIB) de la Malaisie, mais l'effet de causalité entre le financement islamique et le PIB est faible.

Kassim (2016) étudie l'effet de la finance islamique sur la croissance économique en Malaisie à l'aide de données trimestrielles de 1998 à 2013. En mobilisant la méthode ARDL et des tests de cointégration, elle analyse l'impact des financements et dépôts des banques islamiques sur l'activité réelle, mesurée par la production industrielle. Les résultats montrent que les financements islamiques ont un effet significatif et positif à court et long terme, alors que les dépôts islamiques n'influencent l'économie qu'à long terme, et faiblement. L'étude conclut que la finance islamique soutient efficacement la croissance via une intermédiation fondée sur le partage des risques.

De leur part, Omar et Abduh (2012) ont étudié l'Indonésie en utilisant des données trimestrielles couvrant la période 2003–2010. L'étude mobilise la méthodologie ARDL avec des tests de cointégration et un modèle de correction d'erreur (ECM), afin de déterminer la relation à court et à long terme entre les financements des banques islamiques, le PIB réel et la formation brute de capital fixe (FBCF). Les résultats révèlent une relation significative et positive à long terme entre les financements islamiques et la croissance économique, ainsi qu'une relation de causalité bidirectionnelle, suggérant que non seulement la finance islamique stimule la croissance, mais que cette dernière favorise également l'expansion du secteur islamique. Le modèle de variance décomposée confirme que le développement

financier islamique explique une part non négligeable de la variance du PIB et de l'investissement, soulignant ainsi le rôle actif des banques islamiques comme intermédiaires financiers dans l'économie indonésienne.

À travers une analyse économétrique portant sur la période 1990–2008, Tabash et Dhankar (2014) s'intéressent à l'effet du développement de la finance islamique sur la croissance économique au Qatar. Les auteurs utilisent les financements accordés par les banques islamiques comme indicateur principal de la profondeur financière islamique, et mobilisent le Produit Intérieur Brut (PIB), la formation brute de capital fixe (FBCF) et les investissements directs étrangers pour représenter la croissance économique. En recourant aux tests de racine unitaire, à la cointégration de Johansen, et au test de causalité de Granger, ils établissent l'existence d'une relation de long terme positive et significative entre le financement islamique et les variables économiques analysées. Les résultats mettent en évidence une causalité bidirectionnelle entre la finance islamique et le PIB, et une causalité unidirectionnelle partant des financements islamiques vers l'IDE et la FBCF. Ces conclusions renforcent l'idée que la finance islamique, en plus de stimuler la croissance interne, favorise l'attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers. Dans le même contexte, Tabash et Anagreh (2017) ont montré que la finance islamique a amélioré l'investissement et la croissance économique aux Émirats arabes unis.

Sur un échantillon plus large de 13 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, Boukhatem et Ben Moussa (2018) ont tenté d'évaluer empiriquement l'effet des prêts bancaires islamiques sur la croissance économique pendant la période 2000–2014. Les résultats montrant que le développement du système financier a stimulé la croissance économique durant cette période. Par ailleurs, bien que le développement de la finance islamique puisse favoriser la croissance économique, cet effet positif est freiné par des cadres institutionnels sous-développés. En outre, les pays exportateurs nets de pétrole de la région MENA ne semblent pas bénéficier des importants dépôts alimentés par les revenus pétroliers, susceptibles d'accroître le volume des prêts. Les résultats suggèrent que les gouvernements devraient envisager de mettre en œuvre des politiques économiques et institutionnelles proactives et favorables à la finance islamique.

L'étude empirique de Mtiraoui et Gabsi (2019) sur un échantillon de 16 pays et une période de 20 ans, analyse l'impact de la finance islamique et la finance conventionnelle sur la croissance économique et par conséquent la relation entre le développement financier classique et le développement financier islamique sur la croissance économique. Cette étude montre que la finance islamique joue un rôle important en tant que moteur de croissance par le biais de la stimulation de l'investissement.

De leurs parts, Ledhem et Mekidiche (2022) ont étudié empiriquement la nature de la relation entre la finance islamique et la croissance économique à travers un échantillon couvrant la période (2013–2019) en Turquie et en utilisant le modèle de croissance endogène. L'étude analyse l'effet du financement islamique sur le PIB, en tenant compte de deux variables de contrôle : la formation brute de capital fixe (FBCF) et l'ouverture commerciale

(TRADE). Les résultats montrent que la finance islamique a un effet significatif et positif qui favorise la croissance économique en Turquie.

Achibane et El Mernissi (2024) analysent l'effet des banques islamiques sur la croissance économique dans un panel de neuf pays à majorité musulmane (dont l'Arabie Saoudite, la Malaisie, l'Indonésie, le Nigeria et la Turquie) sur la période 2014–2023. En mobilisant des modèles de régression sur données de panel (effets fixes et aléatoires), les auteurs évaluent l'effet de plusieurs variables issues du secteur bancaire islamique sur le PIB par habitant. L'étude utilise des variables telles que les financements conformes à la charia, les Sukuks, la rentabilité (ROA, ROE) et des indicateurs de risque comme les financements non performants. Les résultats montrent que les financements conformes à la charia et les obligations islamiques, appelées Sukuks, jouent un rôle clé dans la croissance économique, tandis que d'autres variables, bien qu'individuellement non significatives, contribuent collectivement à la robustesse du modèle. L'étude met en lumière l'importance de la finance islamique dans le développement économique.

Lawal et Imam (2016) évaluent empiriquement l'impact de la finance islamique sur la croissance économique au Nigéria en utilisant des données trimestrielles de 2012 à 2015. En mobilisant une approche économétrique basée sur la régression OLS, le test de racine unitaire (ADF), les tests de cointégration de Johansen et la causalité de Granger, les auteurs examinent l'effet des financements bancaires islamiques, de l'investissement direct étranger (FDI) et du commerce extérieur (TRADE) sur le PIB réel. Les résultats montrent une relation positive significative entre les financements bancaires islamiques et le PIB, soutenant l'hypothèse de Schumpeter selon laquelle le développement financier stimule la croissance.

MAJIDI (2016) rejoint ces résultats dans une recherche approfondie « La finance islamique et la croissance économique: Quelles interactions dans les pays de MENA ? », en étudiant un échantillon de 15 pays de la région MENA sur la période 2000–2009. À travers une approche économétrique mobilisant des modèles autorégressifs vectoriels, l'étude met en évidence un effet positif significatif du développement de la finance islamique sur la croissance. Elle souligne également que cette relation est renforcée par la qualité institutionnelle, et que la finance islamique s'avère plus résiliente face aux chocs économiques, notamment lors de la crise financière mondiale de 2008. Ces résultats confirment le rôle stabilisateur et complémentaire de la finance islamique dans les économies en développement.

4. Synthèse des Études sur l'Impact de la Finance Islamique sur la Croissance Économique

Les recherches récentes sur l'impact économique de la finance islamique s'articulent principalement autour de deux approches principales. La première se focalise sur l'analyse des indicateurs de performance et d'efficacité des banques islamiques, souvent à travers des comparaisons avec les banques conventionnelles. La seconde utilise des méthodes économétriques pour examiner les effets macroéconomiques de la finance islamique. (IZIKI et HAISSOUNE, 2024)

Tableau 8 : récapitulatif de travaux sur l'impact de la finance islamique sur la croissance économique

Auteur(s)	Contexte	Méthodologie	Résultats
Khan et Mirakhor, 1994	-	Revue de littérature	La finance islamique influence positivement la croissance économique à travers la stabilité macroéconomique, la justice distributive.
Iqbal (2006)	Plusieurs pays durant la période 1990-1998	La performance économique / Ratios financiers	Les résultats montrent que les banques islamiques ont réalisé une bonne performance pendant cette période.
Abou Alfadel (2009)	Pays de Golfe/ Soudan/ Egypte	La performance économique / Ratios financiers	Des niveaux de performance différents selon le contexte, mais qui suggèrent un impact économique positif de la finance islamique.
Hassan (2003)	Pakistan, l'Iran et le Soudan	Efficiences / Ratios	Bien que les banques islamiques soient relativement inefficaces en ce qui concerne la gestion des coûts, elles montrent une efficacité relative dans la génération de profits.
Ledhem et Moussaoui (2021).	Malaisie (2014-2019)	Causalité de Granger et régression quantile	Finance islamique favorise la croissance économique en finançant l'entrepreneuriat
Mtiraoui et Gabsi (2019)	Moyen Orient et l'Asie Pacifique	Régression linéaire / Le modèle de moindres carrés ordinaires	Impact positif mais limité de la finance participative sur la croissance économique
Majidi, 2006	15 pays sur la période entre 2000 et 2009	Les modèles autorégressifs vectoriels	Impact positif de la finance islamique sur la croissance économique avec un effet de seuil lié aux variables institutionnelles
Furqani et Mulyany (2009).	Malaisie	VECM	Interaction positive entre finance islamique et croissance économique
Abduh et Omar (2012)	Indonésie	ARDL	Effet positif de la finance islamique sur la croissance économique.
Tabash et Anagreh (2017)	Les Émirats arabes unis	Séries temporelles / Le test de cointégration de Johansen	Le développement de la finance islamique a un impact positif et significatif sur la croissance économique
Kassim (2016)	Malaisie (1998-2013)	ARDL	Relation positive entre finance islamique et croissance économique.
Imam et Kpodar (2016)	52 pays (1990-2010)	régression multiple	Finance islamique stimule la croissance économique.

Boukhatem et Moussa (2018)	Pays MENA (2000-2014)	Moindres carrés ordinaires /panel	Finance islamique a stimulé le développement économique dans 13 pays MENA.
Achibane et El Mernissi (2024)	Neuf pays à majorité musulmane (2014-2023)	Régression sur données de panel (effets fixes / aléatoires)	Les Sukuks, ont un effet positif significatif sur la croissance tandis que les autres variables sont individuellement non significatives
Lawal et Imam (2016)	Nigéria (2012-2015)	Régression OLS, tests ADF,	Relation positive entre finance islamique et croissance économique.

Source : IZIKI, I., & HAISSOUNE, M. (2024). *La finance islamique et la croissance économique : Revue de littérature*. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics.

5. Les mécanismes d’influence de la finance islamique sur la croissance économique

La relation entre finance islamique et croissance économique a fait l’objet d’un intérêt grandissant ces dernières années. Et selon la littérature solide sur le lien entre la finance islamique et la croissance de l’économie, plusieurs mécanismes peuvent expliquer cette interaction. De nombreuses études ont mis en évidence quatre canaux, par lesquels, la finance islamique peut influencer la croissance économique : la stabilité financière, l’amélioration de l’efficacité des banques, promouvoir la concurrence des banques et l’accès au financement.

5.1. La stabilité financière

La finance islamique contribue à la stabilité financière, notamment grâce à ses mécanismes fondés sur l’interdiction de la spéculation, l’adossement à des actifs réels et le partage des profits et des pertes. Cette relation dépend de la taille des banques islamiques ; les petites banques islamiques disposent de plus de stabilité financière par rapport aux grandes banques islamiques, et la résilience du modèle islamique s’est confirmée pendant la crise financière de 2008. (IZIKI et HAISSOUNE, 2024)

5.2. L’amélioration de l’efficacité des banques

Concernant l'efficacité bancaire, qui fait référence à l'optimisation des coûts de financement accordés par les institutions bancaires, les recherches démontrent que les banques islamiques surpassent en efficacité les banques conventionnelles. Cela est dû à la nature des produits qu'elles proposent, réduisant ainsi le risque de défaillance des clients et minimisant les coûts de financement, ce qui contribue à une amélioration du niveau d'efficacité globale. De plus, lorsqu'elles fonctionnent au sein d'un système totalement islamisé, les banques islamiques optimisent leur efficacité dans l'allocation des ressources.

5.3. La concurrence

La concurrence bancaire influence notablement l'économie en rendant le financement plus accessible. Une intensification de cette concurrence abaisse les taux d'intérêt sur les prêts et allège les conditions nécessaires pour en obtenir, comme l'exigence de garanties. Cependant, l'analyse empirique de la concurrence sur une période de 2000 à 2007 Weill (2013) montre que les banques ne contribuent pas à favoriser la concurrence et la baisse du coût de financement. L'avènement des banques islamique peut donc améliorer la concurrence. Dans le même sens, les banques islamiques possèdent un pouvoir de marché supérieur à celui des banques conventionnelles. Cela s'explique par le fait que leur clientèle a une demande moins élastique.

5.4. L'accès au financement

L'expansion des banques islamiques peut contribuer à favoriser l'accès au financement, et dès lors contribuer à l'investissement et à la croissance. La plupart des études précitées démontrent cette causalité en se basant sur des indicateurs d'investissement et de croissance. WEILL (2013) propose deux explications. En premier lieu, les doctrines religieuses peuvent empêcher certains agents économiques de solliciter des prêts à intérêt, ce qui rend les banques islamiques plus attrayantes pour ces derniers. En second lieu, les conditions et la nature des produits participatifs proposés par les institutions bancaires islamiques sont différentes de celles des crédits traditionnels.

6. La Banque d'Algérie et le développement de la Finance Islamique : Le Cadre Réglementaire

La finance islamique a commencé à se développer en Algérie dès les années 1990 avec l'apparition de la filiale du groupe Al Baraka de Bahreïn comme la première institution bancaire islamique en Algérie, ensuite Gulf Bank Algérie Koweït et Al Salam Bank des EAU, mais elle est restée longtemps sans cadre juridique clair. Ce n'est que récemment, face à la crise financière algérienne, que le gouvernement envisage de proposer des opérations islamiques alternatives plus adaptées à la société algérienne. Pour cela, des guichets islamiques ont été ouverts au sein des banques traditionnelles. Ces guichets sont spécialisés dans les services conformes à la charia, et visent progressivement à remplacer certains produits classiques. (Sebti Abdelkader, 2021)

La Banque d'Algérie, en tant qu'autorité monétaire centrale chargée par le gouvernement algérien de gérer la politique monétaire du pays et responsable de la mise en circulation du dinar algérien, joue un rôle clé dans l'introduction et la régulation de la finance islamique en Algérie, à travers la mise en place de plusieurs textes réglementaires pour définir les produits islamiques autorisés, les conditions d'exercice de ces opérations, et les obligations des banques.

6.1. Les principaux textes réglementaires émis par la Banque d'Algérie en termes de la finance islamique

Règlement N°18-02 du 4 novembre 2018 : portant conditions d'exercice des opérations de banque relevant de la finance participative par les banques et établissements

financiers. Il concerne les produits ne générant pas d'intérêt, conformément aux principes de la charia. Il encadre notamment les produits suivants : mourabaha, moucharaka, moudharaba, ijara, istisnaa, salam, ainsi que les comptes d'investissement.

Règlement N°20-02 du 15 mars 2020 : Le présent Règlement a pour objet de définir les opérations de banque relevant de la finance islamique, les règles qui leur sont applicables, les conditions de leur exercice par les banques et établissements financiers, ainsi que les conditions de leur autorisation préalable par la Banque d'Algérie. Il représente le texte principal qui marque une étape importante dans l'intégration de la finance islamique dans le système bancaire algérien.

Les articles de la **loi bancaire de 2023 (n°23-09)** qui reconnaissent les opérations conformes à la charia (articles 68 à 73), autorise la création de banques islamiques et de guichets spécialisés, et impose une certification religieuse des produits. Cette loi donne à la finance islamique un fondement juridique solide, facilitant son développement dans un cadre clair et encadré par la Banque d'Algérie.

6.2. Les pratiques de la banque d'Algérie pour assurer le développement du secteur de la finance islamique

La Banque d'Algérie, au niveau de l'Institut de Formation Bancaire (IFB), a procédé des formations spécialisées dans le domaine de la finance islamique, depuis 2021 à ce jour. Plus de 2000 cadres du secteur bancaire ont bénéficié de ces formations qui sont axées sur les bases de la finance islamique notamment ses aspects réglementaires et normatifs, ses produits et services et leur différence par rapport aux produits de la finance conventionnelle.(Algérie Presse Service, 2023)

En janvier 2022 La Banque d'Algérie a signé un mémorandum d'entente avec l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI), afin de renforcer la coopération et la coordination et de développer l'industrie de la finance islamique en Algérie, a indiqué ce mardi un communiqué .Ce mémorandum porte sur l'établissement des normes de la finance islamique, dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir la finance islamique ainsi que son marché en Algérie, et à renforcer les liens entre les deux organisations. (Algérie Eco, 2022)

La Banque d'Algérie en date du 28 septembre 2022, a signé un contrat d'assistance technique visant le renforcement du cadre légal, réglementaire et de supervision de la finance islamique en Algérie et ce dans le cadre d'un programme d'appui de la banque islamique de développement (BIsD).

La Banque d'Algérie, à travers ce contrat d'assistance a pour objectif d'accompagner cette dynamique, en renforçant notamment le cadre réglementaire et les procédures opérationnelles liés à la finance islamique. L'assistance vise entre autres, le développement d'instrumentations de politique monétaire et des techniques de supervision, conformément à la charia, ainsi que le renforcement des capacités en termes de formation des ressources humaine.

Conclusion du chapitre

L'objet de ce chapitre était de présenter la notion de croissance économique et de mettre en évidence la relation existante entre ce concept et celui de la finance islamique.

À travers le temps et l'espace, la croissance économique a été au centre des préoccupations des décideurs économiques, des chercheurs et des institutions internationales. Plusieurs définitions existent pour ce concept, mais celle qui revient le plus souvent est celle qui désigne la croissance comme une augmentation soutenue, sur une période prolongée, du produit intérieur brut réel d'un pays. Elle est ainsi abordée comme un processus multidimensionnel influencé par plusieurs facteurs économiques, humains, institutionnels et technologiques. La croissance économique est mesurée principalement à l'aide d'indicateurs tels que le PIB, le PNB, le RNB et le taux de croissance économique.

Afin de mieux appréhender la complexité de cette notion, plusieurs distinctions ont été faites, notamment entre croissance et développement, et des approches alternatives ont été mobilisés à travers des indicateurs plus inclusifs comme l'IDH ou l'empreinte écologique. Par ailleurs, les différentes étapes historiques de la croissance économique ont été évoquées, avec une attention particulière portée à l'expérience algérienne.

Pour mieux cerner la portée de la croissance économique, il est essentiel d'analyser les mécanismes qui la sous-tendent. Dans ce sens, la deuxième section de ce chapitre a été consacrée à l'étude de la relation entre la finance islamique et la croissance économique. Cette relation a été explorée à travers différents angles : les fondements islamiques de la croissance, le rôle du système financier dans la stimulation de l'activité économique, et plus particulièrement, l'influence spécifique des institutions financières islamiques sur les moteurs de croissance.

Plusieurs mécanismes d'influence ont été identifiés, notamment à travers le financement participatif, la promotion de l'investissement productif, la réduction de la spéculation et l'inclusion financière. Le chapitre a également mis en lumière le rôle que pourrait jouer la Banque d'Algérie dans le développement de la finance islamique comme vecteur de croissance durable dans le pays.

Ainsi, ce chapitre a permis de poser les bases conceptuelles nécessaires à la compréhension des interactions entre la croissance économique et la finance islamique, préparant ainsi le terrain pour les analyses empiriques qui suivront dans le reste de notre travail.

Chapitre 03 : Analyse empirique de la relation entre la finance islamique et la croissance économique

Introduction du chapitre

L'objet de ce chapitre est de présenter la partie pratique de notre travail, à travers l'analyse empirique de la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie. Cette étape revêt une importance particulière dans la mesure où elle permet de confronter le cadre théorique établi précédemment à la réalité économique du pays, en mobilisant des outils économétriques adaptés. L'objectif est de mieux cerner le rôle que peuvent jouer la finance islamique dans la dynamique de croissance.

Pour ce faire, nous abordons dans la première section le cadre méthodologique de l'étude. Cette partie présente le ministère des Finances en tant que lieu de stage et acteur institutionnel majeur dans l'impulsion de la finance islamique en Algérie. Elle expose également les choix méthodologiques adoptés, incluant la description des données, la sélection de l'échantillon, la définition des variables, ainsi que la présentation du modèle VECM retenu pour l'analyse des relations de long et de court terme entre les différentes variables économiques.

Dans la deuxième section, intitulée analyse et discussion des résultats, nous procédons à l'interprétation des données empiriques issues de l'estimation du modèle. Cette analyse s'articule autour de plusieurs étapes : une étude descriptive des variables, l'observation graphique de leurs évolutions, l'évaluation de leur stationnarité, la vérification de l'existence d'une cointégration multivariée via l'approche de Johansen, l'estimation de la relation de long et de court terme, ainsi que l'étude de la stabilité du modèle. Enfin, les tests de Wald, et l'analyse des fonctions de réponse impulsionnelle viennent compléter l'approche, afin de mieux comprendre les interactions dynamiques entre finance islamique et croissance économique.

Section 01 : Cadre méthodologique de l'étude

Cette section débutera par une présentation du ministère des Finances, où nous avons eu l'opportunité d'effectuer notre stage. En parallèle, nous exposons la méthodologie de l'étude, en présentant les données utilisées, les variables retenues, l'échantillon choisi ainsi que le modèle économétrique adopté pour analyser la relation entre finance islamique et croissance économique.

1. Présentation du lieu de stage « Ministère des Finances »

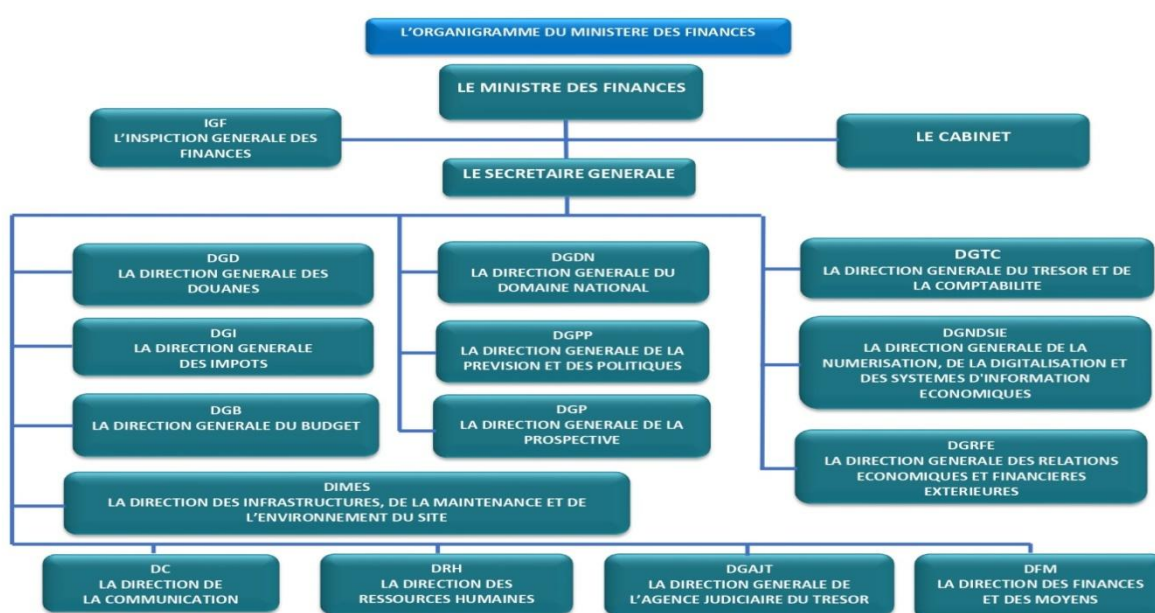
Le ministère des Finances est un département ministériel du gouvernement algérien. Le ministère a son siège dans l'immeuble Ahmed-Francis à Ben Aknoun, à Alger. Depuis sa création elle s'impose comme l'une des institutions publiques les plus stratégiques de l'État, en raison de la diversité et de l'importance des missions qui lui sont confiées dans les domaines économique et social.

1.1. Organisation et missions de la Ministère des Finances

L'organisation et Missions du ministère des Finances sont définies dans le décret exécutif suivant: Décret exécutif n° 24-150 du 21 Chaoual 1445 correspondant au 30 avril 2024 modifiant et complètent le décret exécutif n°21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Finances.

L'organisation du Ministère des finances comprend plusieurs directions, et chaque direction est composée de plusieurs divisions :

Figure 12 : L'organigramme du ministère des finances



Source : Ministère des Finances. Consulté sur <https://www.mf.gov.dz>, le 22/04/2025 à 17 :30 PM

La mission fondamentale de la Ministère des Finances consiste à fournir à l'économie nationale les moyens d'une croissance soutenue et inclusive, en contribuant à la réduction du chômage et à la lutte contre les inégalités. Cette mission générale se décline en plusieurs objectifs majeurs, notamment la gestion rigoureuse des finances publiques, le soutien au développement du secteur privé, ainsi que la préservation de la stabilité et de la sécurité économiques.

À cette fin, le ministère s'appuie sur une organisation structurée autour de plusieurs directions générales, chacune chargée de missions spécifiques telles que la prévision macroéconomique, la gestion budgétaire, la fiscalité, ou encore la supervision de la dette publique.

1.2. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC)

1.2.1. Les missions de la DGTC

Selon Art. 4 du le décret exécutif n°21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, La direction générale du Trésor et de la Comptabilité est chargée, notamment :

- De contribuer à la définition des politiques de gestion d'intervention du Trésor dans le secteur économique et d'en assurer le suivi et l'évaluation ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation des participations de l'Etat dans le secteur public économique non financier ;
- De proposer les éléments concourant à la définition d'une politique des participations externes de l'Etat et d'en assurer la gestion, le suivi et l'évaluation ;
- De participer, avec les administrations concernées, à la définition des mesures à caractère financier liées à la restructuration du secteur public économique et d'en assurer la gestion et le suivi ;
- De préparer les éléments de définition de la politique de la dette publique et des engagements financiers internes et externes de l'Etat ;
- De prendre toute mesure se rapportant aux engagements du Trésor et à la gestion, en ressources et en emplois, de la trésorerie de l'Etat ;
- De développer les actions de collecte des ressources financières et des moyens de paiement, nécessaires à la couverture des besoins financiers liés à l'exécution du budget et des engagements financiers de l'Etat ;
- De déterminer les conditions de rémunération des valeurs émises par le Trésor et des fonds qui y sont déposés ;
- De contribuer au développement des institutions et des instruments des marchés financiers ;
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de modernisation du système bancaire et financier ;
- De veiller au suivi et à l'évaluation des banques et des compagnies d'assurances publiques ;

- De mettre en œuvre les dotations de base aux établissements publics à caractère industriel et commercial et autres établissements publics ;
- De consolider la situation résumée des opérations du Trésor (SROT) et d'en assurer l'analyse et le suivi ;
- De veiller à l'élaboration des règles et des procédures relatives à la comptabilité ;
- D'initier toute action, étude ou recherche visant à développer et à moderniser les services du Trésor et à normaliser les systèmes comptables ;
- D'assurer la centralisation, la consolidation et la production des informations financières, comptables et budgétaires ;
- De concevoir et de gérer le système d'information du Trésor ;
- D'assurer l'animation et l'évaluation de l'activité de ses services extérieurs ;
- De veiller au traitement de tout contentieux relevant de l'activité comptable du Trésor.

1.2.2. Métiers du Trésor

Le Trésor public couvre tous les aspects comptables et financiers de la vie de l'Etat, son rôle s'articule autour de trois (03) grandes fonctions principales qui matérialisent son métier, suivantes (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité) :

- Fonction de **Caissier de l'Etat** : « **Percepteur** » à travers sa mission principale de recouvrement des recettes de nature fiscales et non fiscales, et « **payeur** » à travers le paiement des dépenses dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat ;
- Fonction de **Comptable de l'Etat** : via la tenue de la comptabilité publique dont l'architecture actuelle s'adosse aux normes et standards internationaux pour la mise en œuvre d'une comptabilité en droits et obligations constatés.

Il s'agit de l'ensemble des personnes morales de droit public (On y retrouve entre autres : Etat, Collectivités locales, EPA, institutions et organismes publics) ;

- Fonction de **Gestionnaire pour le compte de l'Etat**, née de la nouvelle approche du Management public, qui lui confie la mission de veiller aux fonds dont il est responsable ;
- Fonction de **Financier (Banquier) de l'Etat** : le Trésor conserve et mobilise les dépôts de fonds effectués par les "correspondants du Trésor", soit des personnes physiques ou morales ou des organismes publics qui ont la faculté ou l'obligation de déposer la totalité ou une partie des fonds qu'ils détiennent, auprès du Trésor public.

1.2.3. L'organisation du DGTC

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité est composée de :

A. Administration centrale

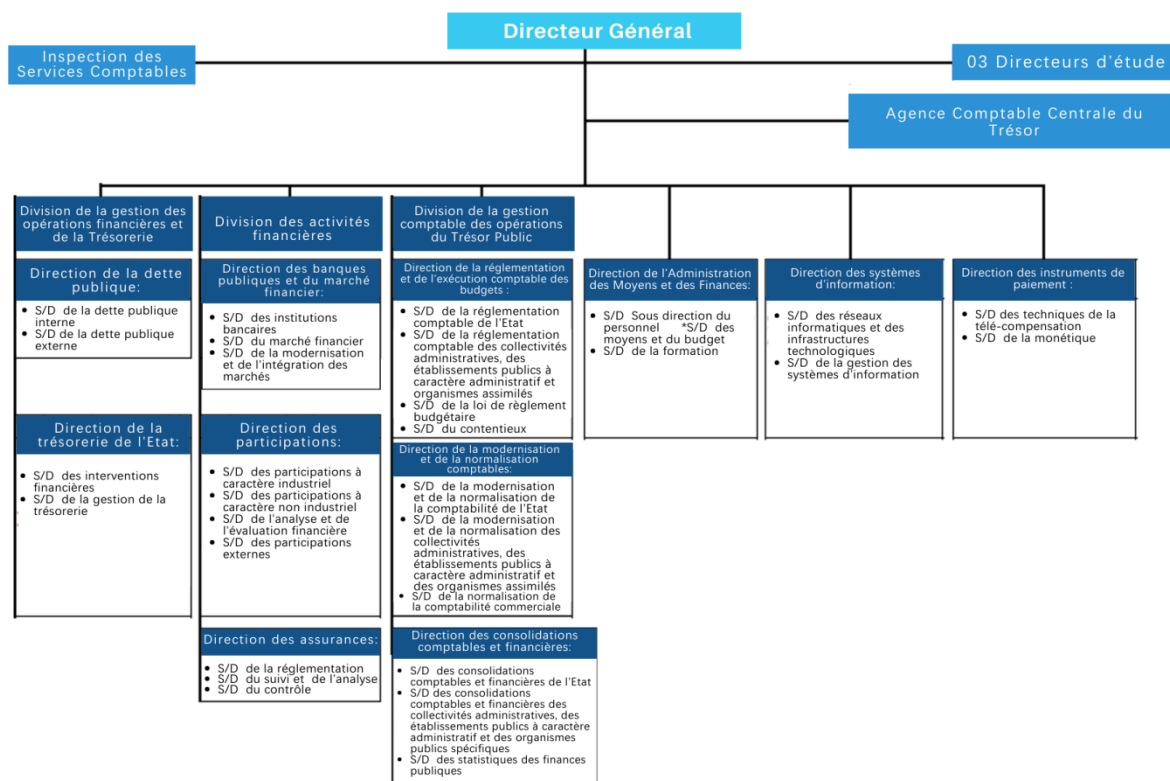
- L'Inspection Générale des Services Comptables

- La Division de La Gestion des Operations Financière Et de La Trésorerie
- La Division des Activités Financières
- La Division de La Gestion Comptable des Operations du Trésor Public
- La Direction des Systèmes D'Information
- La Direction de l'Administration des Moyens et des Finances
- La Direction des Instruments de Paiement
- L'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)

B. Services extérieurs du Trésor

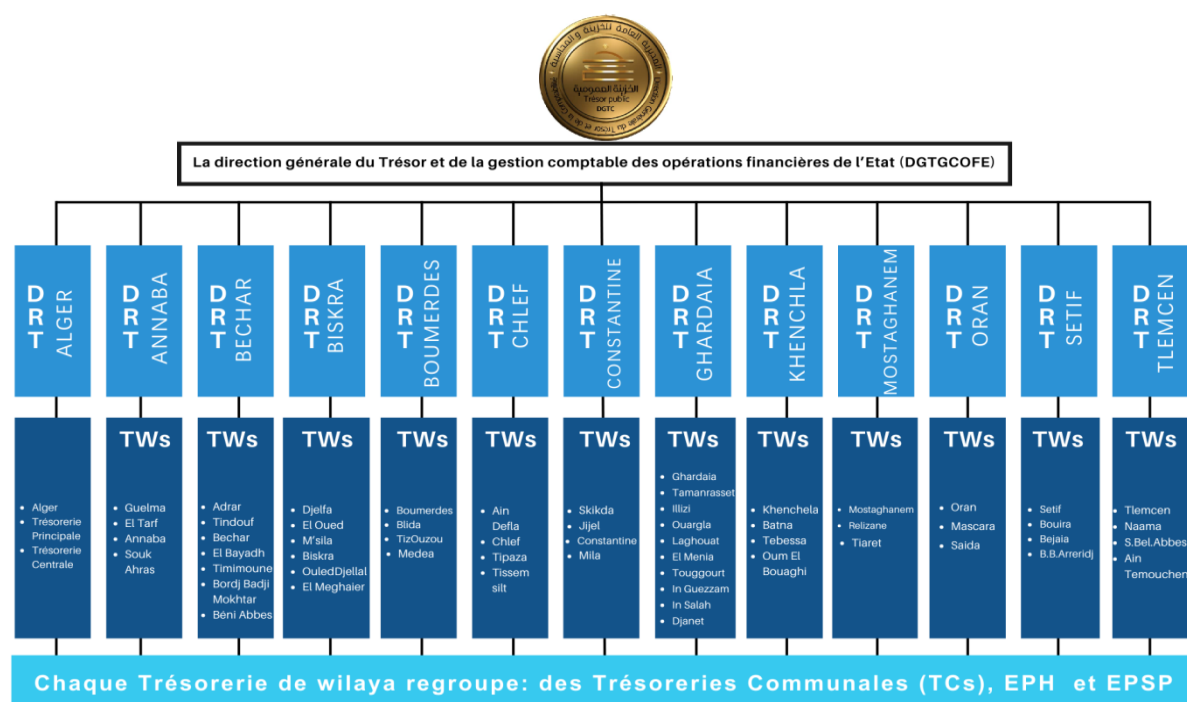
- Direction Régionale du Trésor DRT (au nombre de 13)
- La Trésorerie Centrale
- La Trésorerie Principale
- La Trésorerie de Wilayas TWs (au nombre de 58)
- La Trésorerie Communale TCmn (au nombre de ...)
- La Trésorerie des Établissements publics de Santé (Teps) (au nombre de ...)

Figure 13 : Organigramme de l'Administration Centrale



Source : Ministère des Finances – Direction Générale du Trésor. *Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur : <https://tresor.mf.gov.dz/qui-somme-nous/>, (consulté le 22 avril 2025, 9:24 PM).

Figure 14 : Organigramme des services extérieurs



Source : Ministère des Finances – Direction Générale du Trésor. *Qui sommes-nous ?* [En ligne]. Disponible sur : <https://tresor.mf.gov.dz/qui-somme-nous/> (consulté le 22 avril 2025, 9 :35 PM)

1.3. Le rôle du ministère des finances au développement de la finance islamique

La finance islamique représente aujourd'hui un instrument stratégique pour renforcer l'inclusion financière et mobiliser l'épargne dans les pays à majorité musulmane. En Algérie, ce secteur a émergé dès les années 1990 avec la création de la banque Al Baraka en 1991, suivie par la banque El Salam en 2008. Toutefois, en l'absence d'un cadre réglementaire spécifique, son développement est longtemps resté limité.

Ce n'est qu'au cours des dernières années que les autorités, et en particulier le Ministère des Finances, ont commencé à structurer activement ce segment. Dans un contexte économique exigeant, marqué par le besoin de diversifier les sources de financement et de réduire la dépendance aux revenus pétroliers, la finance islamique apparaît comme une alternative crédible et complémentaire au système financier conventionnel.

Le Ministère des Finances joue ainsi un rôle clé dans la mise en place d'un environnement favorable au développement de la finance islamique, à travers des réformes juridiques, des incitations fiscales, le lancement de sukuk souverains et la coopération avec des institutions internationales spécialisées.

1.3.1. Cadre réglementaire et incitations

Ces dernières années, le Ministère des Finances a œuvré activement à la mise en place d'un cadre juridique et fiscal permettant l'intégration progressive de la finance islamique dans

le système financier algérien. Une étape importante a été franchie avec le Projet de loi de Finances 2025, qui autorise officiellement le ministère à émettre des sukuk souverains, marquant ainsi l'introduction de cet instrument conforme à la charia dans la législation budgétaire nationale (Lois de finance, 2025).

Dans ce cadre, La République Algérienne Démocratique et Populaire, à travers le Ministère des Finances, a obtenu un financement d'un montant de Deux cent cinquante mille dollars américains (250.000 USD) sous la forme de subvention de la Banque Islamique de Développement (IsDB) pour financer le projet d'Assistance technique pour développer le cadre légal et réglementaire des SUKUK en Algérie et accompagner le Ministère des Finances dans le lancement de la première émission de Sukuk souverain et a l'intention d'utiliser ce financement pour effectuer des paiements pour l'acquisition de services de consultants nécessaires dans le cadre de ce projet. L'objectif global du projet est la mise en place du cadre légal, réglementaire et de supervision de Sukuk en Algérie. L'objectif spécifique consiste à créer un environnement propice à la croissance et au développement des opérations de l'industrie financière islamique en Algérie.

Sur le plan fiscal, le Ministère des Finances a mis en place des mesures incitatives visant à encourager les investisseurs à souscrire aux sukuk. Parmi celles-ci, figure une exonération d'impôt sur les revenus générés par ces titres, destinée à rendre ce produit financier plus attractif tout en respectant les principes de la finance islamique. Ces avantages fiscaux ont pour but de capter l'épargne informelle et de renforcer la confiance des acteurs économiques dans ce nouveau mode de financement (Ministère des Finances, 2025).

Afin de soutenir la montée en puissance de la finance islamique en Algérie, le Ministère des Finances a lancé un ensemble d'ateliers de formation destinés aux cadres et fonctionnaires des institutions publiques. Ces sessions visent à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la finance conforme à la charia, en dotant les participants des compétences nécessaires pour concevoir, réglementer et superviser des instruments comme les sukuk ou d'autres produits financiers islamiques.

La formation s'inscrit dans une démarche stratégique : elle permet non seulement de garantir une mise en œuvre cohérente des nouveaux dispositifs juridiques et fiscaux, mais également de préparer un vivier d'experts publics aptes à accompagner le développement durable de ce secteur. Le ministère insiste sur l'importance de l'appropriation locale du savoir et des bonnes pratiques internationales en matière de finance islamique, en collaboration avec des partenaires comme la Banque Islamique de Développement (BID), l'IsDB Institute et l'ICD.

Cette initiative, lancée officiellement à Alger lors d'une cérémonie présidée par le ministre en avril 2025, marque une étape importante vers l'institutionnalisation de la finance islamique en Algérie, en instaurant un cadre humain compétent pour en assurer la croissance et la régulation. En parallèle de ces mesures, le ministère a mis en place des actions de

renforcement des capacités humaines, indispensables à l'application efficace de ce cadre réglementaire. (Ministère des Finances, 2025)

1.3.2. Réformes économiques et stratégies financières

Dans le cadre de sa politique de diversification économique, le Ministère des Finances a intégré la finance islamique comme levier stratégique pour réduire la dépendance aux ressources pétrolières et au financement conventionnel. L'introduction des sukuk, autorisée par l'article 179 de la Loi de Finances 2025, permet notamment de mobiliser l'épargne nationale en particulier les fonds circulant hors du circuit bancaire sans alourdir la dette publique classique.

Par ailleurs, la modernisation du secteur bancaire traditionnel est encouragée. Le Ministère des Finances insiste sur l'importance d'adapter et de développer le secteur bancaire pour faciliter l'essor de la finance islamique, notamment par l'innovation technologique et la formation continue des professionnels du secteur. Le développement de nouveaux produits, tels que la monnaie numérique islamique et les applications mobiles dédiées, est également envisagé pour accélérer la croissance de la finance islamique en Algérie et atteindre l'inclusion financière à travers des instruments alternatifs (Ministère des Finances, 2025).

1.3.3. Soutien au développement des banques islamiques

Le Ministère des Finances soutient indirectement le secteur bancaire islamique en façonnant un environnement favorable et en promouvant son expansion. Il n'exerce pas de supervision directe, cette tâche relevant de la Banque d'Algérie, mais oriente la politique financière générale. Le ministre a indiqué que la finance islamique est une pierre angulaire de l'inclusion financière et une priorité pour les autorités. L'action du ministère se traduit par des incitations macroéconomiques et des programmes de formation visant à améliorer la formation bancaire, généraliser l'éducation financière en matière islamique et développer des mécanismes de financement adaptés aux particuliers et aux entreprises (Ministère des Finances, 2025).

En outre, en préparant l'émission des sukuk souverains, le Ministère facilite l'accès des banques islamiques au marché de la dette publique. Le ministre a souligné que ces titres permettraient l'intégration des banques islamiques dans le marché de la dette publique et renforceraient la confiance des investisseurs par la transparence des financements conformes à la charia. Cet accès constitue un soutien direct au secteur islamique, qui peut ainsi mobiliser des ressources pour son propre financement (APS, 2025).

2. Méthodologie de l'étude

La finance islamique connaît une expansion significative dans de nombreux pays, y compris en Algérie. Cette étude a pour objectif d'analyser économétriquement l'effet de la finance islamique, notamment à travers les crédits, les dépôts et l'implantation d'agences, sur

la croissance économique algérienne au cours de la période 2008-2023. Pour mener cette analyse, nous avons opté pour un modèle à correction d'erreur vectoriel (VECM), qui permet d'examiner les relations de long terme entre variables macroéconomiques non stationnaires mais cointégrées.

2.1. Le modèle de base

Nous estimons l'impact de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie à partir d'un modèle inspiré de celui développé par Hafas Furqani et Ratna Mulyany (2009), qui ont étudié la relation entre le financement islamique et la croissance économique en Malaisie ; leur approche s'appuie sur une méthodologie économétrique simple et adaptée aux pays en développement, consistant à identifier les variables fondamentales susceptibles d'influencer la croissance, à tester leur stationnarité, puis à appliquer un test de cointégration entre ces variables et le PIB. Les résultats de cette étude ont montré que le financement islamique joue un rôle important dans l'accumulation de capital fixe et que la relation entre la finance islamique et la croissance est de nature bidirectionnelle, en particulier à travers l'investissement productif.

2.2. Présentation de l'échantillon

La sélection d'un échantillon représentatif est indispensable pour produire des résultats empiriques solides. Dans cette étude, l'accent est mis sur l'Algérie afin d'examiner la relation entre la finance islamique et la croissance économique dans un contexte national spécifique. Notre échantillon d'étude comprendrait des données trimestrielles couvrant la période de 2008 à 2023, soit un total de 64 observations.

2.3. Présentation des données

Les données utilisées dans cette étude ont été collectées à partir de plusieurs sources officielles et spécialisées, afin de garantir leur fiabilité et leur pertinence, telles que Le ministère des finances, la Banque d'Algérie et les rapports annuels des banques islamiques.

Les statistiques relatives au produit intérieur brut (PIB) ont été extraites du Ministère des Finances et des instituts nationaux de statistiques. Les informations concernant les dépôts et crédits bancaires liés à la finance islamique ont été obtenues à partir des rapports de la Banque d'Algérie, qui assure la supervision du secteur financier national. Par ailleurs, le nombre d'agences des banques islamiques telles que Al Baraka Bank et Salam Bank a été collecté à partir de leurs rapports annuels officiels.

Concernant les fenêtres islamiques intégrées aux banques conventionnelles, les données ont été obtenues auprès du Ministère des Finances, mais uniquement sur la période 2021 à 2023, en raison de leur création récente à la suite de la mise en œuvre du règlement de 2020 relatif à la finance islamique.

Afin d'harmoniser les fréquences, l'ensemble des données ont été reconstruites trimestriellement à partir des publications mensuelles de la Banque d'Algérie, notamment à travers la situation monétaire mensuelle.

2.4. Présentations des variables

Dans le cadre de notre étude, nous avons sélectionné les variables en nous appuyant sur les travaux empiriques qui analysent la relation entre la finance islamique et la croissance économique notamment de Furqani et Mulyany (2009). Considérant comme variables explicatives les crédits islamiques, les dépôts islamiques, ainsi que le nombre d'agences islamique, et le produit intérieur brut (PIB) en tant qu'indicateur de la croissance économique globale.

2.4.1. Variable dépendante

- **Produit Intérieur Brut (PIB):** Le PIB mesure la valeur monétaire totale des biens et services finaux produits à l'intérieur d'une économie sur une période donnée. Il constitue un indicateur fondamental de la performance économique globale d'un pays. Dans le cadre de ce modèle, le PIB est la variable dépendante, car il reflète l'évolution de l'activité économique nationale que l'on cherche à expliquer à partir de différentes variables explicatives.

2.4.2. Variables explicatives

- **Total Dépôts finance islamiques :** Représentent l'épargne mobilisée par les institutions financières islamiques. Il est utilisé comme variable explicative, car il reflète la capacité du secteur de la finance islamique à mobiliser des ressources financières.
- **Total Crédits finance islamiques :** Cette variable représente le volume total des financements accordés par les institutions financières islamiques, conformément aux principes de la charia (Mourabaha, Moudharaba, Ijara, etc.). En tant que variable explicative, elle permet d'évaluer la contribution de la finance islamique au financement de l'économie réelle et à la croissance du PIB.
- **Nombre d'agences bancaires islamiques :** Cette variable mesure l'évolution de la présence physique de la finance islamique à travers le nombre de guichets ouverts sur le territoire national. Les données ont été collectées à partir des rapports annuels et sites des banques islamiques, et pour les guichets islamiques dans les banques conventionnelles l'information ont été obtenus auprès du Ministère des Finances

3. Présentation du modèle

Dans le cadre de cette étude, nous allons expliquer la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie sur la période 2008-2023 par un modèle de variables fondamentaux qui s'écrit de la manière suivante :

$$\ln PIB = \alpha_0 + \alpha_1 \ln credit + \alpha_2 \ln depot + \alpha_3 \ln agence + \varepsilon_t$$

- **LN_PIB** : représente le logarithme du produit intérieur brut.
- **LN_CREDIT** : représente le logarithme du total des crédits octroyés par les institutions de finance islamique.
- **LN_DEPOT** : représente le logarithme du total des dépôts collectés par les institutions de finance islamique.
- **LN_AGENCE** : représente le Logarithme du nombre d'agences et fenêtres islamiques ouverts.

Concernant la forme fonctionnelle du modèle retenu dans notre étude, nous avons opté pour la forme logarithmique car elle nous permet d'analyser les coefficients du modèle sous formes des élasticités à court et à long terme. Cette formulation est largement utilisée dans diverses études empiriques.

3.1. Présentation de VECM

Le modèle d'erreur de correction vectorielle (VECM) est une méthode statistique avancée utilisée dans l'analyse des séries temporelles multivariée. Il s'agit d'une extension du modèle autorégressif vectoriel (VAR) qui prend en compte les relations de long terme entre les variables, en particulier celles qui sont cointégrées. Le VECM est particulièrement utile pour analyser les dynamiques économiques et financières, où les variables peuvent être influencées par des tendances communes à long terme.

Le modèle vectoriel de correction d'erreur (VECM) est utilisé comme un moyen d'ajuster le comportement de la variable à court terme à son comportement à long terme. Il consiste à extraire les écarts (erreurs) entre les valeurs estimées et les valeurs réelles de la variable dépendante dans le modèle d'intégration, puis à réestimer le modèle en introduisant la première différence des erreurs comme une nouvelle variable indépendante.

3.2. Principes de base du VECM

Utilisation et origine : le VECM est utilisé généralement dans la macro-économie dont bien son origine, ce modèle est conçu pour analyser les relations entre les variables économiques ou financière ayant des relations de cointégration.

La différence entre VAR et le VECM : le VECM permet d'interpréter les équations à court et à long terme alors que le VAR ne permet que l'interprétation des équations à court terme ;

Quand utiliser VECM : pour utiliser le VECM il faut que les variables soient non stationnaires et intégrées dans le même ordre afin d'identifier une tendance commune entre les variables (cointégration).

3.3. Les étapes du modèle de VECM

➤ Étape 1 : Test de stationnarité des séries des variables à l'étude

Avant toute modélisation, il est essentiel de vérifier la nature des séries temporelles utilisées. Le test de racine unitaire (comme le test ADF ou PP) permet de déterminer si les variables sont stationnaires ou intégrées d'ordre 1 ($I(1)$). Le modèle VECM s'applique uniquement lorsque les variables sont non stationnaires en niveau mais stationnaires en première différence.

➤ Étape 2 : Test de cointégration

Une fois que les variables sont confirmées $I(1)$, il est nécessaire de tester s'il existe une ou plusieurs relations de long terme entre elles. Cela se fait à travers un test de cointégration tel que celui de Johansen (ou Engle et Granger dans le cas d'une approche bivariée). La présence de cointégration justifie l'utilisation du VECM.

➤ Étape 3 : Détermination du nombre optimal de retards du modèle

Le choix du nombre de retards (lags) est crucial pour la précision du modèle. Des critères d'information comme Akaike (AIC), Schwarz (SC) ou Hannan-Quinn (HQ) sont utilisés pour sélectionner le lag optimal à inclure dans le VECM.

➤ Étape 4 : Estimation du modèle de correction d'erreur (VECM)

Le VECM est estimé en incorporant à la fois les effets de court terme (via les différences des variables) et le terme de correction d'erreur, qui reflète l'ajustement vers l'équilibre de long terme. Le coefficient du terme d'erreur doit être négatif et significatif pour valider la correction.

➤ Étape 5 : Test de stabilité du modèle à travers les tests sur les résidus

Une fois le modèle estimé, il faut vérifier la qualité des résidus via des tests de normalité, d'autocorrélation (Breusch-Godfrey) et d'hétéroscédasticité (ARCH). Ces tests assurent que le modèle est bien spécifié.

➤ Étape 6 : Test de Wald (test de la signification des paramètres à court terme)

Le test de Wald permet d'évaluer la significativité conjointe des coefficients à court terme. Il teste l'hypothèse selon laquelle les coefficients des variables explicatives sont simultanément nuls.

➤ Étape 7 : Décomposition de la variance

Cette étape permet de mesurer la contribution relative de chaque variable aux variations des autres variables dans le temps. Elle aide à identifier les sources principales des fluctuations économiques dans le système étudié.

➤ **Étape 8 : Analyse des fonctions de réponse impulsionnelle**

Les fonctions de réponse impulsionnelle permettent d'analyser l'effet dynamique d'un choc (variation exogène) d'une variable sur les autres variables du système. Cela permet d'observer l'impact d'un choc sur plusieurs périodes.

4. Anticipation des résultats

Selon la littérature déjà exposée dans le chapitre précédent, nous anticipons que toutes les variables de la finance islamique utilisées dans cette étude, à savoir les dépôts, les crédits et le nombre d'agences, auront un effet positif sur la croissance économique en Algérie. Ces variables sont censées renforcer l'épargne, soutenir l'investissement et améliorer l'inclusion financière, ce qui devrait favoriser l'augmentation du PIB à court et à long terme.

Comme nous avons spécifié le modèle comme suit :

$$\ln PIB = \alpha_0 + \alpha_1 \ln credit + \alpha_2 \ln depot + \alpha_3 \ln agence + \varepsilon_t$$

En effet, le signe anticipé de nos variables indépendantes

Tableau 9 : Anticipation des résultats

Variables	PIB	Crédit	Dépôt	Agence
Signes attendus		+	+	+

Source : Etablit par nous-mêmes.

Section 2 : Analyse et discussion des résultats

Dans cette section, nous présenterons une analyse détaillée et une discussion des résultats obtenus à partir de notre étude sur la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie. À travers cette analyse, nous chercherons à identifier les relations significatives, les tendances générales, ainsi que les implications économiques de ces liens, afin d'en tirer des enseignements pertinents pour le développement de la finance islamique dans le pays.

1. L'analyse descriptive des variables de l'étude

Les statistiques descriptives des données (moyenne, médiane, valeur minimale, valeur maximale, écart type, Jarque-Bera) nous permettent d'avoir une idée sur le niveau du risque et l'évolution de ces données au cours du temps. La statistique du test de « Jarque-Bera » nous permet de tester la normalité des séries étudiées.

Le tableau suivant présente les statistiques descriptives des séries étudiées sur la période (2008-2023) :

Tableau 10 : Statistiques descriptives des séries étudiées

	LN_PIB	LN_DEPOT	LN_CREDIT	LN_AGENCE
Mean	8.482901	3.979323	3.512938	4.051146
Median	8.482507	3.868169	3.466454	3.597218
Maximum	9.073835	5.607333	5.173866	6.746412
Minimum	7.881574	2.579229	2.481197	3.091042
Std. Dev	0.310759	0.806339	0.695250	1.147721
Jarque-Bera	0.507508	2.354980	2.955970	24.68450

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

D'après les résultats, la variable LN_PIB présente une moyenne de 8,48 et un écart-type relativement faible (0,31), avec une distribution symétrique comme en témoignent la moyenne et la médiane proches, ainsi qu'un test de Jarque-Bera faible, suggérant une distribution proche de la normalité.

La variable LN_DEPOT montre une variation importante (min : 2,57 ; max : 5,60) et un écart-type élevé (0,80), indiquant une forte dispersion. La différence modérée entre moyenne et médiane suggère une légère asymétrie, confirmée par le test de Jarque-Bera.

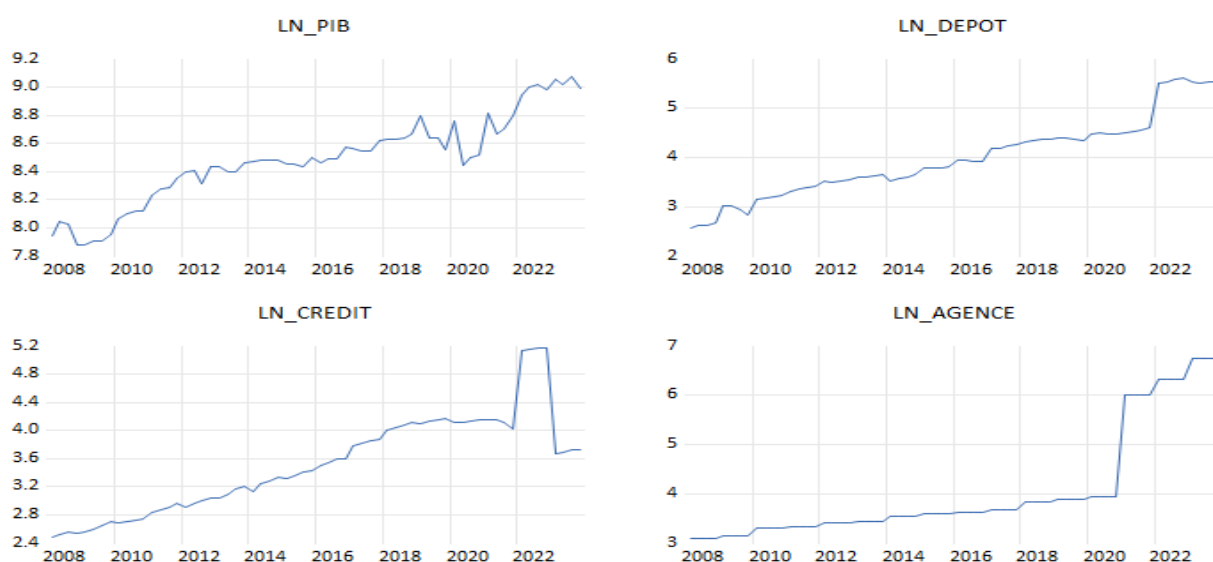
Concernant LN_CREDIT, l'écart-type élevé (0,69) traduit également une forte variabilité. La proximité entre la moyenne (3,51) et la médiane (3,46) suggère une distribution relativement symétrique, bien que le test de Jarque-Bera indique une déviation par rapport à la normalité.

Enfin, LN_AGENCE présente la plus grande dispersion (écart-type : 1,14) et un écart significatif entre moyenne et médiane, ce qui révèle une asymétrie marquée. Le test de Jarque-Bera confirme fortement la non-normalité de cette variable.

2. Analyse des graphes des variables

La figure ci-dessus représente les graphiques des séries étudiées. On peut observer que ces séries présentent une tendance marquée, ce qui suggère une non-stationnarité en niveau. Cette évolution dans le temps pourrait être liée à des facteurs économiques structurels ou conjoncturels.

Figure 15: les graphes des séries LN_PIB, LN_CREDIT, LN_DEPOT et LN_AGENCE



Source : établi sur la base du logiciel EViews 12.

3. Etude du non stationnarité des séries

Avant la modélisation des liens entre le PIB, les dépôts, les crédits et le nombre d'agences bancaires islamiques, il convient de s'assurer, par des tests appropriés, que les variables de long terme du modèle sont non stationnaires au niveau et stationnaires à la première différence.

Dans cette étude, nous allons appliquer le test ADF (Augmented Dickey-Fuller) à travers le logiciel EViews 12 pour déterminer les propriétés de stationnarité des variables. Le tableau ci-après présente les résultats des tests de stationnarité pour les quatre variables de l'étude :

Tableau 11: Test Augmented Dickey Fuller

ADF		Level	First difference
		Prob	Prob
LN_PIB	Intercept	0.5538	0.0248
	Trend and intercept	0.0236	0.0000
	None	0.9821	0.0117
LN_CREDIT	Intercept	0.9054	0.0004
	Trend and intercept	0.1081	0.0036
	None	0.9995	0.0022
LN_DEPOT	Intercept	0.9793	0.0067
	Trend and intercept	0.5289	0.0265
	None	0.9957	0.0116
LN_AGENCE	Intercept	0.9883	0.0481
	Trend and intercept	0.9512	0.0618
	None	0.9730	0.0143

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EViews 12.

Comme montre les résultats du tableau ci-dessus, nous avons effectué sur chacune des séries les tests d'Augmented Dickey-Fuller. A travers une comparaison de la valeur calculée de la statistique par rapport à la valeur critique aux seuils de 1%, 5% et 10%. Les résultats montrent que les 4 variables ne sont pas stationnaires en niveau. Pour les rendre stationnaire nous avons procédé à la différenciation.

Les résultats des tests de stationnarité ADF révèlent que les variables LN_PIB, LN_DEPOT, LN_CREDIT et LN_AGENCE sont stationnaires en différence première. Nous pouvons dès lors suspecter l'existence d'une relation de cointégration entre ces variables.

4. Etude de la cointégration multivariée (L'approche de Johansen)

Avant d'analyser la relation de long terme entre la croissance économique (mesurée par le PIB) et les variables représentatives de la finance islamique, à savoir les dépôts islamiques, les crédits islamiques et le nombre d'agences islamiques, nous avons recours à plusieurs tests économétriques. Nous avons opté pour la méthode de cointégration de Johansen.

4.1. Test de cointégration

Lorsque les variables sont intégrées à la différence première, on doit vérifier l'existence de relation de cointégration entre les variables. Le but de ce test est de détecter si les variables possèdent une racine unitaire et une tendance stochastique commune. Si tel est le cas, on dit qu'il existe une relation d'équilibre à long terme.

Le test de la Trace de Johansen, nous permet de détecter le nombre de vecteurs de cointégration. Les hypothèses de ce test se présentent comme suit :

H_0 : il existe au plus r vecteurs de cointégration

H_1 : il existe au moins r vecteurs de cointégration

Nous acceptons H_0 lorsque la statistique de la Trace est inférieure aux valeurs critiques à un seuil de signification de α %. Par contre, nous rejetons H_0 dans le cas contraire. Ce test s'applique d'une manière séquentielle de $r=0$ jusqu'à $r=k-1$.

L'existence de plusieurs relations d'équilibre à long terme entre les variables étudiées est envisageable. C'est pourquoi il est pertinent d'analyser la cointégration entre les séries ayant le même ordre d'intégration, à savoir $I(1)$, en recourant à l'approche de Johansen.

4.1.1. Détermination du nombre de retards p

Dans un premier temps, on détermine le nombre de retards P par l'estimation d'un VAR en niveau entre les variables non stationnaires LN_PIB, LN_CREDIT, LN_DEPOT et LN_AGENCE.

Tableau 12: Détermination du nombre de retards p

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-67.84252	NA	0.000134	2.435340	2.576190	2.490322
1	133.0721	367.7760	2.55e-07	-3.832953	-3.128703	-3.558043
2	146.0537	22.00266	2.84e-07	-3.730634	-2.462984	-3.235794
3	157.4643	17.79286	3.39e-07	-3.575062	-1.744012	-2.860294
4	202.7579	64.48579	1.30e-07	-4.568065	-2.173615	-3.633369
5	286.9186	108.4104*	1.38e-08*	-6.878596*	-3.920747*	-5.723972*

* indicates lag order selected by the criterion

LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)

FPE: Final prediction error

AIC: Akaike information criterion

SC: Schwarz information criterion

HQ: Hannan-Quinn information criterion

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

Pour déterminer le nombre optimal de retards à inclure dans le modèle, plusieurs critères d'information ont été utilisés à l'aide du logiciel EViews 12, notamment le test du rapport de vraisemblance (LR), le critère de l'erreur de prévision finale (FPE), le critère d'information d'Akaike (AIC), le critère de Schwarz (SC) et celui de Hannan-Quinn (HQ).

Tous ces critères convergent vers le choix d'un retard optimal de cinq périodes ($P = 5$), ce qui garantit une meilleure spécification du modèle tout en évitant les problèmes d'autocorrélation des résidus. Nous effectuons donc le test de Johansen sur la base de $P = 5$.

4.1.2. Test de Trace

Le test de Johansen permet de déterminer le nombre de relations de cointégration entre les variables étudiées. Dans ce cadre, le test statistique de la Trace est utilisé pour vérifier l'existence de vecteurs de cointégration.

Ce test permet de tester l'hypothèse nulle H_0 : Il y a $r = k$ relations de cointégration contre l'alternative H_1 : Il y a $r > k$ relations de cointégration.

Tableau 13 : Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.475086	68.78693	47.85613	0.0002
At most 1 *	0.300279	31.40467	29.79707	0.0324
At most 2	0.162753	10.69444	15.49471	0.2310
At most 3	0.006728	0.391561	3.841465	0.5315

Trace test indicates 2 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level
 * denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level
 **MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

L'analyse des résultats contenus dans cette figure relève que la statistique de Johansen relative à la première valeur propre est supérieure au seuil de 5 % ($68.78693 > 47.85613$) à sa valeur critique ; on rejette donc l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe aucune relation de cointégration ($R = 0$) au seuil de 1 %.

En revanche, on accepte l'hypothèse ($R=1$) selon laquelle il existe au plus une relation de cointégration entre les variables du modèle ($31.40467 > 29.79707$) d'après la 2e ligne du tableau. Ainsi donc, on considère qu'il existe bien deux relations de cointégration entre les variables.

4.1.3. Test de valeur propre (Maximum Eigenvalue)

Le test de la valeur propre maximale permet d'évaluer l'existence de relations de cointégration entre les variables du modèle, en testant successivement l'ajout d'un vecteur de cointégration supplémentaire.

Contrairement au test de la trace, il se focalise sur la valeur propre maximale entre deux vecteurs consécutifs. La figure ci-dessous présente les résultats obtenus pour ce test :

Tableau 14 : Unrestricted Cointegration Rank Test (Maximum Eigenvalue)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Max-Eigen Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.475086	37.38226	27.58434	0.0020
At most 1	0.300279	20.71023	21.13162	0.0572
At most 2	0.162753	10.30288	14.26460	0.1928
At most 3	0.006728	0.391561	3.841465	0.5315

Max-eigenvalue test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

Les résultats du test permettant d'identifier l'existence d'une seule relation de cointégration entre les quatre variables du modèle, car l'hypothèse nulle selon laquelle il n'existe pas de relation de cointégration ($R=0$) est rejetée ($37.38226 > 27.58434$), tandis que l'hypothèse selon laquelle il existe au plus une relation ($R \leq 1$) n'est pas rejetée ($20.71023 < 21.13162$).

L'observation des résultats des tests de cointégration indique l'existence de deux relations de cointégration selon le test de la trace, et d'une seule selon le test Maximum Eigenvalue. Afin de rester prudents et cohérents dans l'interprétation, nous retenons l'hypothèse de l'existence d'une seule relation de cointégration entre les variables du modèle.

L'hypothèse de cointégration étant ainsi vérifiée, nous poursuivons l'analyse à l'aide d'un modèle à correction d'erreur vectoriel VECM (1).

4.2. Estimation de la relation à long terme

L'existence d'une relation de cointégration entre les variables nous permet de déterminer la relation de long terme. A partir du test de cointégration effectué sur EVIEWS 12 (Annexe 7), une seule équation de long terme a été identifiée pour notre analyse :

$$LN_{PIB} = 0.668LN_{DEPOT} - 0.368LN_{CREDIT} + 0.114885LN_{AGENCE} - 0.657560$$

Ces résultats indiquent qu'à long terme, les dépôts en finance islamique exercent une influence positive et significative sur le PIB en Algérie. Ce résultat est cohérent avec la littérature économique, selon laquelle une mobilisation efficace de l'épargne peut favoriser le financement de l'investissement productif, et ainsi soutenir la croissance économique. L'élasticité du PIB par rapport aux dépôts est de 0,668, ce qui signifie qu'une augmentation de 1% des dépôts en finance islamique entraîne une hausse de 0,668% du PIB à long terme.

En revanche, le coefficient associé aux crédits islamiques est négatif (-0,368), ce qui suggère qu'à long terme, les crédits octroyés dans le cadre de la finance islamique sont associés à une baisse du PIB. Ce résultat peut sembler paradoxal, mais il pourrait s'expliquer

par une inefficacité dans l'allocation du crédit, un encadrement réglementaire insuffisant, ou encore une concentration des financements dans des secteurs à faible valeur ajoutée. Une hausse de 1% des crédits islamiques impliquerait, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 0,368% du PIB à long terme.

Enfin, l'implantation des agences de finance islamique présente un effet positif mais modéré (0,114) sur la croissance économique. Cela signifie qu'une augmentation de 1% du nombre d'agences est associée à une hausse de 0,114% du PIB. L'effet positif mais limité s'explique par le faible nombre d'agences actuellement disponibles, ce qui réduit leur portée réelle sur l'économie malgré leur potentiel. Ce résultat traduit l'importance du maillage territorial et de la proximité des services financiers islamiques pour favoriser l'inclusion financière et soutenir l'activité économique.

4.3. Estimation du modèle VECM à court terme

Dans le cadre de ce modèle à correction d'erreur vectoriel (VECM(1)), quatre variables ont été prises en compte pour analyser les relations dynamiques entre la finance islamique et la croissance économique. L'estimation du modèle a été réalisée à l'aide de la méthode de Johansen, permettant d'identifier les relations de cointégration entre les variables. Les résultats détaillés de cette estimation sont présentés en annexe. (Annexe 7).

Les résultats de l'estimation indiquent que la vitesse d'ajustement de la relation de long terme est significative au seuil de 5% dans l'équation de la variable dépendante LN_PIB. Le coefficient associé au terme de correction d'erreur (CointEq1) est de -0.660016, ce qui est négatif et statistiquement significatif, indiquant l'existence d'un mécanisme de correction d'erreur. Cela signifie qu'en cas de déséquilibre à long terme, environ 66% de l'écart est corrigé chaque période, ce qui reflète une dynamique de retour rapide à l'équilibre économique.

Le coefficient de détermination R^2 de l'équation $D(LN_PIB)$ est de 0.708135, ce qui montre que 70,81% de la variation du PIB nominal à court terme est expliquée par les variables explicatives incluses dans le modèle, confirmant ainsi la robustesse de l'ajustement statistique.

L'analyse à court terme des coefficients du modèle VECM révèle que les crédits islamiques (LN_CREDIT) exercent un effet significativement négatif sur le PIB à court terme. Plus précisément, les coefficients des retards de $D(LN_CREDIT)$ allant du premier au quatrième retard sont respectivement de -0.739, -0.602, -0.546 et -0.336. Ces valeurs sont toutes statistiquement significatives au seuil de 5 %, avec des t-statistiques de -3.91, -3.44, -3.20 et -2.21 respectivement. Cela indique que l'augmentation des crédits islamiques sur les quatre périodes précédentes est systématiquement associée à une baisse du PIB. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les projets financés mettent du temps à générer de la valeur ajoutée, ou encore que les crédits soient dirigés vers des secteurs peu productifs ou à faible impact immédiat sur l'activité économique. En outre, dans le cadre d'un système

bancaire islamique encore en développement, une certaine inefficacité dans l'allocation des ressources ou un manque de maturité institutionnelle peuvent également atténuer les effets attendus de ces financements.

En ce qui concerne les dépôts islamiques (LN_DEPOT), seul le premier retard montre un effet significatif, avec un coefficient de -0.732853 et une t-statistique de -3.40185, indiquant une forte significativité au seuil de 5 %. Cet effet est également négatif, ce qui signifie qu'une hausse des dépôts peut temporairement freiner la croissance économique, possiblement parce que ces ressources financières ne sont pas immédiatement mobilisées pour financer l'économie réelle. Une partie des dépôts pourrait être conservée sous forme liquide ou investie dans des actifs à faible rendement, limitant ainsi leur impact immédiat sur la production et l'emploi. Ce constat confirme que l'effet des dépôts sur la croissance économique est plus visible sur le long terme, comme cela a été révélé dans la relation de cointégration.

Pour le développement du réseau d'agences bancaires islamiques (LN_AGENCE), l'effet est globalement non significatif à court terme, à l'exception du troisième retard. À ce niveau, le coefficient est de -0.161253 avec une t-statistique de -1.78401, ce qui est significatif au seuil de 10 %. Cette observation montre qu'une augmentation du nombre d'agences peut, après trois périodes, être liée à une légère diminution du PIB. Cela peut s'expliquer par le coût élevé lié à l'ouverture de nouvelles agences, qui représente un investissement lourd avant d'engendrer des retours économiques tangibles. De plus, le temps nécessaire pour attirer une nouvelle clientèle ou atteindre un niveau d'activité optimal peut contribuer à ce délai entre expansion du réseau et impact sur la croissance. Ainsi, l'effet des agences bancaires islamiques sur le PIB semble d'avantage relever du long terme, où elles peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de l'inclusion financière et dans la diffusion des produits de la finance islamique.

5. Test de stabilité de la relation

Après l'estimation du modèle VECM, il est nécessaire de vérifier la stabilité de la relation de long terme entre les variables. Cette vérification permet de s'assurer que les coefficients du modèle restent constants sur toute la période étudiée. Le test de stabilité repose principalement sur une série de tests appliqués aux résidus du modèle, incluent : Le test de Jarque-Bera, Le test ADF, Le test de Breusch-Pagan-Godfrey, Et le test LM.

Tableau 15: Tests sur les résidus

Test	Statistique	P-V
Normalité (Jarque-Bera)	4.798407	0.090790
Stationnarité (ADF)	-15.8660	0.000000
Breusch-Pagan-Godfrey	0.880788	0.4562
Correlation LM test	6.775112	0.0001

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

D'après les résultats du tableau ci-dessus, on remarque que les résidus de notre modèle empirique respectent trois des quatre conditions essentielles : la normalité, la stationnarité et l'homoscédasticité. En revanche, l'hypothèse d'indépendance entre les résidus est rejetée, ce qui suggère la présence d'une autocorrélation.

Les résidus sont approximativement distribués selon une loi normale. En effet, le test de Jarque-Bera accepte l'hypothèse nulle de normalité, avec une p-valeur égale à 0.0908, supérieure au seuil de 5 %. Cela indique que les résidus ne présentent pas de déviation significative par rapport à la normalité.

Le test ADF (Augmented Dickey-Fuller) appliqué aux résidus confirme leur stationnarité. La statistique ADF estimée est égale à -15.866, avec une p-valeur nulle (0.0000), ce qui permet de rejeter fermement l'hypothèse de racine unitaire. Cela confirme que les résidus sont bien stationnaires, ce qui est une condition nécessaire à la validité des tests de cointégration.

Le test de Breusch-Pagan-Godfrey permet de tester la présence d'hétéroscédasticité. La p-valeur de 0.4562, largement supérieure à 5 %, conduit à accepter l'hypothèse nulle d'homoscédasticité. Il n'existe donc pas de variance conditionnelle variable dans les résidus, ce qui valide la stabilité de la variance du modèle.

En revanche, le test de corrélation des erreurs de type LM (Lagrange Multiplier) indique une autocorrélation des résidus. La statistique est de 6.7751 avec une p-valeur de 0.0001, très inférieure au seuil de 5 %, ce qui conduit à rejeter l'hypothèse d'indépendance. Cela signifie que les résidus ne suivent pas un bruit blanc, ce qui peut affecter la qualité des inférences du modèle.

6. Test de Wald (test de la signification des paramètres à court terme)

Afin de vérifier la significativité conjointe des variables explicatives à court terme dans l'équation du PIB, nous avons effectué le test de Wald dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Wald Test (test de la signification des paramètres à court terme)

Wald Test: System: {system}			
Test Statistic	Value	df	Probability
Chi-square	17.72152	3	0.0005
Null Hypothesis: C(1) = C(2) = C(3) = 0 Null Hypothesis Summary:			
Normalized Restriction (= 0)	Value	Std. Err.	
C(1)	-0.660016	0.198395	
C(2)	-0.090492	0.182203	
C(3)	-0.022233	0.155819	
Restrictions are linear in coefficients			

Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

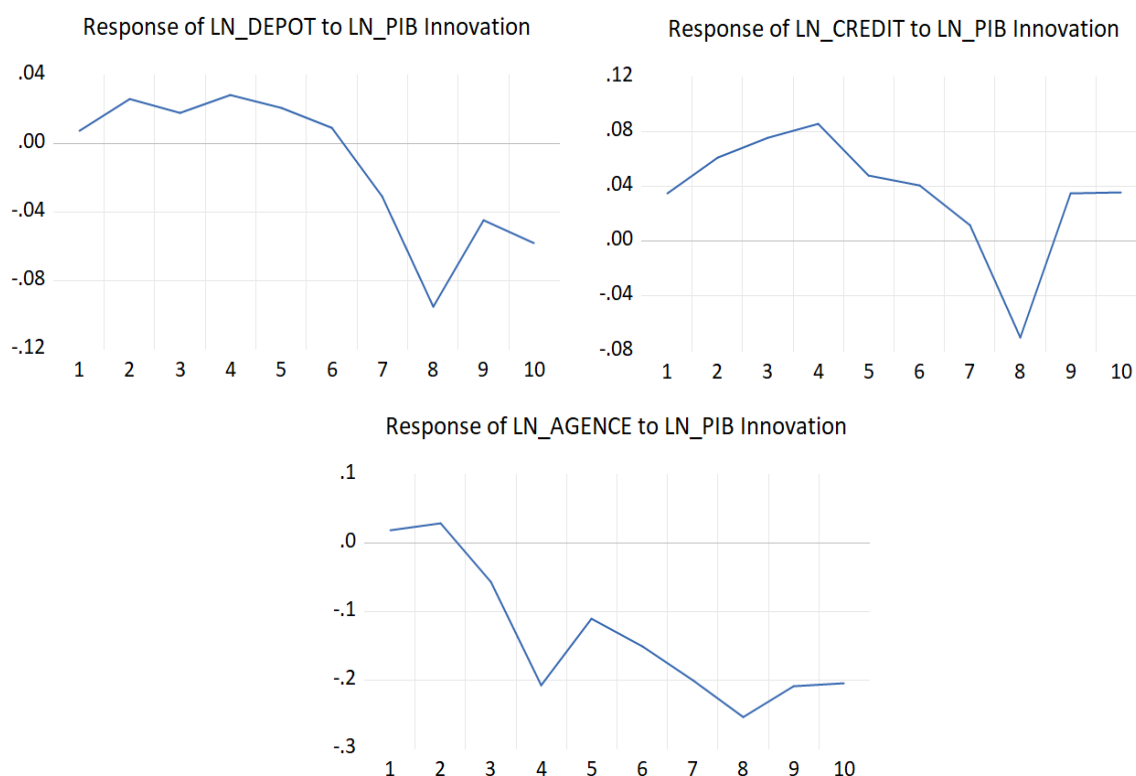
Dans le cadre de l'analyse à court terme du modèle VECM, il est essentiel de vérifier si les variables explicatives ont un effet conjoint significatif sur la variable dépendante. À cet effet, nous avons appliqué le test de Wald, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ce test permet de vérifier l'hypothèse nulle selon laquelle les coefficients des variables explicatives sont simultanément nuls à court terme ($C(1) = C(2) = C(3) = 0$).

Il ressort du tableau que la statistique de Chi-deux est égale à 17,72 avec une probabilité associée de 0,0005, soit bien inférieure au seuil de 5 %. Dès lors, nous rejetons l'hypothèse nulle et concluons que les variables indépendantes ont un effet globalement significatif sur la variable dépendante à court terme.

7. La fonction impulsion

La simulation des chocs structurels constitue une méthode puissante dans l'analyse dynamique d'un groupe de variables. Elles reflètent la réaction dans le temps des variables aux chocs contemporains identifiés. Nous allons retracer les réponses aux chocs sur les résidus des variables étudiées et cela sur dix périodes, considérées comme le délai nécessaire pour que ces dernières retrouvent leur niveau à long terme. Tous les chocs sont standardisés à 1% et donc l'axe vertical indique le pourcentage de la variance approximative de la croissance économique en réponse à 1% de choc sur les autres variables. Les résultats de ce test nous montrent les réactions suivantes :

Figure 16: Résultat de réponse impulsionnelle



Source : Nous même avec des tests à partir du logiciel EVIEWS 12.

Un choc positif d'innovation du PIB de 1% génère des effets contrastés sur les dépôts bancaires (LN_DEPOT). Initialement, l'impact est légèrement positif, atteignant un maximum de 0.025651% à la deuxième période. Cependant, cet effet est de courte durée. Par la suite, on observe une forte diminution des dépôts, atteignant un creux significatif de -0.095202% à la huitième période. En fin de période les dépôts remontent partiellement pour s'établir à -0.058061%. Ce profil suggère qu'une innovation du PIB peut initialement attirer des dépôts, mais qu'à moyen terme.

Pour le crédit bancaire (LN_CREDIT), un choc positif d'innovation du PIB provoque une augmentation notable et persistante à court et moyen terme, atteignant un sommet de 0.085799% à la quatrième période. Ensuite, l'effet s'estompe progressivement, devenant même négatif à la huitième période avec une valeur de -0.070406%. En fin de période, le crédit se redresse légèrement pour atteindre 0.035272%. Cette dynamique indique que l'innovation du PIB stimule l'octroi de crédit dans un premier temps, augmentant le volume de crédit d'environ 0.086% après quatre périodes. Cependant, cet effet s'inverse à moyen terme avant de montrer une légère reprise.

Le nombre d'agences bancaires (LN_AGENCE) réagit à une innovation positive du PIB par une légère augmentation initiale de 0.028806% à la deuxième période, précédée d'une hausse plus modeste de 0.018480% à la première période. Cette phase positive est suivie d'une diminution substantielle et prolongée. Le point le plus bas est atteint à la huitième période avec une valeur de -0.254271%. Bien qu'il y ait une légère reprise par la suite, le nombre d'agences reste négativement affecté en fin de période, avec une valeur de -0.205624% à la dixième période. Cela pourrait impliquer qu'une innovation du PIB n'entraîne pas nécessairement une expansion du réseau d'agences bancaires et conduit même à une réduction significative, atteignant un quart du pourcent en termes relatifs, suggérant une possible consolidation ou réorganisation du secteur.

En résumé, l'impact d'une innovation du PIB sur le secteur bancaire est complexe et différencié selon les variables considérées. Alors que le crédit semble bénéficier d'une impulsion à court terme, les dépôts et le nombre d'agences connaissent des dynamiques plus contrastées avec des phases de déclin après une réaction initiale. Ces résultats soulignent l'importance d'analyser les effets des chocs économiques sur différentes composantes du système bancaire pour une compréhension plus fine de leurs interactions.

8. Recommandations pour le développement de la finance islamique en Algérie

À la lumière des résultats empiriques obtenus dans cette étude, il ressort que la finance islamique contribue positivement à la croissance économique en Algérie, notamment à long terme. Toutefois, cet impact demeure relativement limité, ce qui s'explique en grande partie par le faible niveau de développement de ce secteur dans le pays. Dans ce contexte, il devient essentiel de réfléchir aux pistes d'amélioration susceptibles de renforcer la place et l'efficacité de la finance islamique dans le paysage économique national, en tenant compte des bonnes pratiques observées à l'échelle internationale.

8.1. Renforcer la présence territoriale des agences bancaires islamiques

Les résultats empiriques de cette étude révèlent que le nombre d'agences bancaires islamiques exerce un effet positif mais modéré (0,114) sur la croissance économique à long terme. Ce lien limité s'explique en partie par la faible couverture territoriale et la structure encore incomplète de l'offre bancaire islamique en Algérie. Bien que douze banques, dont six privées, commercialisent aujourd'hui des produits islamiques, seules deux d'entre elles, Al Baraka et Al Salam sont des banques entièrement islamiques opérant à l'échelle nationale. Les autres se limitent à offrir des guichets islamiques au sein de structures conventionnelles, ce qui restreint la cohérence de l'offre et son accessibilité.

Selon le ministre des Finances, au 1er juin 2024, « le nombre total d'agences bancaires a atteint 858 ». Cependant, une part encore faible de ces agences est spécifiquement dédiée à la finance islamique, ce qui limite l'inclusion financière des populations intéressées par ce mode de financement.

Dans ce contexte, il devient essentiel d'étendre le réseau d'agences bancaires islamiques sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales et à faible bancarisation. Par ailleurs, il est recommandé d'encourager l'agrément de nouvelles banques islamiques de plein exercice, ou de transformer certains guichets existants en entités autonomes. Cela permettrait d'élargir l'offre de produits conformes à la charia, et de renforcer la confiance des usagers dans ce modèle.

L'exemple de la Malaisie illustre parfaitement qu'un réseau étendu d'agences peut avoir impacté le développement de la finance islamique. Le pays compte aujourd'hui 16 banques islamiques agréées, qui disposent de centaines d'agences réparties sur l'ensemble du territoire, permettant un accès élargi aux services financiers conformes à la charia. Cette implantation territoriale dense a largement contribué à l'inclusion financière et à la mobilisation de l'épargne. L'expérience Malaisienne démontre qu'un maillage bancaire solide est un levier déterminant pour l'ancrage durable de la finance islamique dans l'économie.

8.2. Développement des compétences et de la culture financière islamique

Le développement de la finance islamique en Algérie dépend en grande partie de la compréhension et de l'acceptation du public. Beaucoup d'Algériens hésitent à utiliser les services bancaires pour des raisons religieuses et du manque de confiance dans le système. Pour encourager les citoyens à déposer leur argent dans des banques islamiques ou à recourir aux crédits conformes à la charia, il est essentiel d'agir à deux niveaux : former et sensibiliser.

Il faut d'abord former les cadres bancaires et les professionnels du secteur afin qu'ils maîtrisent parfaitement les principes et mécanismes des produits islamiques. Une bonne compréhension des contrats spécifiques comme la *mourabaha*, l'*ijara*, ou la *moucharaka*, est essentielle pour garantir une offre conforme et crédible. À ce titre, les autorités algériennes ont déjà commencé à envisager la formation de ces professionnels, notamment à travers des

initiatives organisées par le ministère des Finances ou en partenariat avec la Banque d'Algérie. Toutefois, ces efforts doivent être intensifiés et systématisés à l'échelle nationale.

Il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation spécialisés, continus et certifiant, en collaboration avec des universités, des centres de formation bancaire et des institutions internationales spécialisées dans la finance islamique comme l'**IsDB** ou l'**AAOIFI**. Cela permettrait d'avoir des professionnels capables de structurer correctement les produits islamiques, d'en assurer la conformité juridique et religieuse, mais surtout d'en expliquer les caractéristiques et les avantages aux clients avec clarté et confiance.

En parallèle, la sensibilisation du public reste un pilier fondamental. Beaucoup de citoyens algériens n'utilisent pas les services bancaires en raison d'une méfiance vis-à-vis du système conventionnel, jugé contraire à leurs convictions religieuses. Des campagnes d'information doivent donc être menées de manière plus régulière et plus large, à travers les médias, les réseaux sociaux, les mosquées, les établissements scolaires et universitaires. Des conférences publiques, des journées nationales de la finance islamique, ainsi que la distribution de supports pédagogiques accessibles (vidéos, brochures, plateformes en ligne) peuvent aider à démystifier la finance islamique et à en expliquer les fondements religieux et économiques.

Ces actions permettront de mieux faire comprendre que les produits islamiques sont non seulement conformes à la charia, mais aussi adaptés aux besoins des ménages et des entreprises. En créant un climat de confiance et en développant une véritable culture financière islamique, ces efforts soutiendront une adoption plus large des dépôts islamiques, encourageront le financement participatif et favoriseront l'inclusion financière dans un cadre éthique et respectueux des valeurs de la société algérienne.

8.3. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de la finance islamique

L'un des principaux freins au développement harmonieux de la finance islamique en Algérie réside dans l'absence d'un cadre juridique spécifique, stable et favorable à ce mode de financement. En effet, le dispositif réglementaire actuellement en place demeure largement calqué sur celui de la finance conventionnelle, ce qui limite la pleine expression des spécificités de la finance islamique. Ainsi, pour instaurer un environnement propice à son développement durable et efficient, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- **Révision du cadre fiscal** : Il est impératif d'adapter la législation fiscale afin d'éviter les situations de double imposition qui affectent certaines opérations islamiques. Ces contrats impliquent souvent plusieurs transferts de propriété, engendrant des charges fiscales répétées, ce qui nuit à leur compétitivité par rapport aux instruments conventionnels.
- **Mise en place de mécanismes de supervision spécifiques** : La Banque d'Algérie devrait jouer un rôle central dans l'instauration d'un dispositif de régulation propre aux institutions financières islamiques. Cela passerait par la création d'unités

spécialisées en finance islamique au sein des autorités de supervision, ainsi que par l'élaboration de directives conformes aux standards internationaux, en particulier ceux édictés par l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) et l'IFSB (Islamic Financial Services Board).

- **Révision des textes juridiques existants** : Il est nécessaire de revoir en profondeur les principales lois et codes en vigueur (code du commerce, code des obligations et des contrats, code des impôts...) afin d'y intégrer les spécificités de la finance islamique. Une telle démarche garantirait une meilleure sécurité juridique pour les opérateurs économiques et renforcerait la confiance des investisseurs.
- **Élaboration de règles bancaires adaptées** : Il n'est pas réaliste d'attendre un développement réel de la finance islamique en s'appuyant exclusivement sur des règles conçues pour les banques conventionnelles. Il convient donc d'élaborer un corpus réglementaire propre, prenant en compte la nature des contrats islamiques, leur gestion des risques, leur rentabilité, ainsi que leur conformité aux principes de la charia.

Ces mesures permettraient de créer un environnement réglementaire cohérent, rassurant pour les investisseurs et propice à l'innovation financière conforme aux principes islamiques. Elles contribueraient également à positionner la finance islamique comme un levier stratégique de diversification du système financier algérien.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a présenté une étude pratique visant à analyser la relation entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie, en utilisant un modèle VECM.

La première section a posé les fondements méthodologiques de l'étude en détaillant le ministère des Finances comme lieu de stage, ainsi que sa contribution essentielle au développement de la finance islamique en Algérie. Ce ministère, acteur clé dans la régulation et la promotion de ce secteur, a joué un rôle central dans l'élaboration des politiques et des réformes nécessaires à l'intégration de la finance islamique dans le système financier national. Par ailleurs, cette section a également présenté l'échantillon sélectionné, les sources des données collectées, les variables prises en compte, ainsi que le choix du modèle VECM, qui a permis d'explorer les relations complexes entre les différentes variables économiques étudiées.

La seconde section a offert une analyse détaillée des résultats obtenus, mettant en lumière des relations intéressantes entre les variables étudiées. À long terme, les résultats ont révélé que les dépôts et le nombre d'agences ont un effet positif mais relativement modeste sur la croissance économique, tandis que le crédit islamique exerce un impact négatif. À court terme, l'analyse a montré que les effets des dépôts et du crédit sur le PIB sont significativement négatifs, traduisant des ajustements économiques limités dans un secteur encore en structuration.

En conclusion, ce chapitre a permis de mettre en évidence, à travers une analyse empirique, les effets mesurés de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie. Les résultats montrent que si la finance islamique exerce un impact globalement positif, cet impact demeure encore limité en raison de la faible implantation du secteur et de l'environnement institutionnel en cours de structuration. Cela souligne l'importance d'une gestion prudente des instruments financiers islamiques ainsi que la nécessité de mettre en place une régulation plus adaptée, afin de renforcer l'efficacité de ce modèle dans une perspective de croissance économique durable.

Conclusion générale

Conclusion générale

Ce travail de recherche a eu pour principal objectif d'analyser l'impact de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie. Tout au long de notre étude, nous avons cherché à répondre à la question suivante : Quelle est l'ampleur de l'impact du développement de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie ?

Pour répondre à cette question centrale, ce mémoire a été structuré en deux grandes parties distinctes. La première partie, d'ordre théorique, est composée de deux chapitres, permettant de bien cerner les concepts fondamentaux liés à notre sujet d'étude. La seconde partie, de nature empirique, a porté sur l'analyse du lien entre des variables de la finance islamique et ceux de la croissance économique en Algérie, à l'aide d'un modèle à correction d'erreur (VECM).

Dans le premier chapitre, nous avons présenté les fondements théoriques et conceptuels de la finance islamique, en retraçant ses premières traces, son évolution historique, ses origines, et en explicitant les principes qui la distinguent du système financier conventionnel. Cette partie a également permis d'analyser les différents modes de financement propres à ce système, tels que les instruments participatifs, les contrats commerciaux, les opérations sans contrepartie notamment Qardh al Hasan et les sukuk, soulignant ainsi sa capacité à répondre à des besoins économiques réels tout en respectant des normes éthiques. Ce cadre conceptuel constitue une base essentielle pour analyser, par la suite, le rôle potentiel de la finance islamique dans le processus de croissance économique.

Dans le deuxième chapitre, nous avons approfondi la notion de croissance économique, en soulignant son importance dans les stratégies de développement des pays ainsi que les principaux indicateurs permettant de la mesurer, tels que le PIB ou le taux de croissance. Nous avons également distingué la croissance du développement et abordé des indicateurs alternatifs comme l'IDH. La seconde partie du chapitre a été consacrée à l'étude des interactions entre la finance islamique et la croissance économique, en mettant en évidence les fondements islamiques favorisant l'investissement productif, l'inclusion financière et la stabilité économique. Plusieurs mécanismes d'influence ont été examinés, notamment à travers les modes de financement participatifs. Ce chapitre a également mis en lumière le rôle que pourrait jouer la Banque d'Algérie dans le développement de la finance islamique comme vecteur de croissance durable dans le pays. Ce chapitre a ainsi permis de poser les bases théoriques nécessaires pour analyser empiriquement la relation entre finance islamique et croissance économique dans le contexte algérien.

Dans le troisième chapitre, nous avons réalisé une étude empirique portant sur l'impact de la finance islamique sur la croissance économique en Algérie, en mobilisant un modèle vectoriel à correction d'erreur (VECM). L'analyse a reposé sur des données couvrant la période 2008–2023 et a intégré comme variables explicatives les dépôts islamiques, les crédits islamiques et le nombre d'agences bancaires islamiques, tandis que le PIB représentait la variable dépendante. Après avoir vérifié la non-stationnarité des séries à l'aide des tests

ADF, puis confirmé la présence d'une cointégration par le test de Johansen, nous avons estimé les relations de long et de courts termes.

Tests des hypothèses

L'estimation du modèle VECM a révélé que, sur le long terme, les dépôts islamiques et le nombre d'agences bancaires exercent un effet positif sur le PIB, avec des coefficients respectifs de (0,668) et (0,114), tandis que les crédits islamiques affichent un effet négatif, avec un coefficient de (-0,368). Ces résultats traduisent un impact globalement positif mais limité de la finance islamique sur la croissance économique à long terme. À court terme, les résultats montrent que les dépôts et les crédits islamiques exercent un impact négatif significatif sur le PIB, tandis que l'effet du nombre d'agences bancaires islamiques reste non significatif. Cette dynamique suggère que, malgré leur potentiel, les instruments de la finance islamique ne parviennent pas encore à générer des effets de stimulation rapide sur l'activité économique. Ces résultats ne permettent de répondre à la première sous-question qu'en confirmant la première hypothèse à long terme, tandis qu'elle est rejetée à court terme.

Pour l'hypothèse H02, selon laquelle la croissance des crédits islamiques exerce un effet positif sur le PIB à long et court terme, les résultats vont à l'encontre de cette affirmation. Les crédits islamiques affichent un effet négatif significatif sur le PIB tant à long terme qu'à court terme. Cela peut s'expliquer par des contraintes structurelles ou une mauvaise allocation des crédits dans le système bancaire islamique. Par conséquent, l'hypothèse H02 est rejetée.

En ce qui concerne les dépôts islamiques, leur effet positif attendu sur la croissance économique est confirmé uniquement à long terme, où ils contribuent significativement à l'expansion du PIB, tandis qu'à court terme, cet effet ne se manifeste pas comme anticipé, suggérant que les dépôts ne sont pas encore pleinement mobilisés pour stimuler l'activité économique immédiate. Ainsi, l'hypothèse H03 est confirmée à long terme, mais rejetée à court terme.

Limites de l'étude

Bien que cette étude ait permis de dégager des résultats intéressants sur le lien entre la finance islamique et la croissance économique en Algérie, elle présente néanmoins certaines limites. L'une des principales limites rencontrées dans le cadre de cette étude concerne la non-disponibilité des données et la difficulté d'accès à l'information auprès des institutions financières islamiques algériennes. En effet, les sites web des banques islamiques offrent peu de données exploitables, et les rapports annuels sont souvent publiés avec du retard, voire absents pour certaines années. Cette situation a constitué un frein important, nous empêchant d'élargir la période d'étude, ce qui aurait pourtant permis d'obtenir des résultats plus robustes et de mieux observer les effets de long terme. Le manque de transparence et de régularité dans la publication des informations financières limite ainsi la portée des analyses empiriques et constitue un obstacle majeur au développement de recherches approfondies dans ce domaine.

Recommandations

À l'issue de cette étude, plusieurs recommandations peuvent être formulées pour renforcer la contribution de la finance islamique à la croissance économique en Algérie :

- Il conviendrait de renforcer la présence territoriale des institutions financières islamiques en élargissant leur réseau d'agences, notamment dans les régions à faible couverture bancaire, afin d'assurer un meilleur accès aux services financiers pour l'ensemble de la population.
- Mettre en place un cadre réglementaire clair, cohérent et durable, incluant la création d'une instance nationale de conformité à la charia, afin de garantir l'uniformité des pratiques.
- Former continuellement les professionnels du secteur bancaire aux spécificités de la finance islamique pour renforcer la qualité des services proposés.
- Une stratégie de communication ciblée, basée sur la sensibilisation et l'éducation financière, permettrait de démystifier les concepts de la finance islamique. Cela peut se faire à travers des campagnes médiatiques, des conférences ou des publications vulgarisées pour renforcer la confiance du public.
- Faciliter les partenariats avec des institutions financières islamiques étrangères pour bénéficier de leur expertise et renforcer l'attractivité du secteur en Algérie.
- Favoriser l'intégration de la finance islamique dans les politiques publiques de développement économique, notamment dans les projets d'infrastructure, l'entrepreneuriat et le financement des PME.
- Adapter le régime fiscal aux spécificités des contrats islamiques, en veillant à éviter les doubles impositions et à garantir une équité de traitement avec les produits conventionnels.

Perspectives

Plusieurs éléments montrent l'intérêt de poursuivre les travaux de recherche dans le domaine de la finance islamique, en particulier dans un contexte économique comme celui de l'Algérie, où ce secteur demeure en phase de structuration et de croissance. Afin de compléter les analyses menées dans le cadre de cette étude, nous proposons quelques pistes de réflexion pour de futures recherches :

- Quel est l'impact des instruments de financement islamique (mourabaha, ijara, moucharaka, etc.) sur les différentes composantes de la croissance économique en Algérie ?
- Dans quelle mesure les banques islamiques contribuent-elles au financement des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie, et quels en sont les effets sur l'emploi et la création de richesse ?
- Comment la perception des agents économiques (entrepreneurs, ménages, investisseurs) influence-t-elle l'adoption et le développement de la finance islamique ?
- Quel est le rôle de la finance islamique dans le financement des projets d'infrastructure ou des secteurs stratégiques (agriculture, énergie, logement) en Algérie ?
- Quel rôle les banques islamiques peuvent-elles jouer dans la résilience du système financier face aux crises économiques et financières ?

Bibliographie

- Abduh, M., & Azmi Omar, M. (2012). *Islamic banking and economic growth: the Indonesian experience*. International Journal of Islamic and Middle Eastern finance and management, 5(1), 35-47.
- ABNIAZ, M., & SASSI, H. (2019). *L'impact d'émission des sukuk sur le développement économique: Focus sur l'expérience Malaisienne*. Recherches et Applications en Finance Islamique (RAFI), 3(2), 246-260.
- ACHIBANE, M., & EL MERNISSI, R. (2024). *Essai d'analyse de l'impact de la finance islamique sur la croissance économique: étude empirique sur les banques islamiques*. Revue Française d'Economie et de Gestion, 5(12).
- Agence Presse Service (APS). (2025). Finance islamique : lancement imminent des sukuk souverains en Algérie. Alger, Algérie. <https://www.aps.dz/economie/138670-finance-islamique-lancement-imminent-des-sukuk-souverains-en-algerie>, consulter le 21/05/2025 à 09:53 AM.
- ALDO, Lévy. 2012. *Finance islamique*. Édition Gualino. Paris. p.26.
- Algérie Eco. (18 janvier 2022). <https://www.algerie-eco.com/2022/01/18/finance-islamique-la-banque-dalgerie-signe-un-memorandum-dentente-avec-laaofii>/consulter le 18/04/2025 à 3:22 PM
- Algérie Presse Service. (07 novembre 2022). *Conférence internationale sur la finance islamique : appel à la création d'une première banque islamique privée*. <https://www.aps.dz/algerie/147283> , consulter le 18/04/2025 à 5:51 PM.
- AMRANI, M. B., & HAMZA, F. (2017). *Sukuk: Literature Review*. Journal of Social and Administrative Sciences, 4(1), 124-131.
- Arroudj, H. (2022). *Les Banques Islamiques: Concepts et Fonctionnement*. Revue Algérienne d'Economie et gestion, 16(01), 306.
- BADI, A., OUACHEM, F., 2022, *Fondement des banques islamiques : principes de base et modes de financement*, Revue des additions économiques, N°6(1), pp. 426-445
- BAHRI, O. E. K., 2012. *La finance islamique compartiment de la finance d'aujourd'hui*, Mémoire de Magister, Université d'Oran, Faculté de Droit.
- Banque d'Algérie. (28 septembre 2022). <https://www.bank-of-algeria.dz/la-banque-dalgerie-oeuvre-au-renforcement-du-cadre-legal-reglementaire-et-de-supervision-de-la-finance-islamique/> consulter le 18/04/2025 à 5:55 PM

- Banque Islamique de Développement (IsDB). (27 septembre 2024). Assistance technique pour développer le cadre légal et réglementaire des SUKUK en Algérie et accompagner le Ministère des Finances dans le lancement de la première émission de Sukuk souverain. <https://www.isdb.org/project-procurement/fr/appels-doffres/2024/gpn/assistance-technique-pour-developper-le-cadre-legal-et-reglementaire-des>, consulter le 21/05/2025 à 09:20 AM.
- BENSLIMANE, H., 2018, *Croissance économique et ouverture commerciale en Algérie*, Thèse de doctorat, Spécialité : Économie monétaire et financière, Université d'Oran 2, Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion.
- Boukhatem, J., & Moussa, F. B. (2018). *The effect of Islamic banks on GDP growth: Some evidence from selected MENA countries*. Borsa Istanbul Review, 18(3), 231-247.
- BOUTALEB, K., BOUTALEB, O., 2020, *La problématique de l'opérationnalisation du concept de développement humain : portée et limites de l'IDH*, Revue Algérienne des Études de Population, N°3(1), pp. 32–61.
- CASTAING, S., CHARLES, L., COQUET, J., KUROWSKA, C., 2023. *DCG 5 - Économie contemporaine : Manuel*, Dunod, 3e édition, Paris, 464 p.
- Causse-Broquet, G. 2009. *La finance islamique*. Revue Banque. Paris. 215 pages.
- Causse-Broquet, G. 2012. *La finance islamique* (2e éd.). Revue Banque. Paris. 204 pages.
- Décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Finances.
- Décret exécutif n° 24-150 du 21 Chaoual 1445 correspondant au 30 avril 2024
- DIALLO, A. M., 2024. *La finance islamique : une alternative pour les PME et les PMI en Guinée*, L'Harmattan, 1re édition, Paris, 90 p.
- DUPUY, M., 2025, *La macroéconomie en schémas*, Éditions Ellipses, Paris, 256 p.
- EL MORABIT, F., & BOUSSETTA, M. (2022). La croissance économique dans un contexte équitable Approche critique de l'économie islamique. Revue Française d'Economie et de Gestion, 3(9).
- Furqani, H., & Mulyany, R. (2009). *Islamic banking and economic growth: Empirical evidence from Malaysia*. Journal of Economic Cooperation & Development, 30(2).
- Gani, I. M., & Bahari, Z. (2021). *Islamic banking's contribution to the Malaysian real economy*. ISRA International Journal of Islamic Finance, 13(1), 6-25.
- GARELLO, J., NAUDET, J.-Y., 1991, *Abécédaire de sciences économiques*, Albatros, Paris, 254 p.

- GRAND LYON, 2011, *L'empreinte écologique. Agenda 21 – Volet environnemental*, Observatoire du développement durable du Grand Lyon.
- Gurley, J. G., & Shaw, E. S. (1955). *Financial aspects of economic development*. The American economic review, 45(4), 515-538.
- Herbert Smith, 2009, *Guide de la finance islamique*, Edition LLP. Paris. 27 p.
- <https://hdith.com/>
- <https://www.le-coran.com/>
- Huet, J.-M., Cherqaoui, S. et Colas, A. 2014. *La finance Islamique, gisement de croissance*. L'Expansion Management Review, 155(4), 30-39.
- Imam, P., & Kpodar, K. (2015). *Finance islamique et croissance économique : une analyse empirique*. Revue d'économie du développement, 23(1), 59–89.
- Imam, P., & Kpodar, K. (2016). *Islamic banking: good for growth?* Economic Modelling, 59, 387-401.
- Iqbal, M., Molyneux, P., & Conermann, S. (2006). *Thirty years of Islamic banking. History, performance and prospects*. Bank historisches Archiv, 32(2), 155.
- IZIKI, I., & HAISSOUNE, M. (2024). *La finance islamique et la croissance économique : Revue de littérature*. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 5(8), 377- 391.
- JOUABER, K., 2009, *La finance islamique : est-elle une finance alternative ?*, Option Finance, N°1047, pp. 8-10.
- JOUINI, E., PASTRÉ, O., 2008, *Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris*, Paris Europlace, 1re édition, Paris, 90 p.
- Kamali, M. H. 2003. *Principles of Islamic jurisprudence*. Islamic Texts Society. 3e édition, Cambridge, 546 p.
- Kassim, S. (2016). *Islamic finance and economic growth: The Malaysian experience*. Global Finance Journal, 30, 66-76.
- Khan, M. S., & Mirakhor, A. (1994). *Monetary management in an Islamic economy*. Journal of King Abdulaziz University: Islamic Economics, 6(1).
- KORBI, F., 2016. *La finance islamique : une nouvelle éthique ? Comparaison avec la finance conventionnelle*, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité.
- KUZNETS, S., 1973, *Modern Economic Growth: Findings and Reflections*, American Economic Review, N°63(3), pp. 247-258.

- Lawal, I. M., & Imam, U. B. (2016). *Islamic finance and economic growth: Empirical evidence from Nigeria*. Journal of Economics and Sustainable Development, 7(16), 99-108.
- Ledhem, M. A., & Mekidiche, M. (2022). *Islamic finance and economic growth: the Turkish experiment*. ISRA International Journal of Islamic Finance, 14(1), 4-19.
- LEURION, R., sous la direction de BURLAUD, A., 2022, *DCG 5 - Économie contemporaine : Manuel et applications*, Hatier Éditions, 3e édition, Paris, 336 p.
- Loi de Finances. (2025). Loi de finances 2025. Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- Loi n°23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- LOUCIF, M., 2021, *L'économie générale en tableaux*, Ellipses, 1re édition, Paris, 216 p.
- Majidi, E. (2016). *La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de MENA ?*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.
- MEGUENAI, C., 2019. *Les Sukuks dans la finance islamique et leur comparaison avec les obligations dans la finance conventionnelle*, Thèse de doctorat, Université Badji Mokhtar – Annaba.
- Ministère des Finances – Direction Générale du Trésor. *Qui sommes-nous ?* [en ligne]. Disponible sur : <https://tresor.mf.gov.dz/qui-somme-nous/>, (consulté le 22 avril 2025, 9:24 PM).
- Ministère des Finances. (2025). Finance islamique : nouveaux avantages fiscaux dans la prochaine Loi de finances. <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/activites-2/669-finance-islamique-nouveaux-avantages-fiscaux-dans-la-prochaine-loi-de-finances>, consulter le 21/05/2025 à 07:49 AM.
- Ministère des Finances. (2025). Ouverture de la journée d'information sur la finance islamique en Algérie : réalisations et perspectives. Alger, Algérie. <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/activites-2/947-ouverture-de-la-journee-d-information-sur-la-finance-islamique-en-algerie-realisations-et-perspectives-par-monsieur-le-ministre-des-finances>, consulter le 21/05/2025 à 09:21 AM.
- Ministère des Finances. Consulté sur <https://www.mf.gov.dz>, le 22/04/2025 à 17 :30 PM

- MTIRAOU, A., & GABSI, F. (2019). *La finance entre l'éthique islamique et la croissance économique*. Recherches et Applications en Finance Islamique (RAFI), 3(1), 1-20.
- MULLER, J., 1999, *Manuel et applications économique*, Dunod, 4e édition, Paris, P34.
- OUKILI ASRAOUI, F., HAMICH, M., LAHIALA, A., 2021, *La finance islamique : cadre conceptuel, principes et méthodes*, European Journal of Economic and Financial Research, N°5(2), pp. 65-81.
- PERROUX, F., 2004, *Les théories de la croissance*, Dunod, 1re édition, Paris, 254 p.
- PILCER, L.-S., RUIMY, M., SMADJA, J., 2022, *La macroéconomie enfin comprise : La macroéconomie expliquée à travers l'histoire et l'actualité économique*, Éditions Ellipses, Paris, P19.
- Règlement n°20-02 du 15 mars 2020 définissant les conditions d'exercice des opérations de banque relevant de la finance islamique. Journal Officiel de la République Algérienne.
- Règlement n°2018-02 du 4 novembre 2018 portant conditions d'exercice des opérations de banque relevant de la finance participative. Journal Officiel de la République Algérienne.
- REICHART, A., 2022, *DCG 5- Économie contemporaine : Cours et applications corrigées*, Gualino Lextenso Éditions, 3e édition, Paris, 392 p.
- RUIMY, M. 2008. *La finance islamique*, Arnaud Franel Éditions, 1re édition, Paris, 214 p.
- SADOON, F., 2022. *La finance islamique : fondements théoriques et réalité. Cas : AGB Banque*, Mémoire de Master, Option : Finance et banque, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Département des Sciences Financières et Comptabilité.
- SAÏDANE, D., 2011, *La finance islamique à l'heure de la mondialisation*, Revue Banque Éditions, 2e édition, Paris, 128 p.
- Sebt, A. (2021). *L'aspect juridique des opérations bancaires islamiques en Algérie*. مجلة صوت القانون, 7(3), 1627-1649.
- SGHAIER, A., 2021. *La finance islamique : Aspects critiques de la finance conventionnelle*, L'Harmattan, 1re édition, Paris, 186 p.
- STERDYNIAK, H., 2015, *Faut-il encore utiliser le concept de croissance potentielle ?*, Revue de l'OFCE, N°142, pp. 255–280.

- Sylvain, M., 2019. *100 fiches pour comprendre la croissance et le développement*, Bréal, Paris, 2019, 376 p.
- Tabash, M. I., &Anagreh, S. (2017). *Do Islamic banks contribute to growth of the economy? Evidence from United Arab Emirates (UAE)*. Banks and Bank Systems, 12(1-1), 113-118.
- Tabash, M. I., &Dhankar, R. S. (2014). *Islamic Banking and Economic Growth--A cointegration Approach*. Romanian Economic Journal, 17(53).
- ZUWAM, F., 2019. *La finance islamique : Une « alternative » à la finance classique*, Thèse de doctorat, Université de Tours.

المصادر باللغة العربية

- بلال صلاح الأنصاري، 2016. الاقتصاد بين الإسلام و النظم المعاصرة. الطبعة الأولى. مركز الدراسات العربية
- بن حدو فؤاد، 2018. البنوك الإسلامية و الأزمة المالية العالمية. الطبعة الأولى. ألفا للوثائق.
- حرفوش سعيدة، 2017. دور الصكوك الإسلامية كآلية لتفعيل السوق المالي. أطروحة دكتوراه، جامعة عمار
- تليجي، الأغواط، الجزائر.
- سليمان ناصر. 2022. تجربة البنوك الإسلامية في الجزائر دراسة تقييمية عامة. الطبعة الأولى. ألفا للوثائق.
- عبد الرحمن سيف سردار. 2024. تسلسل النظام القانوني الإسلامي. الطبعة الأولى. دار الراية.
- عز الدين شرون. 2023. محاضرات الصيرفة الإسلامية. الطبعة الأولى. ألفا للوثائق.

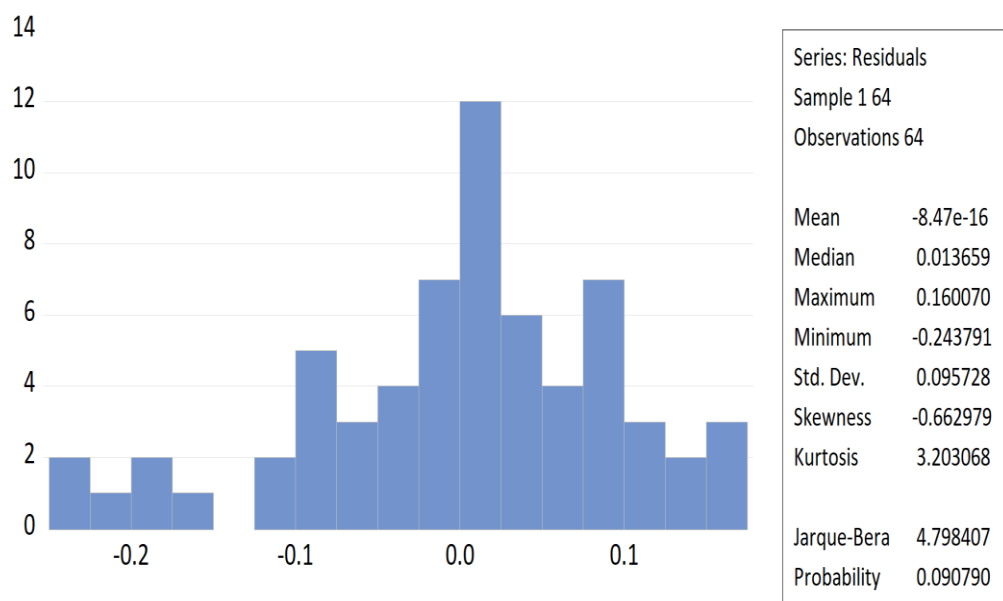
Annexes

Annexe 1 : Nombre de guichets islamique ouverts

	Nombre de guichets islamiques ouverts		
	Fenêtre	Agence	Total
2021			347
2022	439	64	503
2023	715	82	797
2024	774	87	861

Annexe 2 : Statistiques descriptives des séries étudiées

	LN_PIB	LN_CREDIT	LN_DEPOT	LN_AGENCE
Mean	15.39066	3.512938	3.979323	4.051146
Median	15.39026	3.466454	3.868169	3.597218
Maximum	15.98159	5.173866	5.607333	6.746412
Minimum	14.78933	2.481197	2.579229	3.091042
Std. Dev.	0.310759	0.695250	0.806339	1.147721
Skewness	-0.103973	0.516449	0.434736	1.493453
Kurtosis	2.616498	2.796010	2.643439	3.578861
Jarque-Bera	0.507508	2.955970	2.354980	24.68450
Probability	0.775883	0.228097	0.308051	0.000004
Sum	985.0020	224.8280	254.6767	259.2733
Sum Sq. Dev.	6.083987	30.45247	40.96155	82.98754
Observations	64	64	64	64

Annexe 3 : Test de normalité (Jarque-Bera)

Annexe 4 : Le test de Breusch-Pagan-Godfrey

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey
Null hypothesis: Homoskedasticity

F-statistic	0.880788	Prob. F(3,60)	0.4562
Obs*R-squared	2.699633	Prob. Chi-Square(3)	0.4403
Scaled explained SS	2.613636	Prob. Chi-Square(3)	0.4551

Test Equation:
Dependent Variable: RESID^2
Method: Least Squares
Date: 05/02/25 Time: 11:48
Sample: 1 64
Included observations: 64

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.021113	0.009108	2.318024	0.0239
LN_AGENCE	0.000373	0.003263	0.114297	0.9094
LN_CREDIT	0.002773	0.005812	0.477123	0.6350
LN_DEPOT	-0.005866	0.007399	-0.792849	0.4310
R-squared	0.042182	Mean dependent var	0.009021	
Adjusted R-squared	-0.005709	S.D. dependent var	0.013495	
S.E. of regression	0.013533	Akaike info criterion	-5.706847	
Sum squared resid	0.010989	Schwarz criterion	-5.571917	
Log likelihood	186.6191	Hannan-Quinn criter.	-5.653691	
F-statistic	0.880788	Durbin-Watson stat	0.937753	
Prob(F-statistic)	0.456236			

Annexe 5 : Test de corrélation LM

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:
Null hypothesis: No serial correlation at up to 5 lags

F-statistic	6.775112	Prob. F(5,55)	0.0001
Obs*R-squared	24.39406	Prob. Chi-Square(5)	0.0002

Test Equation:
Dependent Variable: RESID
Method: Least Squares
Date: 05/02/25 Time: 11:53
Sample: 1 64
Included observations: 64
Presample missing value lagged residuals set to zero.

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.035004	0.055788	0.627458	0.5330
LN_AGENCE	0.015460	0.021736	0.711266	0.4799
LN_CREDIT	-0.014731	0.035251	-0.417896	0.6777
LN_DEPOT	-0.011618	0.046077	-0.252139	0.8019
RESID(-1)	0.514104	0.133345	3.855432	0.0003
RESID(-2)	0.159760	0.146548	1.090152	0.2804
RESID(-3)	-0.160724	0.150773	-1.065998	0.2911
RESID(-4)	0.296327	0.150544	1.968373	0.0541
RESID(-5)	-0.120720	0.135840	-0.888698	0.3780
R-squared	0.381157	Mean dependent var	-8.47E-16	
Adjusted R-squared	0.291144	S.D. dependent var	0.095728	
S.E. of regression	0.080597	Akaike info criterion	-2.069016	
Sum squared resid	0.357271	Schwarz criterion	-1.765423	
Log likelihood	75.20850	Hannan-Quinn criter.	-1.949415	
F-statistic	4.234445	Durbin-Watson stat	1.916856	
Prob(F-statistic)	0.000523			

Annexe 6 : Le test ADF (Augmented Dickey-Fuller)

Group unit root test: Summary

Series: RESID01, RESID02, RESID03, RESID04

Date: 05/03/25 Time: 07:59

Sample: 2008Q1 2023Q4

Exogenous variables: None

Automatic selection of maximum lags

Automatic lag length selection based on SIC: 0

Newey-West automatic bandwidth selection and Bartlett kernel

Balanced observations for each test

Method	Statistic	Prob.**	Cross- sections	Obs
Null: Unit root (assumes common unit root process)				
Levin, Lin & Chu t*	-15.8660	0.0000	4	228
Null: Unit root (assumes individual unit root process)				
ADF - Fisher Chi-square	318.154	0.0000	4	228
PP - Fisher Chi-square	324.048	0.0000	4	228

** Probabilities for Fisher tests are computed using an asymptotic Chi-square distribution. All other tests assume asymptotic normality.

Annexe 7 : VECM

Vector Error Correction Estimates
Date: 05/03/25 Time: 07:59
Sample (adjusted): 2009Q3 2023Q4
Included observations: 58 after adjustments
Standard errors in () & t-statistics in []

Cointegrating Eq:	CointEq1			
LN_PIB(-1)	1.000000			
LN_DEPOT(-1)	-0.668325 (0.12525) [-5.33602]			
LN_CREDIT(-1)	0.368091 (0.10646) [3.45751]			
LN_AGENCE(-1)	-0.114885 (0.04471) [-2.56945]			
C	-6.657560			
Error Correction:	D(LN_PIB)	D(LN_DEP...	D(LN_CRE...	D(LN_AGE...
CointEq1	-0.660016 (0.19840) [-3.32677]	0.137569 (0.21356) [0.64418]	0.798976 (0.30036) [2.66005]	-1.561135 (0.74078) [-2.10741]
D(LN_PIB(-1))	-0.090492 (0.18220) [-0.49666]	0.245700 (0.19613) [1.25276]	-0.146017 (0.27585) [-0.52934]	1.600531 (0.68032) [2.35261]
D(LN_PIB(-2))	-0.022233 (0.15582) [-0.14268]	0.108597 (0.16773) [0.64746]	0.120901 (0.23590) [0.51250]	-0.035928 (0.58181) [-0.06175]
D(LN_PIB(-3))	-0.236913 (0.13462) [-1.75993]	0.272012 (0.14490) [1.87720]	0.140294 (0.20380) [0.68839]	-2.114103 (0.50264) [-4.20603]
D(LN_PIB(-4))	0.511180 (0.16116) [3.17187]	0.142151 (0.17348) [0.81942]	-0.243378 (0.24399) [-0.99750]	0.834468 (0.60175) [1.38673]
D(LN_PIB(-5))	0.113203 (0.19161) [0.59081]	-0.457211 (0.20625) [-2.21679]	-0.452802 (0.29008) [-1.56094]	-0.661532 (0.71543) [-0.92466]
D(LN_DEPOT(-1))	-0.732853 (0.21543) [-3.40185]	-0.120277 (0.23189) [-0.51868]	0.596285 (0.32615) [1.82827]	-1.460804 (0.80438) [-1.81606]
D(LN_DEPOT(-2))	-0.584382 (0.19952) [-2.92897]	0.027850 (0.21477) [0.12968]	0.638009 (0.30206) [2.11218]	-1.413930 (0.74498) [-1.89796]
D(LN_DEPOT(-3))	-0.580726 (0.18797) [-3.08939]	-0.082310 (0.20234) [-0.40679]	0.495041 (0.28458) [1.73952]	-1.252476 (0.70187) [-1.78448]
D(LN_DEPOT(-4))	-0.270458 (0.17710) [-1.52711]	0.261292 (0.19064) [1.37061]	0.278657 (0.26813) [1.03927]	-0.769846 (0.66129) [-1.16417]
D(LN_DEPOT(-5))	-0.151736 (0.15005) [-1.01121]	0.088400 (0.16152) [0.54730]	0.187384 (0.22717) [0.82485]	-1.078530 (0.56028) [-1.92498]
D(LN_CREDIT(-1))	0.538697 (0.15851) [3.39842]	-0.120265 (0.17063) [-0.70484]	-0.602262 (0.23998) [-2.50961]	0.817383 (0.59187) [1.38102]
D(LN_CREDIT(-2))	0.401821 (0.12744) [3.15312]	-0.096857 (0.13717) [-0.70608]	-0.503987 (0.19293) [-2.61225]	0.922680 (0.47583) [1.93910]
D(LN_CREDIT(-3))	0.379758 (0.11909) [3.18873]	-0.021414 (0.12819) [-0.16705]	-0.425433 (0.18030) [-2.35955]	0.884493 (0.44468) [1.98905]
D(LN_CREDIT(-4))	0.100035 (0.13081) [0.76471]	-0.394295 (0.14081) [-2.80018]	-1.499621 (0.19805) [-7.57210]	0.792229 (0.48844) [1.62195]
D(LN_CREDIT(-5))	0.258273 (0.18843) [1.37068]	-0.208514 (0.20283) [-1.02804]	-0.356921 (0.28527) [-1.25117]	0.660762 (0.70356) [0.93917]
D(LN_AGENCE(-1))	-0.016523 (0.05114) [-0.32311]	0.010383 (0.05505) [0.18861]	0.008040 (0.07742) [0.10384]	-0.040971 (0.19095) [-0.21456]
D(LN_AGENCE(-2))	-0.063462 (0.04651) [-1.36437]	-0.055988 (0.05007) [-1.11823]	-0.042654 (0.07042) [-0.60571]	-0.214852 (0.17368) [-1.23708]
D(LN_AGENCE(-3))	-0.012619 (0.04235) [-0.29795]	0.006262 (0.04559) [0.13735]	0.007589 (0.06412) [0.11835]	0.070157 (0.15814) [0.44364]
D(LN_AGENCE(-4))	-0.034607 (0.03888) [-0.89012]	0.412637 (0.04185) [9.85996]	0.568804 (0.05886) [9.66359]	-0.279342 (0.14517) [-1.92427]
D(LN_AGENCE(-5))	0.022206 (0.08303) [0.26745]	0.164807 (0.08937) [1.84401]	0.147083 (0.12570) [1.17009]	0.105781 (0.31002) [0.34121]
C	0.090118 (0.02808) [3.20948]	0.030455 (0.03022) [1.00764]	0.001304 (0.04251) [0.03068]	0.259830 (0.10484) [2.47831]
R-squared	0.708135	0.854703	0.919808	0.602593
Adj. R-squared	0.537881	0.769947	0.873030	0.370773
Sum sq. resid	0.125420	0.145322	0.287470	1.748582
S.E. equation	0.059025	0.063535	0.089360	0.220390
F-statistic	4.159279	10.08424	19.66307	2.599394
Log likelihood	95.66091	91.39975	71.60687	19.24906
Akaike AIC	-2.540031	-2.392750	-1.710582	0.094860
Schwarz SC	-1.758484	-1.611203	-0.929035	0.876407
Mean dependent	0.018772	0.043444	0.019441	0.062257
S.D. dependent	0.086827	0.132465	0.250781	0.277836
Determinant resid covariance		4.24E-09		
Determinant resid covariance (dof adj.)		6.29E-10		
Log likelihood		285.2287		
Akaike information criterion		-6.663058		
Schwarz criterion		-3.394769		
Number of coefficients		92		

Annexe 8 : Résultat de réponse impulsionnelle

Period	LN_DEPOT	LN_CREDIT	LN_AGENCE
1	0.007021	0.034501	0.018480
2	0.025651	0.061299	0.028806
3	0.017502	0.075752	-0.057934
4	0.028317	0.085799	-0.208337
5	0.020725	0.047651	-0.110421
6	0.008818	0.040490	-0.151576
7	-0.031203	0.011516	-0.200742
8	-0.095202	-0.070406	-0.254271
9	-0.045103	0.034590	-0.209240
10	-0.058061	0.035272	-0.205624

Cholesky One S.D. (d.f. adjusted)

Cholesky ordering: LN_PIB LN_DEPOT

LN_CREDIT LN_AGENCE

Annexe 9 : La base de données du modèle

Année		PIB	AGENC E	Dépôt	crédit	Inpib	In agence	Indepot	In crédit
2008	T1	2 810 60 6,20	22	13,18697 1	11,95556 6	14,84891 07	3,091042 45	2,579229 3	2,481196 94
	T2	3 117 39 4,10	22	13,83171 55	12,35672 47	14,95250 8	3,091042 45	2,626964 18	2,514200 42
	T3	3 073 41 9,50	22	13,82580 94	12,92950 2	14,93830 13	3,091042 45	2,626537 09	2,559511 68
	T4	2 648 27 4,20	22	14,35753 35	12,70675 53	14,78941 87	3,091042 45	2,664274 79	2,542133 76
2009	T1	2 648 03 6,30	23	20,27475 07	13,01766 98	14,78932 89	3,135494 22	3,009376 31	2,566307 65
	T2	2 716 21 1,90	23	20,32298 27	13,51005 77	14,81474 88	3,135494 22	3,011752 4	2,603434 42
	T3	2 703 20 6,00	23	18,97120 44	14,15811 75	14,80994 9	3,135494 22	2,942922 27	2,650288 13
	T4	2 852 70 8,90	23	16,98509 85	14,88736 89	14,86377 96	3,135494 22	2,832336 4	2,700513 13
2010	T1	3 190 39 4,50	27	23,51321 8	14,66966 6	14,97565 51	3,295836 87	3,157562 73	2,685781 82
	T2	3 312 50 2,60	27	24,10914 81	14,90992 51	15,01321 45	3,295836 87	3,182591 36	2,702027 11
	T3	3 375 78 1,80	27	24,63172 99	15,28990 37	15,03213 75	3,295836 87	3,204035 45	2,727192 72
	T4	3 346 03 7,10	27	25,40125 89	15,58780 51	15,02328 72	3,295836 87	3,234798 74	2,746488 89
2011	T1	3 747 56 4,60	28	27,62670 36	16,95823 55	15,13661 67	3,332204 51	3,318782 83	2,830753 58
	T2	3 950 25 9,90	28	28,73838 2	17,81278 27	15,18929 19	3,332204 51	3,358233 58	2,879916 33

	T3	3 984 77 7,50	28	29,48442 42	18,27118 94	15,19799 2	3,332204 51	3,383862 13	2,905325 47
	T4	4 242 06 8,00	28	30,39571 06	19,49673 74	15,26056 14	3,332204 51	3,414301 5	2,970247 14
2012	T1	4 455 72 1,50	30	33,54718 33	18,30166 04	15,30969 96	3,401197 38	3,512952 9	2,906991 79
	T2	4 462 01 9,60	30	33,42782 85	19,27262 12	15,31111 2	3,401197 38	3,509388 74	2,958685 5
	T3	4 084 84 9,30	30	33,95362 78	20,18273 31	15,22279 54	3,401197 38	3,524995 7	3,004827 44
	T4	4 609 21 9,70	30	35,00125 94	20,98043 06	15,34356 91	3,401197 38	3,555384 04	3,043590 13
2013	T1	4 600 02 2,40	31	36,81477 26	20,83102 16	15,34157 17	3,433987 2	3,605899 19	3,036443 3
	T2	4 435 72 4,00	31	36,30901 92	21,99844 68	15,30520 14	3,433987 2	3,592066 17	3,090971 85
	T3	4 440 29 3,70	31	37,58301 39	23,67291 62	15,30623 11	3,433987 2	3,626552 19	3,164331 62
	T4	4 754 99 4,90	31	38,67411 62	24,60843 85	15,37470 62	3,433987 2	3,655170 54	3,203089 41
2014	T1	4 786 37 5,70	35	34,25642 8	23,13120 38	15,38128 4	3,555348 06	3,533874 23	3,141182 52
	T2	4 817 91 0,40	35	35,52570 15	25,43837 97	15,38785 09	3,555348 06	3,570256 42	3,236259 05
	T3	4 808 27 1,70	35	36,92604 64	26,61241 4	15,38584 83	3,555348 06	3,608917 17	3,281377 8
	T4	4 841 20 7,20	35	38,52547 36	28,31818 86	15,39267 47	3,555348 06	3,651319 67	3,343504 3
2015	T1	4 672 31 0,80	36	44,05507 38	27,81914 46	15,35716 43	3,583518 94	3,785440 53	3,325724 44
	T2	4 685 99 5,90	36	44,12691 66	28,86534 14	15,36008 9	3,583518 94	3,787069 95	3,362641 62
	T3	4 618 95 1,20	36	44,67455 75	30,22807 38	15,34567 82	3,583518 94	3,799404 16	3,408771 09
	T4	4 901 76 7,10	36	45,40513 19	30,89266 17	15,40510 63	3,583518 94	3,815625 14	3,430518 67
2016	T1	4 747 34 7,60	37	52,13624 05	33,19464 17	15,37309 66	3,610917 91	3,953860 3	3,502388 47
	T2	4 868 06 2,10	37	51,32604 94	34,54073 56	15,39820 65	3,610917 91	3,938198 41	3,542139 37
	T3	4 860 94 6,00	37	50,76539 54	36,22242 79	15,39674 36	3,610917 91	3,927214 93	3,589678 48
	T4	5 306 99 3,20	37	50,43634 98	36,34107 88	15,48453 6	3,610917 91	3,920712 14	3,592948 75
2017	T1	5 247 10 1,10	39	66,24693 54	44,20987 58	15,47318 63	3,663561 65	4,193389 2	3,788948 2
	T2	5 126 35 2,50	39	66,38731 37	45,72879 1	15,44990 5	3,663561 65	4,195505 98	3,822728 1
	T3	5 130 83 9,80	39	68,58528 53	47,45958 34	15,45077 99	3,663561 65	4,228078 01	3,859878 47
	T4	5 567 36 2,60	39	71,38323 17	48,58145 48	15,53243 2	3,663561 65	4,268062 99	3,883241 87
2018	T1	5 612 57 7,00	46	74,58870 67	54,82450 65	15,54052 05	3,828641 4	4,311989 11	4,004137 29

	T2	5 593 71 3,00	46	76,92215 56	56,64114 58	15,53715 38	3,828641 4	4,342793 94	4,036735 68
	T3	5 658 70 5,40	46	78,68664 88	59,31193 21	15,54870 57	3,828641 4	4,365473 49	4,082810 5
	T4	5 818 84 9,60	46	79,28224 7	61,29875 77	15,57661 31	3,828641 4	4,373014 23	4,115759 58
2019	T1	6 614 78 0,60	49	80,80378 48	60,37368 96	15,70481 72	3,891820 3	4,392023 81	4,100553 41
	T2	5 641 52 1,10	49	80,62632 12	62,44032 38	15,54566 43	3,891820 3	4,389825 16	4,134211 28
	T3	5 630 43 5,30	49	78,11739 85	63,69769 01	15,54369 73	3,891820 3	4,358212 8	4,154148 3
	T4	5 203 36 1,90	49	77,86068 55	64,18709 85	15,46481 55	3,891820 3	4,354921 15	4,161802 23
2020	T1	6 390 83 1,10	51	88,54732 8	61,61475 61	15,67037 49	3,931825 63	4,483537 19	4,120901 39
	T2	4 627 64 6,30	51	90,17476 2	61,79056 37	15,34755 89	3,931825 63	4,501749 59	4,123750 66
	T3	4 892 62 5,30	51	87,71507 09	62,94759 53	15,40323 96	3,931825 63	4,474093 73	4,142302 56
	T4	4 991 02 1,30	51	87,66760 97	63,60680 73	15,42315 11	3,931825 63	4,473552 5	4,152720 5
2021	T1	6 727 64 5,80	401	90,05892 8	64,05190 03	15,72173 58	5,993961 43	4,500464 21	4,159693 7
	T2	5 828 95 1,10	401	92,82111 61	63,40372 46	15,57834 76	5,993961 43	4,530674 16	4,149522 61
	T3	6 012 54 0,10	401	96,03470 53	61,46772 32	15,60935 79	5,993961 43	4,564709 64	4,118512 21
	T4	6 584 06 9,00	401	101,3736 58	55,99434 2	15,70016 35	5,993961 43	4,618813 28	4,025250 65
2022	T1	7 668 76 2,00	557	246,0643 41	169,1032 88	15,85266 58	6,322565 24	5,505593 05	5,130509 7
	T2	8 102 58 8,50	557	253,9127 54	173,3236 6	15,90769 41	6,322565 24	5,536990 72	5,155160 71
	T3	8 285 47 7,40	557	264,7166 88	176,2341 79	15,93001 48	6,322565 24	5,578660 15	5,171813 67
	T4	7 982 69 9,10	557	272,4167 16	176,5961 97	15,89278 71	6,322565 24	5,607332 94	5,173865 75
2023	T1	8 557 04 8,30	851	251,6462 96	39,58722 73	15,96226 59	6,746412 13	5,528024 51	3,678506 52
	T2	8 288 43 2,00	851	248,6158 43	40,24412 11	15,93037 14	6,746412 13	5,515908 91	3,694963 93
	T3	8 724 01 8,90	851	252,1160 26	41,39616 53	15,98159 06	6,746412 13	5,529889 4	3,723188 25
	T4	8 068 76 4,80	851	252,5248 89	41,72235 82	15,90351 1	6,746412 13	5,531509 81	3,731037 15

Table des matières

DEDICACE

REMERCIEMENT

SOMMAIRE	I
LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES ANNEXES	IV
LISTE DES ABREVIATIONS.....	V
GLOSSAIRE DES MOTS ARABE	VI
RESUME	VII
ABSTRACT	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	A-B
CHAPITRE 01 : LES FONDEMENTS DE BASES DE LA FINANCE ISLAMIQUE	1
INTRODUCTION DU CHAPITRE	1
SECTION 01 : FINANCE ISLAMIQUE GENESE ET DEFINITION	2
1. HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE.....	2
1.1. Les premières traces de la finance islamique	2
2. DEFINITION DE LA FINANCE ISLAMIQUE	3
3. LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE	3
3.1. L'interdiction de l'intérêt (Riba).....	3
3.1.1. L'interdiction du Riba dans le coran et la sunna	4
3.1.2. Les formes du Riba	5
3.2. L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation.....	6
3.3. Le principe du partage de profits et de pertes	6
3.4. Interdiction d'utiliser ou de vendre des produits illicites	7
3.5. L'adossement à un actif tangible	7
4. LES SOURCES DE LA FINANCE ISLAMIQUE	8
4.1. Les sources originelles.....	8
4.1.1. Le coran.....	8
4.1.2 La sunna	8

4.2. Les sources dérivées.....	9
4.2.1. l'Ijtihad.....	9
4.2.2. Fiqh.....	9
4.2.3. l'ijmaa (consensus)	9
4.2.4. Qiyas (l'analogie).....	10
5. L'EVOLUTION DE LA FINANCE ISLAMIQUE DANS LE MONDE	10
5.1. L'évolution dans le monde musulman.....	11
5.2. L'évolution dans le monde non musulman	14
SECTION 02 : LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT ISLAMIQUE	16
1. LES MODES DE FINANCEMENT PARTICIPATIFS	16
1.1. Le contrat Moucharaka	16
1.2. Le contrat Moudharaba.....	18
1.3. Musaqat (sharecropping)	19
1.4. Muzaraah.....	19
2. LES OPERATIONS COMMERCIALES	20
2.1. Le contrat Mourabaha.....	20
2.2. Le contrat salam	21
2.3. Ijara	22
2.4. Istisnaa	23
3. LES OPERATIONS SANS CONTREPARTIE	24
3.1. Qardh al Hassan.....	24
4. LES SUKUKS	24
4.1. Définition.....	24
4.2. Les types de sukuk.....	24
CONCLUSION DU CHAPITRE	26
CHAPITRE 02 : LE CADRE CONCEPTUEL DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	27
INTRODUCTION DU CHAPITRE	27
SECTION 01 : CONCEPTS DE BASE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	28
1. LA NOTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	28
1.1. Définition de la croissance économique.....	28
1.2. Les types de croissance économique	28

1.2.1. Croissance extensive et croissance intensive	28
1.2.2. Croissance équilibrée et croissance déséquilibrée	29
1.2.3. Croissance effective et croissance potentielle	29
1.3. <i>Les caractéristiques de la croissance économique</i>	29
2. LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT	30
3. LES INDICATEURS DE MESURE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	30
3.1. <i>Le produit intérieur brut (PIB)</i>	31
3.1.1. Approches de calcul du PIB	31
3.1.2. Le PIB réel et le PIB nominal	32
3.1.3. Les avantages et les inconvénients du PIB.....	33
3.2. <i>Le taux de croissance PIB</i>	33
3.3. <i>Le revenu national brut (RNB) :</i>	34
4. LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	34
4.1. <i>Le facteur travail</i>	34
4.2. <i>Le facteur capital</i>	35
4.3. <i>Le progrès technique</i>	35
4.4. <i>Les autres facteurs</i>	35
5. LES THEORIES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	36
5.1. <i>Les théories traditionnelles de la croissance</i>	36
5.1.1. Théories classiques de la croissance (théorie de la croissance limitée)	36
5.1.2. Théories néoclassiques de la croissance (théories de la croissance illimitée mais stable)	37
5.1.3. Théorie keynésienne de la croissance : théories de la croissance illimitée mais instable.....	37
5.2. <i>Les théories modernes de la croissance</i>	37
6. LES LIMITES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	38
6.1. <i>Le PIB un indicateur imparfait</i>	38
6.2. <i>Les indicateurs alternatifs au PIB</i>	38
6.2.1. L'indicateur de Développement Humain (IDH)	38
6.2.2. L'Indice de Santé Sociale (ISS)	39
6.2.3. L'Empreinte Écologique (EE).....	39
6.2.4. L'indice de la pauvreté humaine (IPH)	39
7. LES ETAPES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	40
8. LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN ALGERIE	41

SECTION 02 : RELATION ENTRE FINANCE ISLAMIQUE ET CROISSANCE

ECONOMIQUE : ANALYSE THEORIQUE	43
1. L'ISLAM ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	43
2. LE SYSTEME FINANCIER ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	44
3. RELATION ENTRE LA FINANCE ISLAMIQUE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE (ANALYSE THEORIQUE).....	44
4. SYNTHÈSE DES ÉTUDES SUR L'IMPACT DE LA FINANCE ISLAMIQUE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	47
5. LES MECANISMES D'INFLUENCE DE LA FINANCE ISLAMIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE.....	49
5.1. <i>La stabilité financière.....</i>	49
5.2. <i>L'amélioration de l'efficience des banques.....</i>	49
5.3. <i>La concurrence.....</i>	49
5.4. <i>L'accès au financement</i>	50
6. LA BANQUE D'ALGERIE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE :LE CADRE REGLEMENTAIRE	50
6.1. <i>Les principaux textes réglementaires émis par la Banque d'Algérie en termes de la finance islamique.....</i>	50
6.2. <i>Les pratiques de la banque d'Algérie pour assurer le développement du secteur de la finance islamique.....</i>	51
CONCLUSION DU CHAPITRE	52
CHAPITRE 03 : ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA FINANCE ISLAMIQUE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE	53
INTRODUCTION DU CHAPITRE	53
SECTION 01 : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	54
1. PRESENTATION DU LIEU DE STAGE « MINISTERE DES FINANCES ».....	54
1.1. <i>Organisation et missions de la Ministère des Finances.....</i>	54
1.2. <i>Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC).....</i>	55
1.2.1. <i>Les missions de la DGTC</i>	55
1.2.2. <i>Métiers du Trésor</i>	56
1.2.3. <i>L'organisation du DGTC</i>	56
1.3. <i>Le rôle du ministère des finances au développement de la finance islamique</i>	58

1.3.1. Cadre réglementaire et incitations.....	58
1.3.2. Réformes économiques et stratégies financières.....	60
1.3.3. Soutien au développement des banques islamiques.....	60
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	60
2.1. <i>Le modèle de base</i>	<i>61</i>
2.2. <i>Présentation de l'échantillon</i>	<i>61</i>
2.3. <i>Présentation des données</i>	<i>61</i>
2.4. <i>Présentations des variables</i>	<i>62</i>
2.4.1. Variable dépendante.....	62
2.4.2. Variables explicatives	62
3. PRESENTATION DU MODELE.....	62
3.1. <i>Présentation de VECM.....</i>	<i>63</i>
3.2. <i>Principes de base du VECM.....</i>	<i>63</i>
3.3. <i>Les étapes du modèle de VECM</i>	<i>64</i>
4. ANTICIPATION DES RESULTATS	65
SECTION 2 : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS	66
1. L'ANALYSE DESCRIPTIVE DES VARIABLES DE L'ETUDE	66
2. ANALYSE DES GRAPHS DES VARIABLES.....	67
3. ETUDE DU NON STATIONNARITE DES SERIES	67
4. ETUDE DE LA COINTEGRATION MULTIVARIEE (L'APPROCHE DE JOHANSEN)	68
4.1. <i>Test de cointégration</i>	<i>68</i>
4.1.1. Détermination du nombre de retards p.....	69
4.1.2. Test de Trace	70
4.1.3. Test de valeur propre (Maximum Eigenvalue)	70
4.2. <i>Estimation de la relation à long terme</i>	<i>71</i>
4.3. <i>Estimation du modèle VECM à court terme.....</i>	<i>72</i>
5. TEST DE STABILITE DE LA RELATION.....	73
6. TEST DE WALD (TEST DE LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES A COURT TERME).....	74
7. <i>La fonction impulsion.....</i>	<i>75</i>
8. RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE EN ALGERIE	76
8.1. <i>Renforcer la présence territoriale des agences bancaires islamiques.....</i>	<i>77</i>
8.2. <i>Développement des compétences et de la culture financière islamique.....</i>	<i>77</i>

8.3. Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de la finance islamique	78
CONCLUSION DU CHAPITRE	80
CONCLUSION GENERALE.....	81
BIBLIOGRAPHIE	84
ANNEXES	90
TABLE DES MATIERES	97